

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024 À 09 H 30

(Convocation du 31 mai 2024)

Aujourd'hui vendredi sept juin deux mil vingt-quatre à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON

EXCUSES AYANT DONNE

PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne FAHMY à partir de 17h15
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h15
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h15
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h15
M. Jérôme PEScina à partir de 17h15
M. Franck RAYNAL à partir de 17h15

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Patrick LABESSE de 10h40 à 14h15
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h25
M. Jean TOUZEAU à M. Gilbert DODOGARAY à partir de 14h15
M. Jean-François EGRON à M. Gilbert DODOGARAY de 10h30 à 14h15
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h10
Mme Marie RECALDE à M. Sébastien SAINT-PASTEUR de 11h10 à 12h15 et à partir de 17h
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h30 à 11h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h40
M. Franck RAYNAL à M. Nicolas FLORIAN de 13h à 15h15
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina à partir de 16h40
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 16h40
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Nicolas FLORIAN à partir de 15h20
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 14h15
M. Christian BAGATE à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Karine ROUX-LABAT de 14h15 à 17h
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h40
M. Alain CAZABONNE à M. Eric CABRILLAT à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 11h50
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY jusqu'à 12h40
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE à partir de 15h50
Mme Eve DEMANGE à M. Cyrille JABER à partir de 17h
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 16h25 à 17h15
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO de 11h à 11h45
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 12h10
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 15h05
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h15
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 14h15
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL de 15h30 à 16h40
M. Benoît RAUTUREAU à M. Michel LABARDIN à partir de 16h40
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h05

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 09 heures 37 sous la présidence de Madame Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Bonjour, mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette séance.

Je voulais attirer votre attention sur la présence de la Flamme Olympique que nous avons eu le plaisir d'accueillir sur nos communes, sur le territoire métropolitain. Vous remarquerez dans le hall une très belle exposition de ce moment de ferveur populaire, qui est de très bon augure pour le démarrage des Jeux Olympiques.

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 – Adoption

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose que nous adoptions le procès-verbal de la séance du 12 avril dernier. Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. J'avais trois petites remarques. Page 81 sur le thème RSA, ce n'est pas « il reste », mais « les gens y restent ». C'est une précision, je pense que c'est plus clair dans ce que je dis. Page 101 : il manque le A majuscule après le point, afin de mieux comprendre « d'un point A à un point B ».

Mme la Présidente Christine BOST : Vous avez raison, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Vous dites cela à chaque fois pour me ralentir ?

Mme la Présidente Christine BOST : Non, ces remarques sont tout à fait justifiées.

M. MORISSET : Merci. Page 102 : désolé d'avoir mal prononcé. Je pense que dans l'audio, cela ne s'entend pas très bien. Je parlais de deux ans de retraite pour tous les Français, c'était à la suite du budget de la LGV (Ligne à grande vitesse). Il a été écrit dix ans. Certes, dix ans, c'est toujours agréable pour certains si on pouvait gagner cela sur les temps de retraite. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je vous propose que nous mettions au vote avec les propositions de modifications de Monsieur MORISSET. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Une opposition, Monsieur POUTOU ?

M. POUTOU : Une abstention.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté. Ce Conseil comporte 80 délibérations, dont 57 ont été regroupées et 23 affaires dégroupées par l'ensemble des groupes ou élus.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance Madame Brigitte TERRAZA, qui sera assistée de Monsieur Alain GARNIER.

Madame TERRAZA.

Mme TERRAZA : Tout d'abord, la délibération n° 2, dans la délégation de Madame Christine BOST : désignation dans les organismes – Représentation – Désignation est déposée sur table.

Je dois vous lire les préconisations suivantes. Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme, dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des articles L2131-11 et L1111-6 des dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales).

Je vais maintenant énumérer les 57 affaires regroupées :

- ✓ Dans la délégation de Madame Christine BOST : les 1 et 2.
- ✓ Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA : les 4, 6 à 9, 11 à 17, 19 et 20.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : la 21.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : la 25.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick LABESSE : la 26 et la 27.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie-Claude NOËL : la 28.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : la 29.
- ✓ Dans la délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : la 30 et la 31.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claudine BICHET : les 34 à 39.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : les 43 à 45.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claude MELLIER : la 46.
- ✓ Dans la délégation de Madame Brigitte BLOCH : la 47.
- ✓ Dans la délégation de Madame Andréa KISS : la 48, les 50 à 54.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie RÉCALDE : les 57, 58 et 60, 61.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : la 62, la 64.
- ✓ Dans la délégation de Madame Delphine JAMET : la 66 et les 69, 70.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : la 72 et la 75.
- ✓ Dans la délégation de Madame Isabelle RAMI : la 76.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Franck RAYNAL : la 77 et 78.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Éric CABRILLAT : la 79 et la 80.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des observations ? Des explications ?

Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Sur la 28, qui est une erreur matérielle sur le PLU (Plan local d'urbanisme), nous votons contre, en cohérence avec notre vote contre du PLU au dernier conseil. Sur la 34, nous nous abstenons sur l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), elle est regroupée. Abstention : 34 et vote contre : 28.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Il y a le suivi des demandes de parole de Monsieur TOURNERIE ou de Monsieur RAUTUREAU. Ce sont des erreurs ? Monsieur TOURNERIE, est-ce que vous avez demandé la parole ? Oui ou non ? Non. Ok. Monsieur RAUTUREAU, avez-vous demandé la parole ? D'accord. Très bien. Madame FAHMY. Oui, vous, c'est une vraie demande.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, une abstention sur la délibération n° 2 et un vote contre sur la délibération 28, en cohérence avec notre vote contre le PLU. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame RAMI.

Mme RAMI : C'était pour signaler des déports sur des délibérations que je n'ai pas entendues. C'étaient les délibérations 34 et 35.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté.

Monsieur ESCOTS, je pense que c'est une vraie demande de parole aussi.

M. ESCOTS : Tout à fait, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Il y aura un vote contre du groupe communiste sur les dossiers n° 8, 9 et 15. Il s'agit des dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour à toute l'assemblée. Nous avons beaucoup d'abstentions et beaucoup de contre. Comme on fait d'habitude, on transmet au service, si vous n'y voyez toujours pas d'inconvénients. Juste pour vous dire que sur les 57 délibérations groupées, il y en a 55 qui sont mises au vote. Sur les 55 mises au vote, nous faisons 28 abstentions, soit 51 %, nous faisons 11 pour, soit 20 %, et nous faisons 16 contre, soit 29 %.

Nous avons en plus de cela prévu 34 notes qui sont des explications de vote sur les délibérations qui restent groupées, des notes qui sont transmises aux services évidemment. Puis, si on y arrive, on a prévu entre 13 et 15 interventions aujourd'hui. Je dis si on y arrive, s'il n'y a pas de coupure de micro ou s'il n'y a pas trop de soucis, on va voir.

Pour finir, c'est pour dire que tout ce que je dis, parce que je suis un peu seul pour le dire pour notre groupe Bordeaux en Luttés, opposition de gauche municipale à Bordeaux, est le résultat du travail d'une équipe, qui est composée de moi-même évidemment, avec Madame Evelyne CERVANTÈS-DESCUBES qui est élue avec moi à la mairie de Bordeaux. On a deux collaborateurs à la mairie de Bordeaux qui sont à mi-temps. C'est Monsieur Nordine RAYMOND et Madame Béatrice WALYLO et nous avons une équipe de camarades qui est dévouée et qui essaie de nous aider dans la lecture des délibérations et dans les prises de position. Et au-delà de cela, nous avons un petit conseil scientifique de gens qui veulent bien nous aider, qui ont des domaines d'expertise.

Je vous rappelle cela, un peu comme le générique de film, à chaque fois pour bien souligner l'aspect collectif de notre activité militante d'élus. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets au vote pour les autres délibérations. Des oppositions, celles que l'on a annotées qui seront intégrées. Des abstentions intégrées. Et pour les autres délibérations ? Vote favorable.

Mme BOST

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BOST

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme FERREIRA

**(n°4) Création d'une Société publique locale (SPL) - SPL Copublic - Approbation des statuts et de la prise de participations - Désignation des représentants de la Métropole-
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe d'une SPL, car comme son nom l'indique, il s'agit d'une structure publique, même si les objectifs ne sont pas si clairement détaillés, par exemple quels liens et quelle complémentarité avec BMA, quels pouvoirs particuliers. Aussi nous ne sommes pas complètement d'accord sur les statuts : il n'est pas précisé comment le CA rend des comptes sur son activité et ses décisions. Un PV des CA est-il prévu, rendu public, au moins à l'ensemble des élus ? Nous ne sommes pas convaincus de la nécessité de donner des pouvoirs élargis au Directeur général comme indiqué « le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. » nous préférons de loin que le pouvoir reste partagé au niveau de l'équipe du CA, déjà que le CA n'est pas dans un fonctionnement très transparent. Il faut arrêter les pouvoirs particuliers à une personne et plus globalement, tout cela manque d'ouverture et de possibilité de contrôle des habitants. Alors même s'il s'agit d'un outil public, c'est déjà une bonne chose, nous demeurons dubitatifs sur le mode de gestion.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°6) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 74 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 85 à 100 Quai de Brazza, Ilot D03 - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 12 797 380 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

**(n°7) BORDEAUX - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition-amélioration de 3 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 31 rue Moulinie - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 231 887 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°8) LE BOUSCAT - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 20 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Terracia", 268-270 av. de la Libération - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 837 479 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons systématiquement, nous votons contre les constructions en VEFA parce qu'elles sont sous maîtrise privée. Nous défendons au contraire le contrôle public pour le logement. Un foncier public et le développement d'un service public du logement. Nous prônons une politique qui enlève aux promoteurs et bâtisseurs leur domination sur le secteur, avec leurs moyens de nuire. Nous voyons le résultat avec la crise du logement. Nous sommes dans un système en crise, il faut alors en sortir, combattre la marchandisation du logement social. Nous votons contre les délibérations 39773 et 39774 pour ces mêmes raisons.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°9) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM ENEAL - Acquisition en VEFA de 22 logements collectifs et individuels locatifs sociaux, sis, résidence intergénérationnelle "Teema", 8 av. de la Liberté - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 679 450 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°11) BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente de 81 logements locatifs de la résidence "Les Jardins de Carreire" située à Bordeaux, dans le cadre du dispositif d'accession sociale en Bail Réel Solidaire - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme pour les délibérations 39813 et 39814. Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait même pas de valider ou pas la vente des logements sociaux, mais de maintenir une garantie qui normalement ne devrait pas l'être en cas de cession des logements locatifs sociaux. Nous sommes opposés à cette vente et à ce qui peut la faciliter. Il est surprenant, alors qu'il manque énormément de logements sociaux, que les bailleurs comme Aquitanis puissent les céder pour de l'accession, même en BRS. La priorité, l'urgence, est au contraire de renforcer la disponibilité de logements sociaux pour les milliers de personnes en attente. Nous n'avons aucune explication sur la raison de ces 81 ventes. Est-ce que ces logements sont occupés, vacants ? Même raisonnement et même vote pour les délibérations 39813 ; 39814 ; 39816.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°12) BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente de 81 logements locatifs de la résidence "Les Jardins de Carreire" située à Bordeaux, dans le cadre du dispositif d'accession sociale en Bail Réel Solidaire - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°13) BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente de 81 logements locatifs de la résidence "Les Jardins de Carreire" située à Bordeaux, dans le cadre du dispositif d'accession sociale en Bail Réel Solidaire - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait même pas de valider ou pas la vente des logements sociaux, mais de maintenir une garantie qui normalement ne devrait pas l'être en cas de cession des logements locatifs sociaux. Nous sommes opposés à cette vente et à ce qui peut la faciliter. Il est surprenant, alors qu'il manque énormément de logements sociaux, que les bailleurs comme Aquitanis puissent les céder pour de l'accession, même en BRS. La priorité, l'urgence est bien de renforcer au contraire la disponibilité de logements sociaux pour les milliers de personnes en attentes. Nous n'avons aucune explication des raisons de ces 81 ventes, est-ce que ces logements sont occupés, vacants ?

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°14) BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Réhabilitation de 105 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Saint Saëns, 20 rue Trebod - Emprunts de type PAM d'un montant global de 6 618 081 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°15) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence ' Le clos d'Aristide ', 57 rue Albert Thomas - Emprunts de type PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 708 749 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons bien compris qu'il s'agissait de 4 logements locatifs sociaux, pas de souci mais nous votons contre parce que c'est une opération d'acquisition en VEFA, c'est un principe

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

que des politiques de gauche devraient à notre avis s'appliquer. Il s'agit de défendre la priorité à la maîtrise publique. Nous avons conscience que cela signifie une confrontation avec le secteur privé dominant, avec les logiques libérales et marchandes, mais si la gauche ou soi-disant gauche laisse faire, qui pour lutter contre ? Les mobilisations populaires ? Oui mais en attendant, il en va de la responsabilité des pouvoirs locaux de gauche, qui ne font malheureusement pas le job. Nous faisons remarquer aussi qu'il n'est pas précisé sur les 4 logements acquis, la répartition entre logements sociaux (PLUS/PLS) et très sociaux (PLAI).

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°16) BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Réhabilitation de 86 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence ' Ravel ', 90 rue Pierre Trebod - Emprunts de types PAM d'un montant global de 5 911 621 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°17) Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2023 - Avis

Intervention écrite de M. Poutou

Nous nous abstenons car il nous est impossible de valider ce genre de délibération. Cette délibération comporte 725 pages de tableaux comptables qu'on doit analyser en quelques jours afin de donner notre avis. Pour nous, cette délibération pose un problème démocratique. Nous ne voyons pas comment les élus d'une assemblée politique peuvent voter pour ou contre une telle délibération à vocation comptable, en prenant réellement le temps d'étudier les chiffres qui y figurent. Dans ce genre de cas, il nous semble plus raisonnable de s'abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°19) Affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°20) Protocole d'accord transactionnel entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole régularisant le paiement lié la sécurisation et au désencombrement de la parcelle BP0160, sise 8 quai de la Souys à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous aurions aimé avoir des informations et précisions sur cette occupation « illicite », ses motivations, quelles ont été les suites à cette expulsion, en quoi ont consisté ces travaux de sécurisation ? La transparence a ses limites visiblement, le but de la délibération se résume à faire valider une transaction sans nous donner toutes les informations. En plus, nous ne comprenons pas bien le contenu de cette transaction. Vous écrivez « Afin d'éviter de porter

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

tout litige devant les juridictions compétentes et de trouver une issue favorable à l'exécution de la convention, les parties ont décidé de procéder à des concessions réciproques et de se rapprocher dans le cadre de ce protocole d'accord transactionnel ». Vous avez décidé certes mais nous avons des doutes sur la méthode et sur la transparence. Dans ces conditions, nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°21) Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon - Lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et procédures connexes - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour le principe d'une nouvelle ligne de bus électrique mais n'ayant pas le temps d'étudier le choix du tracé, ne mesurant pas quelles sont les parcelles possiblement acquises, avec les risques d'expropriations liées à la déclaration d'utilité publique, nous faisons le choix de nous abstenir. (Bilan de concertation présenté le 12 avril 2024)

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°25) So Games - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération explique que la mission principale de So Games est « la coordination des moyens et des actions des entreprises du secteur du jeu vidéo et du multimédia, et toute action favorisant le secteur de l'industrie des loisirs interactifs de Nouvelle-Aquitaine ». Nous n'avons pas d'opposition absolue ou de principe à aider des petites entreprises. Pourquoi pas. Mais à la suite de la délibération 39742 qui valide une subvention de 200 000 euros à une association de réseau entrepreneurial, voilà cette nouvelle subvention de 40 000 euros pour aider des entreprises du secteur vidéo (subvention en augmentation sensible). Il nous semble nécessaire de réorienter les choix politiques. Il y a des priorités sociales, il y a même des nécessités aujourd'hui d'assurer la présence d'un service public démantelé de partout, des structures publiques qui disparaissent et ne jouent plus leur rôle d'aide aux plus démunis ou fragiles. Dans un contexte de forte libéralisation économique, de crises multiples, d'aggravation de la pauvreté et de la précarité, nous pensons utile d'avoir une réflexion sur la politique de subvention aux associations. À quelles associations, pour quelles raisons dans tel ou tel secteur, telle ou telle association ? Les délibérations que vous nous présentez ne nous semblent pas aller dans le bon sens. Et encore une fois, nous n'avons aucune animosité envers le secteur de la vidéo. Nous critiquons seulement une orientation que nous ne partageons pas.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°26) REP - DEA - Nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

De manière générale, nous pensons qu'il vaut mieux gérer en régie publique les affaires qui concernent les services publics, ce qui est le cas pour la gestion des déchets. Dans le cadre de ce contrat, nous n'avons pas d'avis ferme sur le fait qu'il faille passer par cet organisme privé. De ce fait, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°27) Adhésion à l'association planète B gestionnaire du tiers-lieu zéro déchet ' La maison RêVée ' - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme NOEL

(n°28) Modification simplifiée n°4 du PLU 3.1 - Correction d'une erreur matérielle - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

M. EGRON

(n°29) Adhésion à un groupement de commande pour des prestations foncières concernant le domaine de l'eau - Groupement 2 - Intégré partiel - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous partageons le principe des groupements de commande pour des raisons d'économie, cela nous apparaît très cohérent. Mais ce qui nous chiffonne c'est que la collectivité fait faire par des prestataires privés comme cela semble être le cas (même si ce n'est jamais précisé). Le public donne des missions à des entreprises privées alors que les services de la métropole pourraient sans doute les prendre en charge.

En tout cas c'est ce que nous pensons et défendons. Nous faisons le choix de l'abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°30) Offre de concours matérielle de la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique) pour l'agrandissement du bassin de rétention d'eaux pluviales de Sarcignan - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de travaux d'assainissement prévus en conséquence de travaux de modification de bretelles d'accès aux échangeurs 17-18, des travaux visiblement mal maîtrisés. Nous n'avons pas d'avis sur cette délibération qu'on dirait technique, malgré les 90 pages de rapports que nous n'avons pas réussi à digérer. Nous avons quand même un doute sur l'utilité de la modification entre les échangeurs 17 et 18 à l'origine des travaux d'agrandissement du bassin de rétention des eaux de pluie de Sarcignan.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°31) Protocole transactionnel Degrémont concernant la dégradation des parois bétons sur des ouvrages et canaux de la station d'épuration Clos de Hilde- Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°34) Agence Locale de l'Energie et du Climat (Alec) - Subvention de fonctionnement 2024 Pour la performance énergie-climat du patrimoine communal - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

« Dans le cadre de sa politique énergie climat, Bordeaux Métropole se fixe l'objectif ambitieux d'être l'une des premières métropoles à énergie positive en 2050 » pourquoi cet objectif d'être la première, c'est bizarre. La préoccupation d'aller vers une énergie positive ne suffit-elle pas ? Nous partageons la préoccupation affichée d'assurer la transition énergétique et la décarbonation. Mais que signifie précisément « développer notre société selon un nouveau paradigme » ? Lequel ? Cela mérite éclaircissement parce qu'on n'a pas l'impression au fil de la politique menée que nous allons vraiment vers une autre société, avec un fonctionnement différent, d'autres principes, d'autres priorités. Il y a trop peu d'explications sur les actions de l'association ALEC. Sur les 2,5 ETP, leur fonction et leurs missions, leurs compétences. Certes il est précisé que « l'Alec s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à accompagner les communes membres dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation de leur patrimoine communal » Mais concrètement, quelles peuvent être ces actions de « décarbonation » par exemple. Du coup nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur**

COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY;
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame BICHET, Madame RAMI, Monsieur TROUCHE

Mme FERREIRA

(n°35) Accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé - Conventions 2024 entre Bordeaux Métropole et les associations Espaces Conseil ' France Rénov' ' - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame BICHET, Madame RAMI, Monsieur TROUCHE

Mme FERREIRA

(n°36) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Avenant 6 - Adoption - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes par principe contre la gestion de l'énergie sous contrat DSP, donc logiquement contre la prolongation d'un tel contrat. D'autant qu'on voit bien que dans les faits, les délégataires ne prennent pas vraiment de risques, ou pas complètement, car dès qu'il y a un souci imprévu, les collectivités sont là pour payer les frais, même une partie. Ici c'est le prétexte du Covid et de la guerre en Ukraine qui ont provoqué inflation et coûts supplémentaires que la métropole prendra à sa charge en partie (70%) en prolongeant le contrat, pour éviter une augmentation des tarifs pour les usagers. Cela nous apparaît discutable. En plus, à part un engagement sur le maintien des tarifs pour les usagers (pas d'augmentation) il ne semble pas y en avoir concernant les effectifs (on voit que la masse salariale a baissé de 20% environ les 3 premières années. Puis visiblement se stabiliserait pour la suite) alors que les conditions sociales d'une DSP devraient concerner le délégant (surtout un délégant de gauche). Il manque des informations sur les bénéficiaires des années qui suivent, sur leur redistribution éventuelle et de quelle manière. Quelles sont les exigences de la métropole, quel regard sur ces aspects et du coup quelles discussions sur les conditions financières ? Tout cela manque dans cette délibération. Pour toutes ces raisons, nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur TROUCHE

Mme BICHET

(n°37) Concessions pour la distribution publique de gaz - Signature d'un contrat de concession - Signature d'avenants à deux contrats - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de prolonger les contrats avec GRDF pour 6 communes de la métropole. Nous n'y sommes pas opposés, mais il nous semble plus judicieux et cohérent d'uniformiser la situation en généralisant les contrats avec Gaz de Bordeaux pour l'ensemble des communes de la métropole. Est-ce que cela est discuté ou pas ? La délibération ne présente pas les différentes possibilités, elle n'explique pas les motivations du choix.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°38) Protocole d'accord transactionnel avec la société ELYS - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°39) Avenant à la convention conclue avec Loris EnR pour la valorisation des CEE - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°43) Programmation 2023 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux, à l'accession sociale, et à la réhabilitation du parc social - Liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

L'hypothèse basse de départ nous apparaît complètement aberrante avec quasi aucun PLAI et tout en PLS. A partir de là c'est facile de présenter des résultats positifs. Il n'en reste pas moins que l'allocation des aides est déséquilibrée avec pas assez de PLAI et beaucoup trop de PLS. Les PLS les plus critiquables proviennent surtout de deux opérations de Claisienne 3F, du groupe action logement qui ne joue pas le jeu avec 100% de PLS. Le reste c'est EHPAD et des PLS pour équilibrer le bilan d'opérations en PLAI ou PLUS (une pratique à arrêter). Si Bordeaux savait construire en régie, elle pourrait accorder des aides à la pierre à ses propres PLAI pour éviter de dilapider dans du PLS. On aide les communes déficitaires à rattraper leur retard. Mais n'oublions pas que si elles sont déficitaires c'est souvent par choix politique. 2497 logements sociaux en réhabilitation et/ou résidentialisation. Insuffisant par rapport à la construction neuve. En revanche, nous disons qu'il faut stopper la résidentialisation. On s'étonne que les deux soient mélangés dans le chiffrage.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°44) Déploiement du dispositif "la Boussole des jeunes" sur le territoire de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHOPLIN**

M. PUYOBRAU

(n°45) Cenon - Renouvellement urbain du quartier Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 - Convention portant attribution d'une subvention en faveur de la réhabilitation de logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme MELLIER

(n°46) Pont Simone Veil sinistre RTE - Protocole d'accord transactionnel - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme BLOCH

(n°47) Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°48) BORDEAUX - Secteur Brazza- Rue Lajaunie - Acquisition des parcelles AD 78p et AD 80p appartenant à la Société La Méridionale des Bois et Matériaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est l'ensemble du projet que nous ne partageons pas. Encore un projet qui manque de logements sociaux et très sociaux, un projet sous maîtrise privée « Eiffage » dans un quartier déjà beaucoup trop sous maîtrise privée. Avec en plus des affaires pas toujours légales notamment du côté du promoteur Marignan. Pour rappel, un chantier est suspendu par décision judiciaire pour cause d'irrégularités et de pollution des sols, une structure a été démolie illégalement semble-t-il, des collectifs d'habitants et de Darwin sont en lutte pour défendre leurs intérêts face à Marignan qui fait comme bon lui semble. Dans cette délibération, il nous manque aussi l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme KISS

(n°50) BORDEAUX - Secteur Claveau - Cession à Aquitanis de reliquats de voirie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous supposons que cette décision est réglementaire, obligatoire. Car si ce n'est pas le cas, nous ne voyons pas l'intérêt de ces transferts de gestion. Sans plus de précision et d'information nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur

HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM,

Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Mme KISS

(n°51) MERIGNAC - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière Ilot 4 - Cession de terrains entre Bordeaux métropole et la commune de Mérignac - Modification - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°52) MERIGNAC - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière Ilot 4 - Cession de terrains entre Bordeaux métropole et la SCCV 46 avenue de la Marne du groupe PICHET - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une cession de parcelles de 4200 m² à la SCCV de Pichet (pour rappel, un promoteur déjà condamné pour corruption, dans une affaire ancienne). Nous sommes opposés aux cessions au privé, pour défendre au contraire un foncier public. De plus, dans le projet, il y a insuffisamment de logements locatifs sociaux et très sociaux, trop de logements prévus pour l'accession... Et d'après nous, il manque l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°53) SAINT AUBIN DE MEDOC - Constat de carence en logements sociaux au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) sur la période triennale 2020-2022 - Délégation du droit de préemption urbain par l'Etat à Bordeaux Métropole - Convention tripartite ente l'Etat, la Commune et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de faciliter la recherche de foncier pour rattraper le retard de logements sociaux (13% actuellement pour 25%). Pour nous, l'objectif fixé est insuffisant. Nous pensons qu'il faut au contraire renforcer les contraintes à l'égard de la commune pour qu'elle respecte la loi et ainsi sortir de l'illégalité. D'ailleurs, cela nous surprend, n'y a-t-il pas de sanctions prévues pour les communes hors la loi SRU ? Pas de mesures incitatives ? Au regard des manques importants en logements sociaux, il nous semble au contraire qu'il faudrait se donner les moyens de respecter les lois sociales. Et s'il est difficile de construire du neuf, qu'en est-il des logements ou espaces vacants, de l'existant innocupé ? Y a-t-il par exemple une réflexion pour mettre en œuvre une politique de réquisition ?

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

Mme KISS

(n°54) BOULIAC - Constat de carence en logements sociaux au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) sur la période triennale 2020-2022 - Délégation du droit de préemption urbain par l'Etat à Bordeaux Métropole - Convention tripartite ente l'Etat, la Commune et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme la délibération 39829, nous constatons que la commune (la plus riche de la métropole) ne respecte pas la loi SRU, de très loin, c'est même pire qu'à Saint-Aubin (seulement 6% de logements sociaux !). Nous sommes en désaccord avec le ton et les objectifs affichés par la délibération. Nous pensons au contraire qu'il faut renforcer les contraintes pour ces villes hors-la-loi. Pourquoi n'y a-t-il pas des sanctions et des mesures incitatives, des contraintes pour les villes qui n'appliquent pas la loi SRU ? En plus du dispositif de préemption, est-ce que la loi de réquisition est applicable ? Est-ce que des bâtiments et logements vides ont été recensés dans la commune ? Est-ce qu'une politique offensive est en réflexion ?

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme RECALDE

(n°57) BORDEAUX - Quai de Queyries, quai de Brazza et rue Charles Chaigneau - Co-maîtrise d'ouvrage - Eclairage public - Participation financière - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme RECALDE

(n°58) BORDEAUX - Ilot Dupaty - Prolongement de la rue Emile Peynaud entre la rue Surson et la rue Chantecrit - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à l'arrêté de cessibilité - Enquête publique conjointe - Classement de la voie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'une nouvelle étape dans cette longue aventure du projet de désenclavement de l'îlot Dupaty. 12 ans depuis les premières décisions et la concertation. Les travaux sont commencés depuis longtemps mais ne peuvent être achevés pour cause de parcelles que la Métropole n'a pu acquérir. On ne sait d'ailleurs pas pourquoi les copropriétaires ont refusé de vendre. On a bien compris qu'il s'agissait d'ouvrir le quartier avec cette nouvelle voie traversante. Derrière il y a l'objectif de construire des logements. Et justement ce sont des précisions qui nous manquent concernant ces futures constructions. Quels logements ? Dans quelles conditions ? Quels engagements de la métropole sur le type de logements, la quantité, le devenir des vieilles bâtisses (seront-elles détruites ou rénovées ?), des espaces verts actuels (seront-ils préservés ou bien artificialisés ?). Il nous manque des précisions sur les intentions de la métropole au-delà de cette voie supplémentaire. Nous reconnaissons que d'un point de vue urbanistique la réalisation de cette traversée est cohérente. Elle permettra notamment de terminer une rue déjà largement entamée, de donner accès à des espaces verts, de ne pas artificialiser les sols étant donné qu'ils le sont déjà, de réaliser une rue qui, du fait de ses proportions et son dessein coche toutes les cases d'une belle ruelle plantée. Mais aussi de fractionner un immense îlot faisant obstacle à la déambulation, de permettre des densifications au centre-ville nécessaires au regard du besoin de logement. Mais dans cette délibération, il nous manque pas mal d'informations. Il n'y a pas de projet dans le PLU. Ce qui veut dire que les parcelles limitrophes se verront accorder les droits de construction

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

d'une zone UP2. Pour nous, faire les choses dans cet ordre revient à s'exposer à un grand n'importe quoi niveau nouvelles constructions et programmes (cf. ce qui est en train de se passer à Libourne sur leur zone de chais). Donc si on fait dans l'ordre ça donnerait : premièrement, réaliser un plan et un programme répondant aux besoins ; deuxièmement mettre en place les mécanismes de captation de la rente foncière ; troisièmement, acheter des parcelles limitrophes, taxer la plus-value foncière, revalorisation de la taxe d'aménagement, ...) ; quatrièmement, modifier le PLU pour 'forcer' la construction d'un certain nombre de logements sociaux (en fonction de la capacité du programme) ; cinquièmement, réaliser la rue. Une DUP peut durer un certain temps mais il faut anticiper et ne pas se laisser dépasser par l'urbanisation qu'on provoque. Maintenant nous posons les questions suivantes ; Avez-vous un projet pour cet îlot ? Nous n'en avons pas trouvé. Comment souhaitez-vous éviter que la plus-value foncière générée par cette nouvelle rue ne soit pas captée par les propriétaires fonciers ? Quelles nouvelles constructions envisagez-vous autour de cette rue et comment souhaitez-vous procéder pour pouvoir y construire du logement social ? Dans ces conditions, nous n'approuvons pas le recours à une enquête d'utilité publique en vue de l'expropriation des dernières parcelles.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme RECALDE

**(n°60) PAREMPUYRE - Rue de Macau - Création du REVe3 - Bilan de la concertation -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous constatons une faiblesse de la participation à la concertation, ce qui est habituel dans ce type de concertation. Une seule réunion publique. Nous sommes en désaccord avec les modalités des concertations qui n'aident pas à avoir beaucoup de retours de la part des habitants. Du coup la présentation du projet et le débat qui s'ensuit restent très légers. Pas suffisant de notre côté pour valider ou invalider le projet. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RECALDE

**(n°61) Modification de la signalisation sur les routes départementales entrantes sur Artigues-Près-Bordeaux en lien avec le passage en ville à 30 km/h - Convention de délégation de compétence entre le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. PAPADATO

(n°62) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Etude Diagnostic Biodiversité - Subvention d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°64) Modalités d'intervention technique et financière de Bordeaux Métropole sur des ouvrages de compétences communales dans le cadre du projet européen LIFE Biodiver'Cit  et R silience - Action WP4 R duction de la pollution lumineuse -
Autorisation**

Unanimit 

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°66) French Tech Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avouons que ces histoires de start-up ce n'est pas du tout notre credo. Le bilan 2023 comme le programme 2024 ne nous parlent pas. Les « rendre lisible et animer l'écosystème entrepreneurial technologique et innovant » ou encore « Faciliter l'accès des startups et entreprises innovantes aux talents dont elles ont besoin », cela ne correspond pas aux logiques et aux choix politiques que nous mettons en avant. Les formulations telles que « l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...) » sont une manière de jouer avec les mots, faisant comme si la logique entrepreneuriale était quelque chose de naturel. En plus de l'entreprise petite ou grande jusqu'à l'école si continuité il y a c'est celle de la marchandisation car grâce au libéralisme outrancier, même la recherche, l'école et l'université sont marchandisées. Alors à l'opposé de ces politiques allant toujours sur la droite, conformistes, reproduisant recopiant sans cesse ces modèles économiques pourtant si destructeurs, nous pensons que la subvention de 200 000 euros devrait aller vers d'autres associations à vocation plus solidaires et collectives. Ou vers la défense du service public de proximité, en renforçant les effectifs par exemple, pour développer un autre écosystème plus respectueux socialement et écologiquement.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame JAMET

Mme JAMET

(n°69) Proposition d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms CANUT - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme JAMET

(n°70) Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2023 - Information au Conseil

Communication effectuée

M. PFEIFFER

(n°72) CENON - Terrain familial locatif public 6 rue du Gay Lussac à Artigues Près Bordeaux - Transfert de propriété au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une délibération technico-réglementaire, la loi MAPTAM prévoit le transfert de gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la ville à la métropole. Une aire de 12 emplacements. Nous n'avons pas d'avis sur ce transfert, ni pour ni contre, mais nous tenions à rappeler que nous ne sommes pas d'accord avec la gestion par une entreprise privée Sg2a-Hacienda qui est en situation de quasi-monopole dans le secteur.

Nous défendons l'idée que les aires d'accueil soient gérées directement par les services publics de la métropole. Ce qui justifie notre abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PFEIFFER

(n°75) Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles - Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE pour l'année 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons la subvention à l'association Dédale, de 30 000 euros (identique qu'en 2023), même dans ce cas, comme pour d'autres soutiens aux associations, une somme plus importante était largement justifiée, au regard de la situation sociale dramatique et de son aggravation au fil des années. Pour cette raison la non-augmentation par rapport à 2023 est un problème et relève d'un choix politique discutable. Globalement les moyens mis en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil des personnes réfugiées et celles des sans-abris sont très insuffisants. La politique de l'Etat relayée par la Préfecture est plus que problématique. En expulsant, en réduisant les droits des personnes, en limitant l'accueil, en accentuant la pression, en criminalisant les migrants et leurs soutiens, les choix politiques du gouvernement (et des précédents) aggravent une situation humaine déjà terrible. Cette délibération donne une subvention à un des collectifs très impliqués dans l'aide humanitaire mais en ne faisant pas le lien avec la politique globale, elle ne permet pas d'avoir une réflexion critique sur les politiques menées. Nous tenions aussi à faire remarquer l'importance de l'objectif de Dédale ; travailler à améliorer l'existant, sur la vacance, sur les espaces inoccupés dans la métropole, y compris ceux appartenant à la collectivité. L'importance aussi de donner plus de moyens mais aussi et surtout plus d'autonomie et de marge de manœuvre aux associations. Cela suppose aussi que les collectivités mettent la pression sur la Préfecture. En dénonçant la politique d'expulsion qui ne résout strictement rien, en dénonçant les logiques répressives sur un fond de politique xénophobe et raciste. Enfin, vous l'aurez compris, il y a de quoi mener un débat de fond sur l'accueil des migrants et sur le droit au logement décent.

Unanimité

Mme RAMI

(n°76) Actualisation du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons bien noté la modification des seuils pour les revenus fiscaux, allant plutôt dans le sens de l'augmentation des aides pour les parties concernées par ces mouvements. Cela dit, nous ne sommes pas capables de valider les sommes allouées pour l'achat de tel ou tel modèle de vélo. En clair nous sommes pour le principe de ces aides mais nous n'avons pas d'avis sur le niveau de ces aides. Peut-être est-il possible pour la métropole de fournir un effort plus important, peut-être n'est-ce pas nécessaire. Nous pensons par ailleurs que la gratuité sur système de V3, aujourd'hui « le vélo TBM » pourrait favoriser l'accès au vélo pour les personnes les plus modestes.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. RAYNAL

(n°77) Projet partenarial d'aménagement (PPA) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet ' BIC BOX ' - Avenant à la convention 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous reprenons l'explication de vote du 26 mai 2023 : « Si nous comprenons bien, il s'agit de financer une structure (un lieu ressource) qui valorise des projets étudiants et puis de créer un réseau ? Plusieurs projets sont listés, plus ou moins clairs ou compréhensibles. Nous retenons celui qui consiste à mettre en place un marché alimentaire (et non alimentaire. Il y a aussi le sport, la communication... On imagine très bien les besoins pour améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes. La crise sanitaire avait révélé des situations très difficiles pour beaucoup. Difficulté de s'alimenter correctement, de se loger, souffrance psychologique, liée à un appauvrissement, à une précarisation réelle. Cela traduit à la fois l'aggravation sociale globale et plus précisément la dégradation du service public d'éducation avec le démantèlement de l'université qui est de plus en plus sélective, au service du monde entrepreneurial. Face à cette situation, il nous semble que les projets variés ne peuvent répondre aux besoins urgents et importants. Donc nous rappelons encore une fois en quoi cela pose le problème d'une bataille politique pour remettre les moyens nécessaires dans les universités, pour le Crous, etc... Cela dépend de l'Etat et des Ministères dédiés mais c'est aussi de la responsabilité des collectivités territoriales, prendre en charge directement à la fois les questions de santé (physique/psychique), de logement et d'alimentation, en apportant des moyens humains ». Nous réitérons logiquement notre abstention sur le prolongement de la période d'ouverture de la subvention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. RAYNAL

(n°78) GRADIGNAN - Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) - Opération BIC Extra-rocade - Acquisition auprès de l'association ' C.C.V.B.S.O ' des parcelles cadastrées section CB17 (10 026m²) et CB18 (4 490m²) d'une emprise totale de 14 516 m², pour la mise en œuvre de compensations écologiques et environnementales - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici de la reprise de la délibération du 1er décembre 2023, concernant l'acquisition de parcelles auprès des Coqs Rouges, à la suite d'une erreur. Il s'agit d'une compensation environnementale dans le cadre de l'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC). Nous reprenons l'explication de notre vote du 1er décembre 2023 : « Nous le savons tous pourtant, les compensations écologiques des destructions faites par des projets immobiliers ne sont jamais à la hauteur des destructions opérées par ces projets. Le mieux, le plus efficace est de ne pas détruire des zones humides plutôt que d'essayer de les réimplanter à un autre endroit. D'autant plus qu'avec la crise climatique l'enjeu de protection des espaces naturels et de la biodiversité est impératif. Ce dispositif de compensation environnementale permet de se donner bonne conscience. C'est se donner l'autorisation de détruire car derrière « on compense ». En clair, le dispositif nous paraît hypocrite et cynique. Souligner l'hypocrisie du dispositif, puisque la compensation écologique nécessite qu'il y ait eu une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ailleurs. Comment affirmer qu'il s'agit d'une compensation quand ici les deux parcelles acquises sont déjà des espaces de nature n'ayant à priori jamais fait l'objet d'une urbanisation. La première chose à faire pour préserver l'environnement c'est bien de ne pas consommer ces terres dont le sol met plusieurs milliers

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

d'années pour se constituer. C'est un rappel des débats actuels, la philosophie étant de préserver avant tout les espaces naturels, bizarre qu'il faille le préciser à des élus soi-disant écologistes. En décembre nous nous étions abstenus, aujourd'hui on évolue, preuve que nous sommes capables de changer d'avis. Cette fois ci, nous votons contre cette délibération.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. CABRILLAT

(n°79) Attribution n°6 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà une subvention de 927 000 euros pour la construction du groupe scolaire Jean Cocteau à Bordeaux. Le calcul semble être réglementaire, nous n'avons pas d'avis sur la somme. Est-ce la juste somme ? Est-ce l'application stricte des règlements ? Nous ne savons pas, du coup nous nous abstenons. Ce genre de délibération mériterait à notre avis des explications supplémentaires : sur le lieu du groupe scolaire, le quartier environnant, l'augmentation de la population scolaire estimée, sur le bâtisseur chargé de la construction, le « devis » détaillant le coût de la construction... Question : pourrait-on avoir le détail des coûts de la construction du groupe scolaire ?

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. CABRILLAT

(n°80) Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux - Modification de la délibération cadre - décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

En dehors de cette question de la répartition des financements sur laquelle nous n'avons pas d'avis, il nous apparaît important de discuter de la maîtrise d'œuvre publique, du contrôle des collectivités sur ces constructions, d'arrêter les VEFA et d'imposer une maîtrise publique totale sur la conception des futurs groupes scolaires. Et même, c'est illusoire sans doute, d'impliquer les personnels de l'Education Nationale de manière qu'ils aient un droit de regard et que les constructions conviennent aux besoins du public accueilli. Et en ce qui concerne la gestion, nous préférons que ce soit la ville qui gère, plus que la métropole, car le lien est plus facile et direct quand il y a plus de proximité.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Madame TERRAZA.

Mme FERREIRA

(n°18) Compte administratif de l'exercice 2023 - Décision - Approbation

Mme TERRAZA : Première délibération, la n°18, **Madame FERREIRA** : Compte administratif de l'exercice 2023. Il est précisé que **Madame la Présidente** n'était pas en exercice de

présidente en 2023. Donc, elle n'aura pas à quitter la séance pendant le vote de ce Compte de résultat.

Mme la Présidente Christine BOST : Je suis ravie.

Madame FERREIRA.

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente. Merci pour cette présentation rapide et efficace.

Je voudrais dire quelques mots. D'abord, cette présentation et ce compte administratif témoignent de la bonne santé financière de notre établissement, liée à des enjeux de pilotage qui sont bien maîtrisés. On note cependant, quand on regarde un peu notre PPI (Programme pluriannuel d'investissement), une probable dégradation de la capacité de désendettement, donc une vigilance accrue de notre part sur ces indicateurs-là. On note surtout l'attractivité du territoire. On note également l'évolution des recettes du budget transport, y compris si on exclut le solde de la DSP (Délégation de service public) précédente. Donc c'est assez dynamique et positif.

Peut-être vous donner quelques chiffres d'ailleurs sur la fréquentation de la ligne G. De mémoire, je crois que nous sommes sur les premières fréquentations à une moyenne de 16 000 voyageurs/jour, alors que l'on était à 13 000 sur la précédente semaine. On voit bien pour les utilisateurs assidus que sont d'ailleurs le Maire de Saint-Médard et le Maire de Saint-Aubin, que cette ligne commence à prendre son essor.

Je reviens sur le Compte administratif pour en souligner la qualité, notamment sur les enjeux de mobilité et sur les enjeux de valorisation du territoire. À ce stade de mon propos, je voudrais que nous ayons évidemment une pensée pour Monsieur Alain ANZIANI qui est l'artisan du déroulement de ce Compte administratif, qui est un très bon Compte administratif, et je voudrais en remercier les services, Monsieur le Directeur général des services et l'ensemble des Vice-présidents qui contribuent aussi au bon déroulement des enjeux budgétaires.

Je donne la parole à Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci Madame la Présidente. Je voudrais, à mon tour, féliciter et remercier Madame Véronique FERREIRA pour la qualité de la présentation de ce Compte administratif, ainsi que les services qui y travaillent.

J'interviendrais uniquement sur un aspect, à savoir la prise en compte ou non des enjeux de transition dans nos politiques publiques, puisque cela correspond à la délégation qui m'a été confiée en qualité de Vice-président de cet établissement. Je me félicite qu'à l'instar des précédentes années, ce Compte administratif confirme les efforts de prise en compte de ces enjeux dans toutes nos politiques publiques métropolitaines. Et ce, dans un contexte économique incertain où nous avons dû faire face à une succession de crises, au moins trois crises sérieuses que nous avons dû affronter.

J'interviendrais uniquement et brièvement sur le budget vert, qui est annexé au Compte administratif. Il est l'indicateur qui nous permet d'apprécier les performances ou non sur ce terrain de la transition. En indiquant d'abord que la loi de finances 2024 instaure désormais l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de se doter d'un budget vert, ainsi que d'une dette verte. Le Compte administratif doit désormais comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

J'ai envie de dire : la Métropole n'a pas attendu la loi pour le faire, puisque cela fait déjà deux ans, anticipant sur la loi et sur les préoccupations du législateur, pour nous doter de cet outil. Dès 2022, nous avons pris les devants en mettant en œuvre un budget vert selon la méthode développée par I4CE. C'est ainsi que l'ensemble des dépenses de la Métropole sont soumises depuis deux ans à une analyse fine, qui chiffre et classe les dépenses selon leur impact environnemental.

Vous le savez, il y a cinq critères qui sont pris en compte pour apprécier l'analyse selon les critères d'atténuation du changement climatique. Les dépenses sont jugées très favorables, plutôt favorables, plutôt neutres, plutôt indéfinies ou plutôt défavorables. Ce qui est intéressant, c'est de voir l'évolution sur ces trois dernières années. On s'aperçoit que pour le CA 2023, le budget vert met en lumière une réduction des dépenses défavorables ce qui mérite d'être salué, mais surtout je pense que l'effort le plus notable concerne les dépenses qui sont jugées très favorables à l'atténuation du changement climatique.

Quand on regarde le CA 2021, ces dépenses étaient de 372 millions d'euros, c'est-à-dire 26,8 % du budget du Compte administratif 2021, et quand on regarde le CA 2023, ces dépenses sont de 553 millions, c'est-à-dire 32,2 %, c'est-à-dire une augmentation de 48 % des dépenses jugées très favorables à la transition écologique et climatique. Je pense que cela mérite d'être salué. C'est une augmentation de quasi 100 millions d'euros des dépenses très favorables à l'environnement, c'est-à-dire ayant un impact très positif sur le climat. En corrélation, bien sûr, avec nos ambitions en matière de mobilités décarbonées, d'ambition du plan climat au sein de plusieurs politiques publiques, numériques, responsables, bâtiments durables, etc.

Voilà ce que je voulais noter qui me paraît intéressant comme critères d'appréciation de ce Compte administratif 2023. Il ne s'agit pas de s'auto-satisfaire, loin de là. Je crois que nous devons poursuivre et intensifier nos efforts en faveur des dépenses ayant un impact positif sur le climat.

Ce sont les quelques commentaires que je souhaitais formuler. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur SALLABERRY**.

M. SALLABERRY : Merci **Madame la Présidente**. Bonjour à vous toutes et à vous tous. Merci à **Madame la Vice-présidente** pour sa présentation. Je ne vais pas être d'accord avec un certain nombre d'autosatisfactions que je viens d'entendre. Mais vous dire qu'évidemment, et nous allons partager vos propos, **Madame la Présidente**, la situation de la santé financière de la Métropole reste satisfaisante. Mais elle est sur une pente qui nous inquiète sur certains points.

Les dépenses d'équipement, **Madame Véronique FERREIRA** l'a dit, augmentent considérablement, avec 100 millions d'euros supplémentaires et les charges de personnel, dont on a eu l'occasion souvent de parler, évoluent de 6,58 %. J'aurais quand même voulu préciser qu'il y a le départ de très nombreux ETP (Équivalent temps plein) de la Métropole vers la Régie de l'eau. Donc, quand on compare un certain nombre d'éléments, je pense qu'il faut aussi se dire que cette augmentation eut été beaucoup plus importante sans les affectations de la Régie de l'eau.

Le constat, c'est que notre Métropole dépense de plus en plus et se situe là sur une pente que n'ont pas toutes les Métropoles ou tous les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de notre pays.

La seule question qui sera la nôtre est : « Que se passerait-il si l'inflation, ou un certain nombre d'effets exogènes à la Métropole et notamment la santé financière des différentes collectivités y compris l'État, était plus négative ? ». Ce que l'on peut craindre, c'est que l'effet de ciseaux que l'on pourrait avoir augmente grandement. Je ne vais, en outre, pas du tout partager les

mêmes éléments sur l'emprunt. Vous avez dit Madame la Vice-présidente que cela augmente légèrement ou très légèrement. Je voudrais quand même souligner que sur l'exercice qui vient de s'écouler, pour toutes les raisons qui ont été évoquées, la Métropole a emprunté 330 millions d'euros supplémentaires. Vous avez dit : la dette augmente très légèrement. Je voudrais redire que l'en-cours de la dette sur les trois années qui viennent de s'écouler aura été augmenté de près de 50 %. Nous sommes passés d'un milliard d'euros de dette en 2020 à 1,5 milliard d'euros de dette en 2023 avec les années de capacité de désendettement. Certes, les taux ne sont pas les mêmes qu'il y a trois ans, mais notre Métropole s'est quand même endettée de plus de 50 %. Donc, ce qui m'intéressait sur votre dernier graphique, c'est de dire que vous avez, sur l'année qui vient de s'écouler, autant endetté la Métropole que sur deux exercices, de ce que l'on connaissait sur les précédentes mandatures, quelle qu'en soit la présidence.

Ce constat que l'on a eu l'occasion de débattre lors de la présentation du budget 2024, va aboutir à la même conclusion. Cela obèrera de façon de plus en plus inquiétante et à surveiller, les marges de manœuvre des années futures, s'il s'agit d'être au rendez-vous d'un certain nombre d'investissements. Vous allez porter, et vous avez associé vos Vice-présidents, une responsabilité à venir si jamais la Métropole et l'exécutif qui en sortira d'ici maintenant 18 mois, souhaitent agir sur les grands projets et les grandes infrastructures comme la mobilité ou encore l'économie.

Nous l'avons souvent dit et nous allons vous le répéter aujourd'hui : la Métropole doit se recentrer sur les compétences premières qui sont les siennes et qui lui sont données par la loi. Il y a encore trop de dispersions, quelle qu'en soit la couleur, vert clair ou vert foncé, que l'on veut bien leur donner.

Essayons, même si ce choix est difficile, de revenir sur les compétences d'aménagement et d'attractivité du territoire, la mobilité, la voirie et l'assainissement. Cela constitue à ce jour une grande partie de la Métropole, c'est tout à fait logique, mais nous faisons le constat que tout un tas de politiques, par ailleurs, fort intéressantes sur le papier, vont venir obérer un grand nombre de nos capacités.

Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente, je voudrais vous rappeler à quel point nous sommes très souvent interpellés, nous avons eu l'occasion d'en discuter dans la commission Finances, par des partenaires et des sous-traitants de la Métropole, sur les délais de paiement. La Métropole n'étant qu'un maillon de la chaîne de responsabilité, mon propos n'est pas critique, loin de là. Vous le savez, la loi a fait en sorte d'ouvrir les marchés publics des collectivités locales le plus souvent aux PME (Petites et moyennes entreprises) ou PMI (Petites et moyennes industries).

Nous avons demandé un suivi constant auprès des processus internes et également auprès du comptable et du Trésorier public, de manière que dans ce retournement de conjoncture on puisse se montrer proactifs dans la réduction des délais de paiement. Notre Métropole n'est pas la plus mauvaise, loin de là, mais elle à l'orée des contraintes financières qui sont subies par nos différents partenaires, il y a sûrement un travail à effectuer.

Vous l'aurez compris, notre jugement reste pour le moins très mitigé sur ce Compte administratif. Il n'y a pas que du mauvais, loin de là, mais il n'y a pas que du bon, non plus. Donc, dans la lignée évidemment du vote qui a été le nôtre sur le budget 2023, dont on regarde l'exécution aujourd'hui, le vote du groupe Métropole commune(s) sera un vote contre ce Compte administratif.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur SALLABERRY. Votre intervention, toujours à l'équilibre, m'amène à une remarque sur la question de recentrer la Métropole sur ses compétences. C'est une question qu'il faut en effet se poser, mais il faudra se la poser collectivement. Quand chacun des maires, quand il formule un certain nombre de demandes

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

sur de grands équipements, qui peuvent aussi contribuer à l'attractivité du territoire. Il faudra identifier si cela fait vraiment partie de nos compétences liées à l'attractivité du territoire. Parce que finalement, dans l'attractivité du territoire, on peut mettre beaucoup de choses. Donc, vous faites appel à la sagesse de chacun sur le recentrage des compétences, mais il faudra que l'on ait des échanges précis pour renoncer à certaines actions que la Métropole mène et pour lesquelles l'accompagnement est considérable.

Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues, le Compte administratif est un moment important de la vie de notre établissement. Il rend compte de notre exécution budgétaire, et à travers celle-ci, de la vie de notre établissement et du service rendu à la population.

À la lecture de ce Compte administratif, nous ne pouvons que nous féliciter des finances de notre établissement, que bien des collectivités vont nous envier. D'ailleurs, nous sommes en droit de nous demander si nous n'avons pas été un peu trop prudents. Notre faible taux d'endettement laisse penser que nous aurions pu réaliser davantage d'investissements. Nous comprenons la prudence. Cependant celle-ci ne peut être excessive et se faire au détriment d'investissements nécessaires à la population. Le climat d'anxiété et d'instabilité des finances des collectivités explique la prudence dont nous avons fait preuve.

Nous avons tous entendu les déclarations du Gouvernement qui apparaissent comme une épée de Damoclès pour le devenir de nos collectivités. Nous savons aussi que nous sommes loin de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Notre groupe reste convaincu de la nécessité de rentrées fiscales pérennes qui donnent de la visibilité sur l'avenir. Des taxes existent dans la région Île-de-France, auxquelles nous n'avons pas accès, comme la taxe bureaux ou celle sur les parkings de supermarchés qui pourraient nous permettre d'avoir une vision à long terme et, par exemple, de financer un métro pour notre agglomération.

Plus globalement, notre établissement, comme l'ensemble des collectivités, ne peut être victime de la politique fiscale qui affaiblit la capacité collective et abîme l'intervention publique.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Je n'avais pas l'intention de répondre à Madame Claude MELLIER, mais si vous m'y invitez, je le ferais bien volontiers.

Merci Madame la Présidente. Je remercie Madame la Vice-présidente, mais il y a une Flamme entre nous, Madame la Vice-présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : La Flamme n'y est pas, c'est juste la torche.

M. CAZENAVE : Pour être plus sérieux, Monsieur Emmanuel SALLABERRY l'a très bien dit, le Compte administratif est, quand même, un moment important, parce que c'est un peu le juge de paix des réalisations effectives, au-delà des communications des uns et des autres, et cela permet de regarder la réalité telle qu'elle est.

D'abord, je partage le fait que nous sommes aujourd'hui dans une situation financière globalement satisfaisante, ce sont les chiffres qui ont été présentés par Madame Véronique FERREIRA, grâce à des recettes réelles de fonctionnement extrêmement dynamiques. Plus de 11 % de croissance des recettes, plus de 6 % de croissance des recettes fiscales, des dotations.

À noter quand même que la fiscalité supprimée comme la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) remplacée par une part de TVA (Taxe sur les valeurs ajoutées) est une bonne affaire, Madame la Vice-présidente. La TVA, est toujours une recette dynamique. D'ailleurs, je constate que la compensation de la TVA, à la suite de la suppression de la CVAE,

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

c'est + 9 millions d'euros au budget. Donc, ce n'est finalement pas un mauvais choix pour la collectivité et pour la Métropole.

On constate que globalement le taux de désendettement est tout à fait raisonnable à 4,7%. Mais je voudrais quand même répondre à Madame Claude MELLIER qui demande si vous, collectivement, avez été trop prudents. La réponse est le budget 2024 sur lequel nous avons voté contre, puisque rappelez-vous, il nous amène, d'après les prévisions qui avaient été réalisées, à douze ans de taux de désendettement en 2027. C'est ce qu'a rappelé Monsieur Emmanuel SALLABERRY dans son intervention et que je partage à 200 %. Donc, je pense que l'excès de prudence que vous pourriez redouter est à peu près démenti par le débat sur les orientations budgétaires que nous avons eu pour 2024, Madame Claude MELLIER.

Enfin, j'appelle à la vigilance, mais vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, c'est quand même une opération un peu exceptionnelle qui se glisse dans tout cela, de plus de 60 millions d'euros et qui donne peut-être une vision tronquée d'une épargne nette un peu surabondante.

Je voudrais surtout concentrer mon propos sur deux remarques, essentiellement deux observations. La première, et nous la faisons généralement chaque année avec Monsieur Emmanuel SALLABERRY, un peu de concert, c'est le fait que les effectifs continuent à progresser à la Métropole de manière constante. Quand on retire les effets de la Régie de l'eau, c'est + 110. Donc, je pense quand même que c'est un sujet de préoccupation et de maîtrise des dépenses salariales.

Pour aller au bout du raisonnement ouvert par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, je pense qu'il faudrait répondre à la demande de la Chambre régionale des comptes d'avoir une vision consolidée des effectifs métropolitains et municipaux et voir, quand on tire le bilan de la Métropole, comment cela nous a permis ou pas de faire des économies.

Deuxième observation, en lien avec l'intervention du Vice-président, Monsieur Pierre HURMIC, sur la transition. Je dois dire que quand je regarde les chiffres, je ne vois aucune bifurcation écologique dans les chiffres. Pourquoi ? Parce que j'ai regardé le budget vert, magnifique innovation, et vous avez raison, certaines collectivités s'étaient emparées de ce sujet-là bien avant la loi, et je me félicite que désormais toutes les collectivités doivent le porter. Quand on regarde les dépenses vertes de la Métropole (ce sont les dépenses favorables ou très favorables), elles étaient de 40 % en 2022, elles sont de 40,7 % en 2023. Donc, en fait, stagnation totale des dépenses, les chiffres sont là. Donc, stabilisation des dépenses vertes. J'essaie de comprendre comment on explique ce paradoxe entre des discours extrêmement volontaristes sur le plan de la transition écologique qui ne se verraient pas dans nos chiffres. En fait, il faut regarder les taux de réalisation des grands projets de la Métropole qui concourent à la transition écologique. Je dois dire que cela doit soulever chez nous certaines interrogations :

- ✓ Taux de réalisation du projet « Un million d'arbres » : 9,6 %, alors que l'on n'est pas tout à fait à la fin de la mandature, mais on commence à s'en rapprocher. « Nature en ville » : 3,9 %.
- ✓ Réseau ReVE : 5 %.
- ✓ Plan Marche : 9 %.

On voit bien que l'on a quand même un problème d'exécution des grands engagements qui concourent à la transition écologique. Donc, je trouve que ces taux de réalisation sont extrêmement préoccupants.

Enfin, pour terminer, et pour répondre à Madame Claude MELLIER aussi qui nous interroge. Je trouve que le Compte administratif est très intéressant parce qu'il dit les choses et cela permet de sortir les discours un peu convenus, un peu caricaturaux. J'ai regardé les soutiens de l'État au-delà de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), vous l'avez dit, Madame Véronique FERREIRA, et j'en termine, Madame la Présidente, la DGF est stable. En revanche, qu'est-ce que nous observons ? :

- ✓ 16,28 millions d'euros de subventions de l'État pour la ligne D du tramway, Madame Claude MELLIER, merci l'État.
- ✓ 6,35 millions d'euros de crédits délégués pour les actions d'amélioration du logement, merci l'État.
- ✓ 3,91 millions d'euros de subventions pour les travaux de la ligne Express Bordeaux Saint-Thomas, merci l'État, Madame Claude MELLIER.
- ✓ 3,16 millions d'euros de subventions versées par l'État pour la construction du groupe scolaire Hortense, merci l'État, Madame Claude MELLIER.
- ✓ 2,39 millions d'euros de participation de l'État dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway, merci l'État.

Pardon, ce n'est pas vrai ? Vous contestez le Compte administratif. Si vous le contestez, je vous invite à voter contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CAZENAVE, bien sûr que non, personne ne conteste le Compte administratif. Merci.

M. CAZENAVE : 1,6 millions d'euros pour l'aéroport de Mérignac. Je trouve que c'est bien le Compte administratif, parce que cela dit les choses. Je trouve les propos de Madame Claude MELLIER un peu caricaturaux, dont je me permettrais de rétablir un certain nombre de vérités. En vous remerciant.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZENAVE. Votre démonstration est intéressante, mais comme pour tout, vous donnez des chiffres bruts de participation de l'État, certes, qui sont là. J'en ai un en tête. Vous avez dit 3,4 millions de soutien de l'État pour la ligne G, si ma mémoire est bonne, tout confondu, y compris avec le matériel roulant, c'est 217 millions. Donc, merci l'État.

Sur la ligne D, 18 millions d'euros. Le budget de la ligne D, 300 millions, certes, merci l'État, mais il s'agit de 18 millions sur 300 millions. Il faut regarder quand même les proportions. Effectivement, l'État pourrait nous dire « merci » sur le financement de la rocade. Donc, on peut jouer comme cela c'est assez intéressant.

Sur le million d'arbres, peut-être, vous regardez les 9 % parce que l'on avait mis une AP à 30 millions sur 10 ans. On est à la troisième année. Je vous informe qu'à la troisième année, sur le million d'arbres, nous avons déjà planté 500 000. Donc, on a déjà atteint la moitié des objectifs en termes de plantation. Peut-être que notre AP était trop élevée.

Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues. Ce Compte administratif gagnerait à changer de cap dans sa méthodologie. C'est bien la méthodologie ici que je vais aborder. La comptabilité a quatre fonctions : d'abord, prendre en compte, rendre visible des choix politiques, des événements. Compter aussi, présenter une logique quantitative, être responsable de ses actes, et puis, enfin, rendre compte.

Donc, la comptabilité, cela n'est pas un simple exercice de reporting. Ce n'est pas suffisant. Malgré nos nombreuses demandes depuis le début du mandat, notamment en commission transition écologique, vous n'avez pas engagé d'analyse de performance, ni des effets environnementaux, sociaux et économiques des politiques de la Métropole. Monsieur Pierre HURMIC, vous avez rappelé l'importance de cela, mais il faut aller plus loin.

Nous sommes en droit de savoir quel est le bilan carbone des différents investissements que nous avons menés en 2023. D'autant que nous avons déjà un certain nombre de données. Avec 1 million d'euros d'argent public, où est-ce que l'on doit le mettre pour avoir l'impact le plus fort sur la réduction de nos émissions de CO₂ ? Est-ce qu'il vaut mieux mettre des moyens dans l'amélioration de l'isolation des bâtiments, dans la géothermie ou faut-il mettre plutôt cet

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

argent sur d'autres politiques ? C'est une des questions majeures que nous devons nous poser en regardant cette comptabilité et avec ce Compte administratif, désolé de le dire, mais nous sommes totalement incapables de répondre à cette question.

Le budget vert est une bonne avancée, mais ce que nous devons attendre d'un budget, ce ne sont pas que des smileys, des couleurs, vert clair, vert foncé, ce sont des indicateurs précis de performance. Pourquoi dis-je cela ? Parce que la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) prévoit que les entreprises doivent, depuis cette année, intégrer à leur comptabilité les effets sur l'environnement de leurs actions. Atténuation et adaptation au changement climatique, biodiversité, utilisation des ressources, impact social aussi. Vous êtes parfois très prompts à soulever les insuffisances du secteur privé, mais là, en l'occurrence, les entreprises sont en avance car elles travaillent déjà à l'inclusion de ces éléments de comptabilité extra-financière dans leur bilan, ce qui leur pose d'ailleurs beaucoup de difficultés. Beaucoup de chefs d'entreprise le disent, il y a des difficultés générées par la réalisation de cette comptabilité extra-financière.

Le projet de loi de finances qui est devenu la loi de finances 2024 prévoit d'ailleurs de généraliser cela à nos collectivités en créant le compte financier unique. Notre Métropole va donc devoir réaliser ce rapport de durabilité. Et alors que vous faisiez preuve de volontarisme au début du mandat dans la construction d'un budget vert, force est de constater que vous avez pris beaucoup de retard et que vous mettrez finalement en place cette véritable comptabilité verte quand la loi vous y obligera.

La performance aussi est un sujet majeur. Lorsque l'on met un euro pour développer le réseau de transport en commun, nous faisons faire des économies aux usagers, des économies de carburant par exemple. Nous réduisons aussi la congestion grâce aux bus et aux transports en commun. Il faut aussi le quantifier, car la dépense publique génère des économies à nos habitants et à nos entreprises. Lorsque l'on renouvelle des tuyaux d'eau potable, on s'évite des travaux plus lourds à l'avenir. Dans votre vision du Compte administratif, on voit des montants d'investissements mais nous ne savons pas si cela nous aurait coûté moins cher de le faire avant. De manière générale, cela n'est pas parce que les montants sont élevés que la performance est élevée. Il faut aussi regarder le coût et ne pas engager une dépense pour la reporter. Donc, il faut tordre le cou aux idées reçues sur les dépenses publiques. Ici, on peut avoir le sentiment que l'on investit beaucoup alors qu'investir trois ans auparavant nous aurait coûté beaucoup moins cher.

Le rapport développement durable est d'ailleurs encore un document de communication de la Métropole qui présente la liste des actions menées. Mais la Métropole n'a pas qu'un objectif de moyens, mais aussi des objectifs de résultats. Je terminerais là-dessus, nous n'y sommes toujours pas. Cela aurait pourtant pu permettre de valoriser une partie de votre bilan plutôt en soulignant les manques. Nous devons attendre l'an prochain un plus grand volontarisme dans la construction de ce Compte administratif pour le mettre au service de la transition écologique et de l'analyse de la performance de nos dépenses et ne pas avoir qu'une vision comptable de ce document.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARRIGUES. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous avons une vision très critique du document administratif. Le premier reproche que l'on fait, et je crois qu'on le fait tous les ans, c'est qu'on a l'impression d'une dépolitisation complète.

On comprend bien que c'est réglementaire, qu'il faut rendre des comptes et donc détailler les comptes administratifs, financiers, c'est une forme de discussion budgétaire. Cela, on le comprend bien. Mais nous reprochons le fait que ce soit déconnecté d'une sorte de réalité de la vie quotidienne des gens et des besoins sociaux. On discute de chiffres, il y a tous les détails évidemment ou presque, puisque l'on a 135 pages de rapport. Donc, on a ce qu'il faut en chiffres mais une sorte d'incapacité à avoir une lisibilité de ces chiffres-là. Ce n'est pas concret et c'est très général. Ce sont les reproches que l'on fait, c'est ce que nous appelons

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

une dépolitisation d'une délibération qui pourrait justement faire plus de liens. Nous l'avons déjà dit.

Nous pensons qu'il faudrait discuter des chiffres à partir des besoins de la population et même de l'investissement, des dépenses, des charges. Parce qu'on discute beaucoup de ces termes-là, mais après, qu'est-ce que l'on met dedans en réalité ? En quoi tout cela est lié à des besoins ? Nous n'avons pas cette visibilité-là en lisant le document. On a inséré des chiffres et cela permet à Monsieur Thomas CAZENAVE ou à Monsieur Emmanuel SALLABERRY de discuter, « oui, on dépense un peu trop », mais cela veut dire quoi ? On dépense un peu trop ? On n'en sait rien.

C'est vrai que c'est mieux d'être dans une bonne situation financière, mais est-ce que l'on peut dire la même chose des habitants ? Est-ce que l'on peut dire la même chose des 20 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté ? Est-ce que l'on peut dire la même chose sur toutes les souffrances sociales que l'on peut constater au quotidien ? C'est cette déconnexion qui nous insatisfait profondément. Elle est liée à cette sorte d'impossibilité de discuter de choix politiques. On a un budget, il y a des contraintes qui sont nationales, cela c'est sûr. Il y a des lois. On ne peut pas faire ce que l'on veut. La Métropole ne peut pas faire ce qu'elle veut, mais dans ce cadre contraint, quelle possibilité avons-nous de répondre à telle urgence sociale ou écologique ? Cela, on ne le voit pas. Après, vous pourrez toujours dire : « Évidemment, ce document-là, il n'est pas fait pour cela », mais ce serait bien que l'on puisse avoir un lien en permanence, puisque nous ne sommes pas une assemblée de comptables, de spécialistes de la comptabilité. Nous sommes des élus. Donc nous avons besoin de faire ce lien entre des chiffres et des choix politiques. Donc c'est une critique de fond.

Cela étant, vous dites, par exemple « augmentation de fonctionnement », et vous constatez que c'est une augmentation dominée d'abord par TBM (Transports Bordeaux Métropole). C'est la première fois que le poste TBM passerait en premier, mais vous parlez aussi de charges de personnel. Cela nous ennuie. Pas seulement en tant que syndicalistes, parce que c'est le discours patronal en permanence « Le personnel est une charge ». C'est peut-être une manière de faire culpabiliser et puis de calmer sur les revendications salariales. Ce serait bien aussi d'utiliser d'autres mots, parce que le personnel, c'est un besoin. Ce n'est pas juste une charge, ce n'est pas juste négatif. Vous voyez la symbolique. Dans le vocabulaire qui est utilisé, ce n'est pas pour rien qu'il y a certains mots qui sont utilisés comme cela. C'est comme les cotisations sociales, vous avez remarqué qu'on les appelle des charges. En réalité, ce sont des cotisations, c'est un système de solidarité. Vous comprenez un peu l'idée.

Mais c'est révélateur de cette difficulté que l'on a à discuter de ces choses-là. Est-ce qu'aujourd'hui, ces dépenses en personnel sont suffisantes ? Est-ce que l'on est en mesure de répondre aux besoins de la population et d'assurer de bonnes conditions de travail pour l'ensemble du personnel de la Métropole ? Évidemment, à partir d'un document comme cela, on ne peut pas en discuter. Et au regard des rassemblements ou des manifestations régulières lors des Conseils de la Métropole, on peut penser que c'est plutôt compliqué de ce côté-là.

Sur la dépense, je crois que c'est Madame Véronique FERREIRA qui l'a dit, nous sommes la Métropole qui dépensons le plus par habitant. C'est possible, parce qu'il y a un tableau qui montre cela, mais on peut dépenser pour plein de choses qui ne sont pas forcément judicieuses. Là, par exemple, on a la torche devant, elle est devant tout le monde, on peut faire le lien même si ce n'est pas les plus grosses dépenses, mais on peut se dire que les dépenses autour du relais de la Flamme Olympique n'étaient pas forcément très justifiées.

En fait, il y a toujours ce besoin de raccorder à des besoins sociaux, à des choix politiques et cette délibération ne le fait pas. Je crois que j'ai fini, parce qu'il est temps et on vote contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Je veux d'abord remercier Madame Véronique FERREIRA et les services pour la qualité du travail accompli et la présentation. Je crois que l'on peut, les uns et les autres, nous accorder à dire que la situation financière de la Métropole est bonne. Quand on a un endettement de 4,70, je pense que beaucoup de collectivités, métropoles ou villes, aimeraient bien être sur cette trajectoire.

Sur ce point, il faut aussi souligner que ces chiffres sont obtenus dans une période où nous avons dû faire face à une série de dépenses exceptionnelles, notamment liées au COVID, mais aussi qu'ils doivent s'apprécier par rapport à un cycle d'investissement. Je sais et Monsieur Emmanuel SALLABERRY le sait bien, l'endettement, s'il n'était lié à rien d'important, serait préoccupant. Quand on doit arriver à démarrer le financement du RER (Réseau express régional) métropolitain, des premiers bus Express, d'un certain nombre de grands équipements comme le pont que nous allons inaugurer dans quelques jours, GPSO (Grand projet Sud-Ouest) et j'en passe, il est évident que nous sommes dans un cycle d'investissement fort. Par conséquent, cela entraîne des conséquences inévitables sur l'endettement.

Ce qu'il est important de constater est le nombre d'années et aussi que malgré tout, l'épargne continue de progresser. Ce n'est pas tant en valeur absolue du niveau d'endettement que la capacité que nous avons via notre épargne à le rembourser. Si j'étais taquin, je dirais qu'en plus vous avez des projets très ambitieux pour les mandatures qui suivent en matière d'investissement. Donc, je me dis que vous n'êtes peut-être pas si inquiet que cela sur la situation financière de notre collectivité. Mais en tout cas, je ne pense pas que l'on soit dans une situation très préoccupante.

Merci la Métropole, en effet, d'investir 3,3 milliards sur les mobilités, parce que Monsieur Philippe POUTOU disait : « cela dépend, pour quoi faire ». 3,3 milliards d'euros pour les mobilités, pour les transports en commun, le service public de la Régie de l'eau, le logement. Merci la Métropole d'avoir ajouté 50 millions l'an dernier et 100 millions cette année. Si ce ne sont pas des investissements utiles, je me demande ce que sont des investissements utiles. Merci la Métropole pour le développement économique avec les OIM (Opération d'intérêt métropolitain) et le fait que notre Métropole est celle qui crée le plus, hors Île-de-France, d'emplois dans notre pays. Merci pour la création de l'OIM Rive Droite. Merci pour les efforts sans précédent qui sont faits. Merci pour le plan climat qui, en effet, avance de manière très active pour les politiques de transition qui sont portées autour de l'alimentation durable. Actualité oblige, je suis obligé de remercier également l'Europe, 15 millions d'euros par an qui sont apportés au moment où il y a beaucoup de débats pour un calendrier électoral que vous connaissez. Il est toujours important de rappeler que l'Union européenne soutient énormément de projets que ce soit dans le monde rural ou dans les métropoles.

Après, sur le personnel, je voudrais nuancer un peu les propos. C'est vrai que cela progresse, mais il y a un certain nombre de mutualisations qui se poursuivent. Donc, on ne peut pas le déplorer ou le regretter. Après, sans doute Monsieur Thomas CAZENAVE a raison, il faudra faire un bilan un peu consolidé entre les villes et la Métropole. Toujours est-il que la mutualisation se poursuit. Forcément, quand vous investissez beaucoup sur la mobilité et sur tout ce qui a été indiqué, il faut des gens pour s'en occuper. Donc, discutons en effet de nos trajectoires financières. Soyons sérieux dans la gestion financière de notre collectivité, mais si on veut aller sur l'investissement et sur le fonctionnement, il faut aller plus loin. Il faut dire quels grands projets d'investissement on ne veut plus financer pour faire des économies.

Sur le fonctionnement, nous dire dans quel Pôle territorial il faut faire des économies, alors qu'ils ont des plans de charge extrêmement importants. Donc, je considère que la Métropole a effectué le travail dans un contexte extrêmement difficile. C'est vrai que la fiscalité nouvelle a compensé en partie la baisse des dotations et même parfois plus. Cela, il faut le souligner, mais en tout cas, je crois que nous avons un Compte administratif qui est un résultat d'exécution et non pas un budget qui amènerait à un débat politique. C'est le constat de ce

que nous avons fait et qui est plus que satisfaisant. Encore une fois, merci à l'équipe de pilotage des finances.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Madame la Présidente, chers collègues, excusez-moi. J'interviendrais rapidement

Juste un ou deux points pour dire que je voulais intervenir directement auprès de Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Je n'ai pas trop compris pourquoi vous votez contre. J'ai l'impression que l'argument principal, c'est que « comme l'avenir est incertain par nature on prend nos précautions et on vote contre ». Vous auriez pu vous abstenir. Quand on est dans l'opposition, on a le droit de faire cette remarque, parce que dans votre intervention, c'est vrai, vous critiquez pas mal de choses, mais je pense que charité bien ordonnée commence par soi-même. Alors dites-nous concrètement, par exemple, où fait-on trop de choses hors compétence ? Qu'est-ce que vous voulez que l'on ne fasse plus ? Vous êtes quand même un groupe qui est là depuis très longtemps, avec beaucoup d'expérience. À Talence, qu'est-ce que l'on ferait de moins ou qu'est-ce qu'il faudrait éviter de faire pour rester dans les compétences ? Cela me paraît quand même un point important, surtout quand on vote contre. Il faut être un peu plus précis plutôt que d'être dans la posture pour justifier une position politique.

Cela étant, il est vrai que c'est difficile. Je reconnais que sur la transition écologique, ce sont de nouvelles politiques qui se mettent en place. Donc, c'est difficile de dire : les arbres, ce n'est pas suffisant, les pistes cyclables ce n'est pas suffisant. C'est très compliqué à mettre en œuvre. Donc, évidemment, ce sont des politiques de long terme. Je pense que l'on est content d'avoir la Métropole, parce que justement elle nous permet de prendre de la hauteur et de mettre en place sur nos communes des politiques qui ne sont pas toujours faciles à élaborer concrètement. Ce sont des politiques qui imposent des contraintes et l'on est content, je pense, de trouver la Métropole pour justement avancer sur ces politiques.

Dernier point, sur la mutualisation, je suis d'accord, mais il faut se rappeler pourquoi elle a été mise en œuvre. Principalement à la demande du maire de Bordeaux de l'époque, Monsieur Alain JUPPÉ, pour surtout soulager les finances de la ville de Bordeaux. Il y a même un DG commun pour les deux et l'idée était de mutualiser et de permettre d'alléger les finances de l'ensemble des communes. C'est vrai qu'il faudra faire le distinguo entre les deux et voir si, aujourd'hui, on arrive à faire des économies aussi bien pour les villes que pour les métropoles.

Dernier point, pour Monsieur Thomas CAZENAVE, merci l'État. On pourrait même dire merci patron, parce que rien ne se fait sans l'État ici en France. Je pourrais vous dire aussi que la plupart de ces subventions ont été dotées il y a quelques années avant votre gouvernement. Pour la ligne C, je me rappelle, nous sommes allés déposer les dossiers. Maintenant, on attend les résultats de votre gouvernement sur un certain nombre d'annonces, notamment sur les 100 milliards du ferroviaire, sur le RER métropolitain, sur l'évolution des finances de la mobilité. Vous savez qu'il y a vraiment des besoins de fiscalité nouvelle, de nouvelles recettes, et on attend un petit peu les solutions de votre part. Je ne suis pas sûr que vous soyez le meilleur moteur pour faire avancer ces finances en matière de mobilité notamment, et j'espère, en tout cas, Monsieur le Ministre de budget, que vous allez être très moteur sur ce sujet-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CHAUSSET.

C'est parti pour un événement sportif, ping-pong. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : En tant qu'ancien arbitre de tennis, je vais changer de sport, Madame la Présidente, si vous me permettez.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Je voulais juste revenir sur deux, trois propos et rappeler à notre collègue Monsieur Gérard CHAUSSET, qui est désormais spécialiste en tout, que le droit de vote de chacun des conseillers métropolitains est libre. Il me semble ne jamais avoir entendu parler dans nos bancs du fait de venir vous demander vos différentes explications de vote ou autre chose. Je ne trouve pas cela au niveau.

Je trouve assez désagréable de venir nous parler, si on ose émettre le moindre élément qui n'irait pas dans votre sens, de la ville de celui ou celle qui en est le porte-parole. Je voudrais vous inviter au bout de quatre ans de mandat, à respecter un peu plus le fait démocratique et la qualité du débat qui est le nôtre sans agressivité.

La chose que je vais dire est factuelle. Au terme de ce mandat, la Métropole atteindra ou flirtera avec dix années de désendettement. Ce qui veut dire que la capacité d'investissement qui sera la nôtre, et le métro n'est pas pour le prochain mandat, nécessitera des choix de notre part. Dans ce pays, on fait souvent le constat qu'il en faut moins, sans jamais citer la thématique. Je pense d'abord que l'on peut se poser la question de l'efficacité de notre dépense publique et de la façon dont nous sommes organisés, y compris entre communes et Bordeaux Métropole. De manière que l'on puisse s'interroger sur qui est le plus efficace pour réaliser telle ou telle tâche.

La deuxième chose, et c'était le sens de mon propos Madame la Présidente, c'est que cette décision, il faudra qu'on la prenne collectivement. Indépendamment de l'exécutif politique qui est le nôtre aujourd'hui. Les 28 maires et l'ensemble des Conseillers métropolitains ne pourront pas continuer à dépenser autant en investissement. Et forcément, ne vous en déplaise, il faudra que l'on fasse des choix. Est-ce qu'ils seront douloureux ? Oui. Est-ce qu'il y a aujourd'hui des politiques plus pertinentes que d'autres ? Mais budgétairement, une collectivité qui part de deux à trois ans d'endettement et qui arrive à dix ans n'a pas la même capacité. C'est la raison pour laquelle, comptablement et budgétairement, je vous invite à ne pas municipaliser le débat mais à essayer pour une fois et comme on le fait depuis quelques années, de partager ensemble les décisions politiques même quand elles sont difficiles.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je n'avais pas trop prévu d'intervenir aujourd'hui sur ce sujet, mais il me semble que c'est important de noter que le débat mène au débat. Les remarques de Monsieur Guillaume GARRIGUES me font penser qu'il faut justement replacer aussi le contexte général. Il y a un mantra qui est répété et cela apparaît dans ces propositions. D'ailleurs, je m'abstiens sur ce vote, parce que c'est un Compte administratif. Mais derrière, il y a des propositions qui vont dans le sens d'essayer de mieux contrôler la dépense publique et de la flécher avec cette nouvelle condition qui apparaît depuis quelques années ; essayer de tout faire pour justifier plus de décarbonation.

Là, j'en viens à la notion qui est toujours la même aujourd'hui, qui est défendue par WEF (World Economic Forum), qui est défendue par une certaine partie de l'Europe. Cela descend tout doucement comme une forme obligatoire, un mantra qui, finalement fausse le véritable enjeu de notre Métropole. À mon sens, le plus grand pouvoir que l'on devrait donner aux citoyens est d'essayer de leur donner la liberté et l'autonomie. Dans ce sens, ce n'est pas forcément d'avoir toujours des logiques portées sur la décarbonation, parce que la décarbonation, d'abord, c'est faux, c'est une hérésie. Maintenant, les scientifiques confirment de plus en plus que l'on va à l'inverse du vivant. Donc, si on est vraiment un écologiste engagé, on se rend compte qu'il y a des choses à faire pour améliorer le vivant. Ne pas essayer de dire uniquement qu'avec un quota carbone, on va peut-être faire plus de piles électriques qui polluent plutôt en Chine qu'en France. Finalement, c'est un des exemples qui démontre que l'on se restreint et on habitue l'habitant à accepter que ce conditionnement des dépenses

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

publiques avec le carbone se justifie aussi dans la vie quotidienne. Cela sous-entend que dans la vie quotidienne, demain, ces gens-là vont accepter le Pass carbone, vont accepter cette monnaie qui va être conditionnée au carbone qui est la CBDC (*Central Bank Digital Currency*) que l'Europe met en place. Cela amène tout doucement à une forme de dictature tout simplement. C'est-à-dire que l'on ne pourra pas dépenser son argent avec cette notion du carbone lié à la monnaie. Il me semble qu'il faut être vigilant sur ce point de vue-là. Je crois qu'il y a un véritable danger et un véritable enjeu en démocratie à nous soumettre à cette doxa de la décarbonation uniquement sur ces critères qui sont complètement hors-sol. Et qui sont finalement très bien manipulés par le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) entre autres, à un niveau politique. Parce que le GIEC, dans les rapports, c'est autre chose. Il faut les lire, mais il y a beaucoup de pages. Alors qu'au niveau du résumé des 30 pages, on est véritablement dans une posture politique. Cette posture-là est reprise de plus en plus à droite, à gauche, donc finalement par un capitalisme vert qui me semble très dangereux. Donc, j'espère qu'il y aura un sursaut, un éveil au prochain constat qu'il y aura à faire sur ce budget des Comptes administratifs 2024 et que l'on ne suivra pas cette doxa qui devient complètement dangereuse et finalement menaçante. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : Je ne vais pas rentrer dans la polémique, mais **Monsieur Emmanuel SALLABERRY**. Excusez-moi mais je suis poli et respectueux mais j'ai le droit de faire un commentaire. Même si vous me le déniez en m'affublant plusieurs fois du mot de professeur, me daignant le fait de commenter votre position. Parfois, vous mettez en avant votre statut de Maire, quand cela vous arrange, et parfois vous vous abritez derrière la Métropole. Vous avez le droit de voter ce que vous voulez, et j'ai le droit de faire un commentaire. Il n'y a rien de blâmant, pour vous ou pour moi, je ne comprends pas. Tout simplement, vous avez le droit de prendre des positions et j'ai le droit de faire un commentaire même si je ne suis pas Maire, même si je suis un Conseiller communautaire lambda. Je ne suis pas spécialiste en tout, mais j'essaie simplement d'intervenir avec ma petite expérience. Peut-être que cela vous dérange, mais il faut vous y habituer. C'est tout. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Pardon, je ne savais pas qu'il y avait un ping-pong qui s'organisait, mais c'était juste par rapport à la deuxième intervention de **Monsieur Emmanuel SALLABERRY**. Effectivement, on peut voir les choses de cette façon. On sait bien que les prévisions budgétaires en termes d'évolution de la dette sont à prendre avec beaucoup de précautions. Cela, c'est un premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'au vu des investissements ferroviaires notamment, et cela a été dit, de mobilité et de transition écologique, on peut espérer aussi que du côté des recettes et des subventions. Même si on peut remercier l'État pour un certain nombre de crédits qui ont été accordés, quand on les ramène au volume d'investissement global qui est à faire et si nous voulons réussir le plan ferroviaire, le plan mobilité, la transition écologique, on peut peut-être aussi espérer que les recettes s'améliorent. Qu'il y ait des parts de fiscalité dédiées qui soient apportées pour accompagner le financement des collectivités locales. C'est d'ailleurs dans le rapport Woerth que l'on a pu lire ces jours-ci. Mais ne réduisons pas le choix, simplement, il va falloir sacrifier toute une série de politiques et alarmer tout le monde, alors qu'il y a d'autres solutions, en tout cas, on peut l'espérer, à condition qu'il y ait des évolutions politiques nationales plus favorables.

Mme la Présidente Christine BOST : Je crois que nous avons terminé avec les prises de parole. La parole est au rapporteur : **Madame FERREIRA**.

Mme FERREIRA : Le mot que nous avons presque le plus entendu est le mot « merci ». C'est bien de dire merci sur un Compte administratif. Cela prouve que cela vous a intéressé et que la gestion est plutôt saine. Je vais continuer sur les mercis. Vraiment un très grand merci à

tous les gens qui travaillent à la Métropole autour de la question des finances, le service Finances bien évidemment, mais aussi à l'intérieur de chaque Direction. Je voudrais aussi vous remercier pour la rédaction de ce document auquel on veut parfois faire dire à peu près tout et son contraire. Il faut juste reprendre les choses dedans. Je sais bien que l'on pourrait ajouter plus d'évaluations, plus de choses. Cela étant, j'aurais le service Finances qui va me demander plus de personnels pour pouvoir produire plus de chiffres et plus d'études. Au bout d'un moment, cela va commencer à être un petit peu compliqué.

Un Compte administratif, c'est très concret et absolument pas dépolitisé, puisque c'est la traduction concrète de ce qui s'est fait l'année précédente. Dedans, on ne fait pas les comptes des habitants, du personnel, cela serait quand même un petit peu trop compliqué de demander cela aux Finances. Mais pardon Monsieur Philippe POUTOU, vous parlez d'une dépolitisation, nous sommes bien d'accord que toutes les délibérations ont toutes une incidence financière. Elles sont toutes à vocation politique et le Compte administratif n'en est qu'un résumé comptable. Alors, si à chaque fois que sur une délibération, on ne parle pas de ces éléments-là, je ne sais pas très bien de quoi on parle.

Entre merci l'État, merci la Métropole, je vais dire un demi merci. CVAE, par exemple, oui, c'est compensé. Les services avaient fait une estimation, s'il n'y avait pas eu la réforme de la CVAE, ils avaient estimé qu'on l'aurait touchée à 91 millions d'euros cette année. On en a eu 84. C'est mieux que l'année précédente. Est-ce que cela va donner quelque chose ou pas ? Si vous voulez, ce qui est toujours compliqué pour les collectivités territoriales c'est qu'on peut comprendre tout à fait la nécessité des réformes d'impôts, mais c'est la fin de la marge de manœuvre que l'on subit. Aujourd'hui, c'est vraiment le versement transport qui est une taxe affectée et sur une politique essentielle qui a cette dynamique. Mais la dynamique n'est pas totale, puisque le versement transport est plafonné. Donc, cela pourrait faire un élément de discussion mais je crois qu'il faut se dire simplement merci collectivement. Je ne suis pas tout à fait sûr quant à la question de la prudence sur les investissements. C'est rare mais quand on voit l'évolution sur les investissements, il y a une question budgétaire mais aussi de capacité à faire et de temps des programmes. Sachant qu'un programme, on ne le fait jamais seul. Quand on travaille sur le RER métropolitain, on en est d'autant plus conscient que forcément on a besoin des autres.

Quel est le risque ? Aurons-nous un jour d'autres effets exogènes et notamment l'année prochaine ? Oui, bien évidemment, on s'y attend. Je n'ai pas de boule de cristal, mais on s'attend à un certain nombre de choses. On ne s'est pas attendu à ce qui s'est passé ces dernières années et pourtant, on l'a surmonté. Notamment en étant en mesure de faire des investissements pour tenter de réduire au maximum les impacts sur les habitants. Tenter de réduire au maximum l'impact sur les entreprises. Cela a été la question du plan de relance sur le COVID. C'est quelque chose à quoi nous avons participé.

Ce Compte administratif 2023 se prend de plein fouet la question de l'inflation, du prix de l'énergie et de l'augmentation des taux. L'effet exogène, on ne va pas attendre 2024 ou 2025, on l'a dès 2023. Je ne dis pas que l'emprunt a augmenté très légèrement. Il a augmenté fortement. Cela, j'en suis entièrement d'accord, mais pas pour faire plaisir. À un moment donné, on regarde la question de l'emprunt sans les questions des investissements. Je me rappelle, il y a deux ou trois Comptes administratifs, d'un autre discours qui disait : votre Compte administratif montre un taux de réalisation insuffisant. Votre Compte administratif montre que finalement en investissement, il n'y a pas grand-chose. Je vois qu'en deux ans, cela a évolué, on ne relève pas le fait que le taux de réalisation est bien meilleur en valeur relative et surtout en valeur absolue.

Alors, est-ce qu'en un an il y a eu le même emprunt que sur les deux exercices précédents ? C'est tout à fait exact, totalement indéniable. Mais c'est là où on a agi sur les grandes infrastructures, sur l'économie, sur la transition écologique. Est-ce-ce qu'il va falloir continuer à en parler ensemble ? Oui, et je voudrais remercier Madame la Présidente sur le rappel de

ce qu'est notre établissement : un établissement métropolitain et en même temps un EPCI. Un EPCI avec les 28 maires.

Quand on parlait, par exemple, de la question des charges de personnel, rappelez-vous Messieurs et Dames les maires. On s'est dit que pour le contrat de CODEV (Contrat de co-développement), nous avons des manques de réalisation sur notre territoire. Nous avons accepté en Bureau de façon unanime qu'il y ait des recrutements pour les pôles territoriaux. Certainement parce que les maires ont tous des exigences supplémentaires mais aussi parce que les procédures ne sont plus les mêmes. Également parce qu'il y a des projets quasi similaires. Faire 2 km de pistes cyclables aujourd'hui entraîne des procédures et un temps de travail qui n'est pas le même que celui d'il y a trois ou quatre ans. Donc, j'aime beaucoup le Compte administratif, parce qu'il permet de parler de tout et de parler de rien. Si, dans des interventions il y a eu du rien à un moment, mais il a permis aussi peut-être et surtout de se faire la liste de ce que l'on a pu réaliser et que pour réaliser cette liste, il faut du personnel.

Monsieur Philippe POUTOU, si on emploie le terme de charges de personnel, c'est juste parce que c'est le terme officiel. Quand on voit la politique volontariste qui est menée autour du RI, je trouve que c'est une véritable méconnaissance de se dire que l'on considère ici que le personnel est une charge. Ce Compte administratif n'a pu se réaliser que parce que tous nos agents de la Métropole ont réalisé nos commandes politiques. Ce sont eux que l'on doit remercier. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. On ne peut que s'associer à vos propos conclusifs.

Je mets au vote.

Tout le monde a voté.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur MAURIN, Monsieur ROBERT

Nous passons au dossier suivant qui est le plan d'actions en faveur de la production de logements. C'est Monsieur PUYOBRAU qui a la parole.

M. PUYOBRAU

(n°41) Métropole à vivre, métropole à habiter : plan d'actions en faveur de la production de logements - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation du rapport dont nous avons eu l'occasion de parler à la fois en Bureau, en commission et qui est une réaction de la Métropole. J'ai même envie de dire qui démontre la réactivité de la Métropole face à un problème majeur qui concerne nombre de nos concitoyens sur l'ensemble de l'Hexagone.

Avec ce plan d'action majeur qui fait suite à celui que nous avons mis en place l'année dernière, la Métropole est le premier financeur du logement locatif social sur le territoire métropolitain. Nous faisons face à une situation difficile que connaissent les habitants de notre territoire. Le logement est la première préoccupation, parce que c'est le premier poste de dépenses des ménages. Nombre de ménages rencontrent des difficultés à obtenir le logement qui correspond réellement à leurs besoins. Ils sont parfois obligés de faire un certain nombre de concessions, en particulier en termes de surface et de confort. Ils sont parfois obligés de se loger dans des logements qui ne sont ni adaptés à des critères de confort ni à des critères de salubrité. C'est la raison pour laquelle, vous le savez, la Métropole a mis en place le permis de louer qui permet d'assainir quelque peu un certain nombre de situations.

Ce plan était attendu non seulement par les ménages ou les bailleurs sociaux mais aussi par les acteurs de la promotion privée. Parce que vous savez bien que tout est lié. À partir du moment où l'on permet de déclencher et de désembourber certains projets qui sont au ralenti, cela fait aussi une courroie d'entraînement sur le logement libre et nous avons besoin de cette production sur le territoire pour répondre aux besoins des ménages.

On a beaucoup parlé de mobilité pendant le débat précédent sur le Compte administratif. Je voudrais rappeler que le budget consacré au logement de façon globale, que ce soit directement dans notre accompagnement auprès des bailleurs, sur le foncier, dans nos opérations d'aménagement ou dans le dispositif politique de la ville, se porte à 106 millions d'euros. Consacrés au logement, à la redynamisation du logement et fait de cette politique la deuxième politique la plus importante de notre établissement.

Ce sont les quelques propos que je voulais dire en préambule. Il y a un certain nombre de demandes de prise de parole. Je vais commencer par Madame HELBIG qui a demandé en premier.

Mme HELBIG : Je vous remercie Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, nous nous réjouissons de pouvoir saluer ce plan d'action de 35 millions d'euros supplémentaires alloués au logement pour la période 2024-2026. Ce plan d'action représente la concrétisation, comme vous l'avez dit, des réflexions et travaux initiés lors de la conférence métropolitaine du logement social en mars 2022. Effectivement, il répond aux besoins exprimés d'abord par les communes qui bénéficient d'une aide pour la construction d'équipements et d'espaces publics, avec une attention particulière portée sur Euratlantique, les quartiers prioritaires de la Ville et les futurs secteurs d'urbanisation autour des gares RER, mais aussi pour les bailleurs sociaux qui profitent d'un fonds de soutien renouvelé à hauteur de 15 millions d'euros les aidant à financer leurs opérations de construction et de rénovation.

Nous rendons hommage ici à l'action volontariste de Monsieur Alain ANZIANI poursuivi par vous, Madame la Présidente, qui nous a permis d'atteindre en fin 2023 nos objectifs en matière de production de logements sociaux.

Je précise que créer ce choc d'offres pour répondre à la crise de logements est l'ambition aussi du projet de loi relative au développement de l'offre de logements abordables, présenté le vendredi 3 mai en conseil des Ministres par le Ministre délégué chargé du logement, Monsieur Guillaume KASBARIAN.

Ces différents dispositifs sont très complémentaires aux actions menées par notre Métropole. Donc, là aussi, on avance ensemble. La démarche territoire engagée pour le logement répond à la même philosophie que votre plan d'action, car il part du même constat : construire plus vite à horizon 2027 sur des secteurs présentant une forte tension immobilière, sur des quartiers de gares ou sur des territoires accueillant un projet économique ou industriel d'envergure. Donc, on va dans le même sens.

Toutefois, localement, nous avons deux remarques. Bien que ce plan d'action laisse présager de bons résultats pour 2024, nous nous interrogeons encore sur l'impact potentiel de l'abaissement des seuils dans la programmation des logements sociaux, tel qu'acté dans la 11^e modification du plan local d'urbanisme. Nous redoutons en effet que cette mesure puisse insidieusement compromettre certains des leviers stratégiques prévus dans ce plan d'action. Cela est un premier élément.

Nous pensons également que ce plan pourrait être complété par une vaste campagne de communication, visant à rendre la densité urbaine plus acceptable auprès de nos concitoyens, puisqu'il a été maintes fois souligné qu'un des principaux obstacles rencontrés par les maires dans la délivrance de permis de construire demeure l'acceptabilité des projets de construction par les habitants de la commune. Il nous apparaît donc essentiel de soutenir les maires dans la sensibilisation de la population à cette question, et nous souhaiterions qu'une initiative métropolitaine voie le jour en ce sens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Ce plan d'action nous convient. Il est d'ampleur, pragmatique, assez complet. Je pense qu'il sera efficace et les trois piliers que vous nous proposez vont dans le bon sens.

Le premier pilier est d'aider les communes à produire du logement avec une aide directe de 1 500 euros par logement puis un dispositif spécifique sur l'OIN (Opération d'intérêt national) est tout à fait astucieux. La prise en compte des 23 quartiers de politique de la ville, cela va de soi, et aussi bien sûr, ce qui est intelligent et astucieux est de prendre tout de suite en compte et anticiper ce qui se passera autour de nos gares et du RER métropolitain. Cela nous paraît important.

Le deuxième pilier d'accompagner cette production par un premier plan de 20 millions d'euros, déjà consommé. C'est dire s'il était efficace et attendu. Le second plan qui arrive sera tout aussi bien consommé, j'en suis certain, puisqu'il répond parfaitement à ce qui est attendu de la part et des bailleurs mais aussi des maires, avec des dispositifs nouveaux et intéressants, de sobriété, d'habitat inclusif, mais aussi du logement étudiant. Cela me semble important.

Le troisième pilier, et non des moindres, est de mieux travailler en coopération, en collaboration et en coordination avec tous les acteurs du logement social. Vous l'avez compris, ce plan nous convient très bien. Je pense qu'il sera efficace. Le seul bémol : nous craignons que le PLU (Plan local d'urbanisme) modifié, vienne gripper quelque peu la machine, et ne soit pas forcément de nature à améliorer et à fluidifier les permis de construire. Nous avons des retours des villes de Talence et de Pessac qui m'autorisent à le dire publiquement et qui confirment cette crainte, alors que nous avons voté contre ce PLU et avons sur des points de vigilance qui se confirment manifestement.

Encore une fois, sur le plan d'action, nous sommes totalement pour et nous voterons pour, malgré tout, en alertant sur ce PLU qui n'est pas tout à fait parfait.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur BOBET. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues. Notre groupe intervient régulièrement sur le sujet du logement social, vous l'avez dit, Madame la Présidente, une préoccupation majeure tant de la Métropole que de notre groupe, et tant sur le besoin de production que sur la réhabilitation et l'intérêt majeur de sa rénovation énergétique.

Nous partageons en grande partie les outils présentés dans cette délibération qui, globalement, vont dans le bon sens et qui doivent nous amener à nous poser la question de leur objectif politique. Pour notre groupe, il s'agit de la mise en application du droit à la ville, un droit pour toutes et tous, celui de disposer d'un logement digne, abordable, écoresponsable.

D'ailleurs, soulignons le message politique fort que notre majorité avait envoyé pour la relance de production de logements qui porte ses fruits dans un contexte d'une extrême tension. Ce ne sont pas les décisions et annonces gouvernementales qui aideront à la résorption de cette crise, bien au contraire. Effectivement, nous n'avons pas la même philosophie, Madame Fabienne HELBIG sur l'évolution de cette question-là.

Le Gouvernement s'entête dans son projet libéral et applique une recette qui a été appliquée par Madame Margaret THATCHER dans les années 80, 90, c'est-à-dire un désengagement massif de l'État. Depuis 2017, l'État n'a cessé de détricoter le logement social en détruisant sa conception universaliste. Merci l'État.

La déclaration du Gouvernement est une déclaration de guerre contre la loi SRU, et nous vous interpellons Monsieur Thomas CAZENAVE. Ce que vous faites est d'une extrême gravité et vous en porterez les conséquences.

Le logement intermédiaire, dit LLI, c'est 5 % de demandeurs dans le pays. Par cette supercherie, vous condamnez encore plus de familles à la rue. Vous ne répondez en rien à la crise, vous l'accroissez.

Pour répondre aux besoins de logement, éviter la ghettoïsation et en même temps s'affranchir de la pression foncière et immobilière, il faut que l'État soit au rendez-vous. C'est par la production massive de logement social sur l'ensemble du territoire que nous mettrons un coup d'arrêt à la pression qui nous est faite par le marché de l'immobilier. Cela ne peut pas être simplement Bordeaux Métropole, le garant de l'équilibre de son territoire, c'est l'État. Nous refusons ce désengagement qui pousse à la concurrence entre les communes, les métropoles, les départements et les régions.

Nous saluons cette délibération, car à l'opposé de ce qu'impulse le Gouvernement, nous continuons à porter un projet plus juste d'accompagnement volontariste, de solidarité et de coopération pour la production de logement social. Cependant, pour que nous puissions aller encore plus loin dans cette ambition, encore nous faut-il une cartographie fine de l'existant. En effet, nous manquons cruellement de données justes et actualisées nous permettant de connaître précisément par commune, par quartier, voire par rue, les logements sociaux de notre territoire. Ces données précisant le type de logement social. Cela nous permettrait d'analyser finement leur connexion, tant sur les mobilités et les équipements publics que sur les secteurs d'emploi et de commerce. Ces données stratégiques sont essentielles pour porter une stratégie de peuplement.

Sans connaître précisément l'existant, il est difficile de se projeter. C'est pourquoi notre groupe, comme nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, porte la proposition de se doter d'un observatoire du logement social. Cet observatoire qui existe en Île-de-France est un outil d'aide à la décision important. Il permet d'assurer des connaissances fines et la diffusion d'informations dans le domaine du logement social, ainsi que les échanges entre les différents acteurs.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes à votre disposition pour porter ce projet politique important que revêtirait cet observatoire. Ces remarques faites, notre groupe votera cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER.

Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. J'aurais pu voter pour, mais je tiens à souligner une certaine forme d'incohérence et vous allez mieux me comprendre dans mon vote d'abstention.

À mon sens, dans l'écologie politique, et je le répète, en particulier dans les délibérations qui concernent globalement presque les mêmes secteurs, c'est-à-dire le logement avec les délibérations où les grands donneurs d'ordres sont aidés ici, elles sont nombreuses, elles sont répétées. Il y a à chaque conseil, plus d'une dizaine de délibérations. On peut regarder le cumul que cela fait sur déjà presque quatre ans. En tout cas, on ne tient pas compte de ce que j'avais souligné déjà à plusieurs reprises au niveau de l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine) et qui n'apparaît pas ici. Encore une fois, c'était l'occasion, dans un plan d'action, de démontrer une véritable volonté politique d'intégrer l'autonomie alimentaire dans les projets de logement. Là, on est plutôt sur une forme de dualité, une création finalement d'un budget, d'un côté sur le logement, et puis, de l'autre côté, celui d'essayer de faire en sorte, du côté de Monsieur Patrick PAPADATO en particulier, une recherche accrue à essayer de favoriser l'implantation de maraîchers et d'autres sources alimentaires sur le territoire.

À mon sens justement, la logique du sauvage, quelque part, c'est d'intégrer à cette biodiversité entre d'un côté le logement, d'un autre côté les transports, et puis aussi l'autonomie alimentaire. Je crois que Monsieur Pierre RABHI le disait bien : « Redonner du pouvoir aux citoyens, c'est celui de remettre les mains dans la terre ». Entre autres, quand on parle de social, je crois qu'à mon sens, on est encore une fois en deçà, puisque là, on devrait favoriser dans un plan d'action la volonté d'intégrer justement le social avec un pouvoir social des citoyens à essayer d'être un peu plus libres et autonomes sur leur territoire.

Donc, à mon sens, encore une fois, c'est une forme de difficulté rajoutée à mettre en place un plan qui, finalement, cherche indirectement à opposer l'intégration alimentaire et de l'autre côté le logement. C'est-à-dire que l'on essaie de faire un plan d'action qui est une forme de charte, on peut appeler cela autrement encore, pour essayer de favoriser, d'aider les communes à aller de l'avant, en particulier à faciliter les choses. Je crois que ce n'est pas tout à fait exact. Je pense que cela peut amener des difficultés à, au contraire, favoriser cette harmonie entre les différents domaines de compétence que vous avez tous ici entre Vice-présidents, au moins. À mon sens, c'est un petit manque finalement de vision politique à long terme sur cette intégration de l'écologie politique au sens même de la politique ici de la Métropole. Donc, j'espère que les gens, en particulier les Vice-présidents, qui concernent les deux domaines que j'ai évoqués, se parleront plus et feront en sorte que demain, le plan d'action 2.0 soit un peu plus ambitieux de ce point de vue-là, c'est-à-dire du travail harmonieux entre le logement et la ressource alimentaire, l'autonomie alimentaire. Je pense que c'est important pour la liberté de chacun. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GUENDEZ.

M. GUENDEZ : Madame la Présidente, un grand merci pour ce plan d'action de 35 millions d'euros, une vision en 360 pour favoriser la production de logements, à rebours de l'action gouvernementale qui envisage de détricoter la loi SRU en intégrant notamment les LLI dans le décompte des logements sociaux. Un plan Marshall métropolitain qui prend en compte l'accompagnement nécessaire des communes, celle des territoires Politique de la ville et les autres. J'espère vivement que ce plan fasse l'objet de source d'inspiration de notre Gouvernement pour enfin être au rendez-vous de ce défi considérable. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame Marie-Claude NOËL.

Mme NOËL : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Quelques mots à mon tour, au nom du groupe écologie, pour nous féliciter de cette délibération qui nous donne l'opportunité de réaffirmer notre engagement en faveur d'une politique du logement offensive et au service d'une Métropole plus inclusive, plus solidaire. Comme cela a été rappelé, nous avons renforcé de nombreux dispositifs et mobilisé des fonds importants pour la production de logements sociaux. Ce plan d'action qui repose sur trois piliers essentiels et dix axes stratégiques, va dans ce sens, et nous y apportons tout notre soutien.

Le premier pilier vise à aider les communes volontaires à produire du logement, avec une subvention de 1 500 euros par logement. C'est à souligner.

Le second point vise à la mise en place d'équipements de proximité, sportifs, de loisirs, culturels, associatifs. Nous savons l'importance de ces équipements pour la vie au quotidien des habitants. Ils sont parfois, malheureusement, un peu les oubliés dans les programmes d'aménagement. L'effort porté est en cohérence avec nos objectifs de développement urbain, puisque ce sont des interventions qui sont ciblées sur l'OIN Euratlantique (Opération d'intérêt national), qui constitue une opération majeure par son dimensionnement sur les 23 quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les futurs secteurs d'urbanisation autour des gares du RER métropolitain (Réseau express régional).

Le deuxième pilier vise à accompagner plus fortement la production de logements sociaux, cela a été rappelé en particulier par Madame la Présidente, mais il faut vraiment souligner que le fonds de soutien exceptionnel voté en juin 2023, il y a près d'un an, a vraiment permis de débloquer des situations, de débloquer et soutenir des projets qualitatifs. Ce sont près de 2 400 logements locatifs sociaux qui ont pu être produits dans ce cadre. Par conséquent, nous devons continuer sur cette lancée, ajuster nos dispositifs d'intervention, ne pas hésiter à expérimenter de nouveaux dispositifs, c'est proposer, dans le cadre de cette délibération, par exemple des choses plus ponctuelles comme un soutien aux résidences sociales, aux pensions de famille, aux opérations en acquisition et amélioration. Autant d'éléments qui permettent de répondre à des besoins spécifiques, et notamment également intervenir en matière de réhabilitation énergétique, de sobriété foncière et de logement inclusif.

Par ailleurs, il y a aussi la volonté d'aider la promotion immobilière à sortir des programmes qui contiennent du logement locatif social. Il a été fait allusion au PLU. Des dispositifs comme les nouvelles modalités dans le cadre des VEFA, permettent également de soutenir la production en complément aux dispositifs qui sont contenus dans le cadre du PLU et qui montrent notre volonté d'avoir des dispositifs qui vont tous dans le même sens.

Puis, en dernier lieu, afin de souligner à quel point il est indispensable de renforcer la coopération avec tous les acteurs locaux pour maximiser l'impact de nos actions, c'est un travail que nous conduisons déjà depuis maintenant beaucoup de temps, mais qui se renforce au fil du temps. Il s'agit de la signature d'un contrat territorial pour la transition écologique, la production de logements sociaux avec l'État, la conclusion de nouveaux partenariats avec Action logement, la conférence départementale HLM qui sont des initiatives qui démontrent notre volonté de travailler ensemble pour des solutions durables et efficaces.

Je voulais souligner que par ce plan d'action, la Métropole montre sa capacité à innover et à s'adapter aux défis qui sont les nôtres et qu'elle va nous permettre de poursuivre les actions engagées en direction d'une Métropole à vivre et à habiter où chacun trouvera sa place et pourra bénéficier d'un cadre de vie de qualité. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Marie-Claude NOËL. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous sommes en désaccord de fond, en critique importante, même s'il y a plusieurs points dans la longue délibération, je ne sais plus combien elle fait de pages, mais en tout cas, c'est très détaillé. Il y a plusieurs points que l'on trouve positifs, mais globalement, c'est un désaccord.

Donc, je vais faire deux critiques rapides en introduction et après les deux critiques, je vais lire des extraits d'une note de notre conseil scientifique, en espérant que cela ne dépasse pas les cinq minutes, de toute façon, il n'y aura pas le choix, il faudra concentrer cela dans les cinq minutes.

Les critiques, c'est d'abord qu'avec une délibération comme celle-là, cela apparaît un peu dans les interventions de Madame Claude MELLIER pour le parti communiste ou Monsieur Marc MORISSET, puis d'autres, on voit bien que cela ne correspond pas à la politique gouvernementale ou aux problèmes qui sont aujourd'hui mis en avant. Il y a une difficulté du logement social, et c'est de pire en pire. La délibération pourrait poser aussi le problème aussi de cette manière-là ou se distinguer. En tout cas, dire qu'on a un vrai souci de départ. On reproche qu'il n'y ait pas cela, notamment la modification de la loi SRU, c'est-à-dire alléger ou ne pas contraindre les villes qui ne respectent pas les taux de logements sociaux. D'ailleurs, il y a des délibérations dans la suite qui concernent cela.

C'est aussi l'analyse de la crise du logement, parce que tout le monde constate évidemment la crise du logement, mais on en a un peu discuté en conseil municipal à Bordeaux, la crise du logement n'est pas une fatalité. C'est vraiment le résultat d'un système qui ne fonctionne pas, un système capitaliste, un système de marchandisation du logement, un système où le secteur privé fait à peu près ce qu'il a envie de faire par rapport à ses propres intérêts et certainement pas par rapport aux intérêts des populations les plus précaires. Il y a besoin de critiquer cette crise du logement, en disant qu'il y a un système qui est mort et qu'il faut en sortir et qu'il faut sortir de ces logiques financières et arriver à mettre en place des logiques publiques de réponse aux intérêts prioritaires des populations. Et tant que l'on ne discute pas de la crise du logement d'un point de vue de classe, d'un point de vue de système économique, nous restons enlisés là-dedans. Ce que l'on peut reprocher à la Métropole et à beaucoup de villes qui se disent de gauche, c'est de rester enfermés dans ce système-là et de ne pas trouver la force de rompre. Cela, c'est la critique de fond que nous faisons. Cela n'empêche pas de constater évidemment à la marge qu'il y a une volonté d'appuyer un peu plus sur le social, que dans d'autres endroits qui seront plus libéraux encore.

Je vais essayer de lire rapidement, parce que l'on a une grosse note, mais je ne vais pas tout lire. Il y a une critique par axe. Il y a dix axes. Il y avait une volonté de cibler.

Sur l'axe 2, par exemple : c'est un désaccord avec l'augmentation du financement public par rapport à Euratlantique, qui devrait pouvoir se payer largement ces équipements vu la rente foncière dégagée par l'opération. C'est un choix d'argent à ne pas dépenser et ce serait au privé de payer.

L'axe 3, c'est une bonne initiative dans l'idée, mais si ces opérations consistent à démolir du logement social pour construire du libre au nom de la mixité sociale, alors, on ne souhaite pas les subventionner. On pourrait conditionner cette aide à la rénovation et à la pérennisation du logement social dans les projets.

Axe 5, c'est du soin palliatif pour un modèle de financement de logement social en bout de course. Les opérateurs HLM (Habitation à loyer modéré) doivent aller vers un financement de leurs propres opérations, avec plus de fonds propres et à partir de loyers récoltés sur leur parc. La Métropole de Bordeaux pourrait montrer l'exemple en l'expérimentant à partir d'un bailleur en règle.

Axe 7, ce sont des aides pour les logements sociaux construits par les promoteurs. Ces aides sont conditionnées à ce que les promoteurs n'abusent pas de leurs prix de revente aux bailleurs sociaux.

La crise actuelle démontre l'incapacité des promoteurs à répondre aux besoins de logement. Nous plaçons pour un arrêt de la VEFA, et donc toute aide visant à la favoriser est pour nous une manière de subventionner un modèle délétère pour le logement social.

Les effets pervers de la VEFA, je ne vais pas insister, il y en a plein. La liste est très longue, mais notamment c'est la baisse des qualités spatiales, l'usage des logements neufs est indéniable, la diminution des surfaces.

Il y a de bons articles en ligne qui démontrent les mauvais côtés de la VEFA : critères d'attribution prohibitifs pour les ménages à faible revenu, un des aspects problématiques de la VEFA. Après, il y a une longue liste, je ne la lis pas.

À arrêter d'urgence, c'est notre point de vue.

Axe 9, convention avec Action logement. En principe, c'est un acteur important qui socialise une partie de la plus-value du travail pour construire des logements, mais qui est menacé par sa gestion paritaire. Le poids du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) là-dedans est très négatif évidemment (mais le poids du MEDEF partout où il en a c'est négatif) et par les velléités de reprise en main par l'État. En principe, se méfier d'Action logement, mais d'accord pour travailler avec.

Axe 10 : convention avec la Conférence départementale HLM. Très bien dans l'idée même si on pourrait saisir l'occasion pour critiquer le PLH (Programme local de l'habitat) qui marginalise le PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) en déconnexion totale avec les besoins.

Je n'ai pas fini, mais peut-être que je reprendrais la parole, pour respecter les cinq minutes.

Mme la Présidente Christine BOST : Soit vous terminez, si c'est bientôt fini.

M. POUTOU : Cela va prendre 1 ou 2 minutes. Vous voulez que je finisse ?

Mme la Présidente Christine BOST : Oui allez-y, parce que vous n'allez pas reprendre la parole 5 minutes.

M. POUTOU : C'est une petite analyse vite fait. Une politique urbaine sociale efficace devrait reconnaître que l'urbanisation est le théâtre de lutte de classe et pose que les villes peuvent devenir des espaces de résistance et de changement social. Ce changement passe par la construction d'un modèle alternatif à celui de l'urbanisation capitaliste. L'urbanisation capitaliste désigne le processus par lequel le développement et l'expansion des villes sont guidés par les logiques de profit et l'accumulation de capital et de marché, au détriment des besoins sociaux et environnementaux. Elle consiste en l'absorption de surproduits nécessaires à la survie du capitalisme, à sa stabilité. Dans le régime urbain capitaliste actuel, le surproduit, son urbanisation et sa reproduction sont confiées aux acteurs de marché et régulées par la puissance publique.

Une politique urbaine sociale part de la logique inverse. Elle commence en trouvant des leviers de socialisation du surproduit. Elle se poursuit dans la redistribution du surproduit dans une logique de réduction des inégalités, en veillant à ce que ces bénéfices reviennent à l'ensemble de la communauté urbaine, plutôt qu'à une minorité bourgeoise. Les modalités de la redistribution et de l'urbanisation du surproduit s'inscrivent dans l'horizon du droit à la ville, je pense que c'est ce que notait aussi Madame Claude MELLIER tout à l'heure, non comme un privilège accordé à une élite, mais comme un droit fondamental pour tous les citoyens à influencer et à façonner les processus d'urbanisation. Cela implique de promouvoir la participation citoyenne active dans la planification urbaine et la gestion des ressources de la ville permettant ainsi à chaque individu de contribuer à la forme et à la fonction de son environnement urbain.

Vu sous cet angle, le contenu de la délibération de la Métropole naturalise l'idée selon laquelle notre seul horizon serait celui de la régulation de l'urbanisation capitaliste et qu'aucune alternative ne serait possible. Les promoteurs sont confirmés et soutenus dans leur rôle. La collectivité ne s'engage pas à trouver des leviers de captation du surproduit. Les projets urbains sont soutenus dans leur rôle d'urbanisation du surproduit par le marché. Aucune piste de démocratisation n'a été évoquée. Fin de note.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien, merci. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci. J'aurais juste un mot pour redire à Madame Claude MELLIER qu'elle se trompe un peu d'assemblée. J'invite Madame Claude MELLIER à se faire élire députée, puisque si j'enlève tous les hors-pistes à caractère national de votre intervention, chère Claude MELLIER, c'est un peu maigre. D'autant que vous avez beaucoup de choses à dire sur la politique du logement

métropolitaine, parce qu'au fond de vous, vous êtes contre la politique de logement métropolitaine, parce que vous êtes contre les VEFA notamment, et que vous votez systématiquement contre. Voilà un bon débat que vous auriez pu porter dans cet hémicycle, mais vous vous évertuez à parler de l'État, de l'État, de l'État. D'ailleurs, vous n'êtes pas très girondine, en fait. Toutes ces interventions sur l'État montrent que vous ne croyez pas à la décentralisation, je le regrette.

Je suis un farouche partisan de la décentralisation. Je crois d'ailleurs qu'il faut aller plus loin, mais enfin, si on peut recentrer les débats sur ce qui préoccupe vraiment la Métropole et les leviers qui sont les vôtres, encore une fois, je crois que vous avez beaucoup de choses à dire sur les éléments, sur la manière dont est mise en œuvre cette politique ici, notamment sur les VEFA et ce n'est pas Monsieur Olivier ESCOTS qui va me contredire.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CAZENAVE ce n'est pas très juste de dire que Madame Claude MELLIER est hors sujet, c'est même tout à fait injuste. En réalité, s'il n'y avait pas cette crise que l'on connaît sur l'ensemble de l'Hexagone et si on était rassuré par la préparation de la loi de votre collègue Ministre du logement, peut-être que l'on n'aurait pas besoin de venir se substituer et de poser un axe majeur sur cet engagement pour le logement. Donc, je crois qu'elle est complètement dans le sujet dans son intervention et à laquelle je ne retirerais pas grand-chose. Voire, je ne retirerais rien, à part les questions des VEFA, mais elle ne les a pas évoquées.
Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Tout simplement, Madame la Présidente, merci, et je partage les derniers propos que vous venez de tenir. Monsieur Thomas CAZENAVE, cette question du logement est une question nationale, posée nationalement dans notre pays, mais elle a des effets concrets dans notre Métropole. C'est ce qui vient d'être exposé. C'est pour cela que je ne suis pas en dehors du débat qui doit se tenir ici, mais en plein dans le débat, parce qu'aujourd'hui la ghettoïsation des HLM est une réalité. Je vis en HLM, je peux donc aussi vous parler de mon vécu, mais là n'est pas le problème. C'est vrai que la loi qui va être discutée le 18 juin au Sénat s'inscrit dans le démantèlement du service public et la chasse aux pauvres. Alors là, vous me trouverez sur votre chemin.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci Madame la Présidente. Je crois que l'on peut se réjouir ensemble, à l'exception de deux interventions sur lesquelles je ne reviens pas et qui ont tout à fait loisir d'exister. Ce plan d'action, Madame la Présidente, fait consensus, c'est ce qu'il faut retenir.

Je retiens la première intervention relative à la notion d'acceptabilité dans le cadre de la Métropole à vivre, au-delà de l'aspect consensuel de ce plan d'action relatif à cette préoccupation majeure qui est celle de nos concitoyens, celle du logement. La première intervention a consisté à poser la question de l'acceptabilité dans le cadre d'une Métropole à vivre. En effet, je crois que nous, les maires, nous avons la difficulté de faire accepter des programmes de logements qui sont absolument nécessaires sur nos communes, de façon à répondre aux besoins. Par conséquent, une démarche pédagogique que nous devons pouvoir déployer sur le territoire métropolitain à travers probablement une campagne de communication qui pourrait être celle de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de la Métropole, pour venir en soutien des maires qui souhaitent engager ces programmes de logements qui sont absolument nécessaires.

Je me réjouis, bien entendu, que ce plan d'actions vienne conforter la politique de logement, de mixité sociale et d'équipement sur les quartiers politique de la Ville bien entendu, mais plus largement aussi de ce dispositif qui consiste à encourager la production de logements, à concurrence de 1 500 euros par logement produit, et puis surtout dans un contexte incertain, car ni les uns ni les autres ne lisons dans le marc de café. Toutefois, on voit bien que dans le cadre de la préoccupation de l'État qui est celle de son désendettement et du déficit public, et malgré les propos rassurants ici ou là, que les communes seront appelées à l'effort. On ne sait pas quels seront les dimensionnements de cet effort, et cela aura probablement des conséquences sur le vote de nos budgets à venir.

Le fait que la Métropole s'engage et vienne conforter cet effort de production d'équipements publics aussi, adossé à cette politique de production de logements, est réconfortant, et positionne la

Métropole dans le rôle qui est le sien, celui d'accompagner les communes, notamment sur cette politique du logement qui est, la préoccupation majeure de nos concitoyens sur la Métropole, mais également au niveau national. Il ne faudrait pas que l'État l'oublie. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Je lance le vote.

Pour : 101 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 1 voix

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce beau résultat sur cette politique majeure de notre EPCI.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur GUILLEMIN

Madame la secrétaire de séance.

M. PUYOBRAU

(n°42) Programmation prévisionnelle 2024 des logements sociaux agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n° 42 : Programmation prévisionnelle 2024 des logements sociaux agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État.

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. J'ai une demande de prise de parole de Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Madame la Présidente, chers collègues, quelques remarques sur cette délibération. D'abord, il faut se féliciter du relèvement de la trajectoire de production de logement social, car dans les hypothèses basses ou hautes, nous sommes près de l'objectif de 3 000, ce qui constitue après une période basse, une remontée tout à fait salubre et on ne peut que s'en réjouir.

Ensuite, à la lecture, il faut bien convenir que c'est une situation assez contrastée, d'une part, parce que la production de logements étudiants représente à peu près la moitié de l'objectif, et en creux la production des logements destinés aux familles reste insuffisante.

S'agissant du logement étudiant, il faut s'en féliciter. Nous sommes un certain nombre de villes universitaires et pas seulement, à être engagées dans la production de logements étudiants, car c'est un enjeu sociétal, il n'est pas normal que trop d'étudiants soient obligés de travailler et soient moins engagés dans leurs études. On connaît le symptôme d'abandonner les études par défaut de logement. Donc, c'est tout à fait salubre et il faut poursuivre cet effort.

Je réaffirme également qu'il faut engager un dialogue serré avec les services de l'État, parce qu'il n'est pas normal de comptabiliser en PLS (Prêt locatif social) le logement étudiant, alors qu'il s'agit de familles boursières. Cela devrait pour le moins être comptabilisé en PLAI ou en PLUS (Prêt locatif à usage social). Nous constatons cet effet, tout à fait délétère de communes qui dépassent l'objectif de production, j'en fais partie, mais qui se voient qualifiées négativement par les services de l'État, voire à menace de constat de carence, parce qu'il y a trop de logements sociaux étudiants produits.

La deuxième remarque porte sur la production, on en connaît les freins : l'acceptabilité sociale, le coût du foncier. Fort heureusement pour les ménages les plus solvables, l'ouverture du BRS (Bail réel solidaire) connaît un développement tout à fait salubre, en excluant de l'assiette de la vente de logements, le coût du foncier et permet de sortir du locatif des ménages qui sont en capacité de supporter l'acquisition à des coûts tout à fait minorés.

Pour autant, on peut nourrir quelques inquiétudes pour l'avenir compte tenu du périmètre réglementaire qui évolue. Je veux parler du ZAN (Zéro artificialisation nette) dont nous avons parlé hier en Bureau et des futures révisions du PLU. Le ZAN d'abord parce que la restriction est naturelle, et on partage évidemment cet objectif. La réduction du foncier disponible pour la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers, va obliger si on veut tenir l'objectif quantitatif, à accepter des densités, notamment sur les communes de deuxième couronne où il faudra adapter les morphologies à la taille des communes et à l'environnement. De ce point de vue, il faudra que l'on soit très vigilant dans le dialogue sur le ZAN et la territorialisation du ZAN, de façon à pouvoir accepter des morphologies différenciées et ne pas simplement avoir l'objectif quantitatif en vue pour pouvoir développer la construction de logements.

Puis, sur la révision du PLU, je l'ai dit hier, l'échelonnement de la modification pour intégrer le ZAN va repousser la révision générale du PLU au-delà de 2030, c'est-à-dire que nous aurons un PLU qui aura plus de 15 ans d'existence. Or pour pouvoir réaliser les objectifs, nous avons besoin d'adapter les zonages sur nos communes, probablement ici ou là de renforcer les servitudes de mixité sociale et donc de qualifier le territoire pour que demain, nous ne connaissions pas un effet de creux dans la production de logements. Je crois que l'environnement réglementaire de ces deux sources – ZAN et révision du PLU au-delà de 2030 peut constituer un frein pour les années futures.

Enfin, par rapport à mes remarques initiales, bien évidemment on se réjouit du relèvement de la production, mais n'oublions pas que si le logement étudiant est une priorité, le reste est encore un petit peu en dessous des ambitions et cela devrait focaliser nos efforts. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je serai beaucoup plus court, parce que c'est en lien avec la délibération précédente. On fait à peu près les mêmes critiques de fond. Là aussi j'ai des notes, mais cela sera beaucoup plus court. En fait, on est évidemment sur un document qui n'est pas complètement négatif, mais on va dire décevant. Je ne sais pas si c'est le mot qui est juste à utiliser, mais décevant au regard de la situation face à des urgences sociales. Il y a des retards dans les dossiers de logements sociaux. Il y a des situations très difficiles pour la jeunesse étudiante, mais pas que. Donc, on a l'impression que quelque part la situation actuelle est trop peu prise en compte, ce qui justifierait une sorte de *boost*, en tout cas une politique beaucoup plus offensive sur ces questions-là, en lien évidemment avec ce que nous disions juste avant. C'est-à-dire que cela supposerait de se donner les moyens. Se donner les moyens, c'est aussi une question de rupture avec le système actuel. Ce n'est forcément pas simple, mais cela vaut le coup de le tenter et de le discuter.

Ce que nous pouvons dire c'est que l'on a l'impression que c'est dans un genre d'une gestion en continuité, une sorte de train-train et qu'il y a besoin donc de choses qui soient bouleversées. Cette délibération n'est pas la panacée. Là, je lis, les extraits de notre conseil scientifique : on ne décide pas du nombre de logements sociaux qui vont être construits, ni du montant total du budget ni *in fine* le choix de priorisation qui serait bon. Mais, il y a quand même beaucoup de points problématiques qu'on a envie de secouer ou je ne sais pas si on est capable de vous secouer aussi, parfois on se sent un peu seul, mais on essaie quand même.

Les bailleurs, à notre avis, ne jouent pas leur rôle d'acteurs publics comme ils devraient le faire. Bordeaux Métropole devrait créer son propre bailleur en se disant : on peut construire, on peut créer un patrimoine, on peut rediriger les opérations vers ce bailleur. Cela serait une sorte de raisonnement que pourrait adopter la Métropole. Le prix des terrains monte énormément. Il faudrait une foncière, les EPF (Établissement public foncier) jouent un peu ce rôle-là, mais à notre avis, évidemment pas suffisamment, qui rachèterait du foncier. Mais il faudrait repenser le modèle économique et comment racheter du foncier en ville.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Constat d'une dépendance du discours dominant, le grand narratif de la ville future, les grands projets, mais au bout du compte, cela ne résout pas les questions sociales et urgentes.

En quantité et au vu des besoins à l'échelle de la Métropole, il y a des prévisions qui sont annoncées, les prévisions basses et les prévisions hautes. Les prévisions basses, si on ne se trompe pas, la demande de logement social exprimée représente autour de 40 000 ménages, rien que sur les trois dernières années. Donc, du point de vue des partages de types de prêts, on constate un volontarisme sur le logement social étudiant, une bonne chose dans une ville universitaire. En principe, on n'est pas contre une diversité des produits. Le logement social a vocation à loger tout le monde, mais 44 % de PLAI, c'est bien, mais on garde à l'esprit que le PLAI (c'est le logement très social) héberge les personnes les plus précaires. Donc, nous insistons sur le fait, même s'il y a un effort qui est fait là-dessus, c'est de prioriser les PLAI et d'avoir un ciblage quasi unique des personnes les plus en difficulté.

Ce sont quelques remarques et je ne lis pas tout. Je m'arrête là.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur PUYOBRAU. Pardon, Marie-Claude NOËL d'abord.

Mme NOËL : Désolée. De façon très courte et de manière un peu périphérique à la délibération, simplement pour répondre sur quelques points d'intervention de Monsieur Michel LABARDIN. Certes, il va falloir être très vigilant à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais nous avons un potentiel mobilisable qui peut être estimé aux environs de 500 ha. Par ailleurs, je souhaitais tout de même insister sur le fait qu'un état des lieux sur le potentiel de recyclage foncier, précisément de terrains déjà artificialisés, a été approché aux environs de 1 300 ha. On ne peut pas dire que l'on ne possède pas un potentiel nous permettant de travailler à la réalisation de notre programme en direction du logement.

Un dernier point relatif à la nécessité et l'intérêt d'une révision du PLU. Je souscris pleinement et totalement à ce qui vient d'être dit à ce sujet, j'interviens simplement pour indiquer que nous ne sommes pas obligés d'attendre 2026 et post-2026 pour engager sa révision. Nous pouvons engager deux procédures simultanées, nous devons conduire un certain nombre d'études préalables dans le cadre d'une révision du document qui peut se faire très bien en temps masqué, si on peut dire, qui peut être engagé par les services, en particulier le diagnostic territorial. Je pense qu'effectivement nous pouvons essayer d'aller un peu plus rapidement dans cette direction. Simplement ajouter par ailleurs que nous allons prochainement pouvoir transmettre un bilan du PLU actuel aux communes, c'est prévu dans les mois à venir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Maintenant Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci Madame la Présidente. En effet, d'une part, on peut se réjouir d'être dans une dynamique qui va nous permettre d'atteindre l'objectif en termes de production de logements locatifs sociaux. Cela, c'est un premier point qui fait consensus.

Deuxième point qui a été abordé par notre collègue, c'est la loi ZAN et la 11^e modification qui va nous contraindre à réinventer un peu la ville et la manière de construire. Cela vient d'être dit par notre collègue à l'instant. C'est peut-être aussi une chance que de pouvoir imaginer demain la manière dont on va pouvoir envisager la production de logements, la ville sur la ville, un autre rapport à l'urbanisme. Je pense qu'il faut étudier cela de façon dynamique et optimiste, puisque d'une certaine manière, nous allons y être contraints. Je crois qu'il faut être allant sur le sujet, malgré ces contraintes qui sont proposées dans cette recherche de dynamique de production de logements, mais je pense que c'est à notre mesure, pour peu que nous le voulions ensemble. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote.

Pour : 101 voix

Contre : 1 voix

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Abstention : 1 voix

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSE
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN

Merci pour l'adoption de ce rapport et merci Monsieur PUYOBRAU et l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé sur ces deux projets de délibération forte pour notre territoire.

M. HURMIC

(n°3) Métropole rafraîchissante, présentation du plan d'actions - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n° 3, **Pierre HURMIC** : Métropole rafraîchissante, présentation du plan d'actions.

Monsieur Pierre HURMIC présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Monsieur Marc MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente, oui, rapidement, je vais voter pour cette délibération, effectivement il y a des encouragements. Il y avait ma proposition de la place Tourny, d'essayer de faire en sorte que l'on travaille un petit peu plus justement sur le végétal en aérien avec l'esprit de pergolas que l'on peut retrouver dans certaines villes.

En tout cas, je tiens aussi à souligner que hormis le fameux stop à l'hérésie de la logique de la décarbonation que j'ai déjà évoqué tout à l'heure, je pense qu'il est important éventuellement de mieux comprendre, que les gens comprennent mieux ce qui se passe dans la Métropole, et donc ma proposition est d'essayer de travailler sur une éducation populaire constante. Les gens voient des choses qui changent tous les jours rapidement, par exemple, je prends l'exemple d'hier sur la planète, je pense que souvent selon certaines applications, tout le monde peut le faire, vous avez presque constaté qu'il y avait 110° d'écart entre les parties les plus froides et les parties les plus chaudes de la planète. C'est purement ponctuel et c'est de la météo. Cela n'a rien à voir avec le climat. Le climat est une notion sur le long terme sur lequel il faut mieux comprendre les choses et l'activité solaire entre autres, parce que l'on est plus dans un dérèglement climatique qu'un réchauffement climatique. Il faut arrêter encore une fois avec cette hérésie de la décarbonation, parce que le carbone, on en a besoin en particulier pour les plantes et les arbres.

Deuxièmement, ma proposition est de travailler à mettre des capteurs de température constamment tous les jours sous les arbres, parce que cela permettrait aux gens de mieux comprendre qu'il faut les défendre, parce qu'ils ont un rôle à la fois d'un côté chaleur et du côté froid aussi. Il fait plus doux dans une forêt qu'en plein champ l'hiver et même parfois l'été, parce que vous avez une notion d'évaporation et le brouillard fait que tout le monde a constaté qu'il fait vraiment froid parfois l'été en pleine nuit dans un champ ou même dans le désert, mais on n'en est pas là. En l'occurrence, je crois qu'il est intéressant de travailler aussi sur l'éducation populaire, à mieux comprendre les chiffres qui sont sortis officiellement par Météo France ou ailleurs, qui eux, par contre, ont des capteurs qui sont souvent placés dans des zones exposées ou du moins à proximité de zones bitumées, je pense qu'il y en a un qui est assez connu, c'est le capteur à côté de l'aéroport. Forcément, il fait très chaud, parce que vous avez une grande surface bitumée et franchement, je pense que l'on est en permanence en train de mentir aux Français quand ils regardent ce qu'il se passe sur Bordeaux, « la chaleur, oh la la, il fait chaud », mais non il y a eu une transformation ou un déplacement des capteurs et cela s'est fait au détriment de la bonne compréhension des gens tout simplement à essayer de voir que finalement quand ils étaient chez eux, cela n'a rien à voir avec le thermomètre qui est affiché au niveau de Météo France.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Cette éducation populaire me semble intéressante et fait partie des propositions que je fais ici en séance et qui, je l'espère, retiendront un petit peu l'attention des maires de la Métropole et indirectement des villes, pour essayer justement de travailler à cette éducation populaire qui sera sans doute utile encore une fois tout simplement quand les générations parlent entre elles au passage d'un capteur. Ils voient que l'arbre peut baisser la température localement de 10 à 15° en plein été et c'est relativement intéressant de jouer un rôle, nous, ici d'élus, d'essayer de favoriser la compréhension de leurs territoires et évidemment de ces arbres qui sont si précieux. Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur TROUCHE.

M. TROUCHE : Merci Madame la présidente, mes chers collègues, jusqu'à présent la rénovation énergétique de l'habitat vise en priorité les économies de consommation énergétique hivernale et la réduction de la facture correspondante et ce, en priorité par l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments. On se contente de considérer que cette amélioration d'isolation traite également le besoin de protection par rapport aux chaleurs extrêmes des saisons chaudes, dont l'importance croissante vient d'être rappelée. Il existe cependant des solutions destinées à améliorer spécifiquement la résistance à la chaleur des bâtiments aux rayonnements solaires, par exemple pare-soleil, peinture réfléchissante, etc., je ne suis pas un expert. Et dans le cadre du présent plan d'action pour une Métropole rafraîchissante, il serait souhaitable d'intégrer ce type de solutions dans nos conseils relatifs à la rénovation de l'habitat et de les soutenir financièrement au même titre que les solutions visant à réduire la facture d'énergie, même dans le cas où cela n'a pas d'incidence directe sur la consommation énergétique. Voici ma suggestion. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Madame la présidente, chers collègues, on est un peu frustré en lisant ce plan. On parle de programme et je serais tenté de vous dire que c'est un programme au diesel. Il a fallu quatre ans pour démarrer. La mise en chauffe a été longue et maintenant, on se projette jusqu'en 2050. On va aller loin. Ce programme nourri au diesel est pavé de bonnes intentions, on ne le contredit pas, mais il est aussi pavé d'affichage plus ou moins marketing ou communication. On nous parle de pépite de fraîcheur, d'oasis urbaine, sans que l'on n'ait le sentiment, et Monsieur Jean-Marie TROUCHE l'a dit, que l'on ait véritablement un catalogue d'actions très concrètes, immédiates, avec une hiérarchisation et une priorisation. Je rejoins notre collègue précédemment, l'un des objectifs prioritaires, c'est la qualité énergétique des bâtiments. Mettons un effort particulier, que ce soit sur les bâtiments publics, mais aussi sur les bâtiments privés. Et d'ailleurs, je note qu'à aucun moment d'ailleurs dans ce plan, dans cette délibération, on ne parle de contractualisation, d'échanges avec le monde de l'entreprise, avec les tiers, le monde privé. Tout cela est très mono-centré sur nos propres politiques publiques, c'est bien, il fallait le faire, et je ne vais pas rajouter qu'enfin, enfin ..., mais au moins c'est engagé.

Premier point, comment hiérarchise-t-on tout cela ? Quelles sont les priorités ? Quand je parle de priorité, au-delà des actions, je parle de la véritable stratégie de déploiement. On constate qu'il y a une forme, pas de confusion mais de superposition de choses qui concernent l'espace public, c'est important. Je suis allé consulter il y a quelques semaines à Barcelone, j'imagine que vous connaissez, et je vous incite à y retourner, leur stratégie sur les super îlots, cela ressemble un peu à vos oasis urbaines. Le nom est un peu moins pompeux à Barcelone, ce sont des « super-îlots ». On organise des quartiers autour de carrefours avec un peu de végétalisation, un peu de rafraîchissement, ce sont des ombrières. Je regrette qu'à aucun moment on n'ait vu dans ce document, et parmi les propositions qu'en tout cas, nous, on portera, cela peut être le cas aussi dans votre ville, le fait de réfléchir à l'ombrière. Cela se fait à Séville. Je vais être accueilli par le Maire de Séville dans quelques semaines, je suis allé le voir il y a quelques mois, ils ont une politique d'ombrières sur les déambulations, les cheminements qui correspondent parmi les intentions qui sont affichées à cet objectif. Je ne vois rien là-dessus. On considère que le budget participatif a toute sa place. C'est vrai. Je pense que si c'est un objectif prioritaire de la collectivité, allons-y directement. Il peut y avoir un volet concertation co-construction avec les habitants, mais il doit aussi y avoir un affichage, une puissance publique. On parle de 1,5 million d'euros, très bien, c'est un amorçage, on doit aller plus loin et les maires concernés s'exprimeront peut-être aujourd'hui, mais ils le feront sûrement après, en bilatéral avec vous, il faut qu'ils soient capables de dire : "Là, moi je veux votre oasis urbaine ou mon

îlot de fraîcheur ou mon îlot urbain", on appelle cela comme on veut. Ne pas toujours remettre à d'autres les décisions qui sont les nôtres. Cela va dans le bon sens. Le plan fontaines, pourquoi pas, mais il ne faudrait pas que tout cela soit de la politique du gadget. C'est important bien sûr dans le cadre d'un cheminement, d'un plan de déambulation, de connexion, mais quand on regarde les annexes, pardon de le dire comme cela, les croquis, les schémas sont assez basiques, on ne sent pas une vision autour d'une politique de rafraîchissement qu'il soit dans l'espace public ou sur les équipements.

On propose très concrètement de regarder ce qu'il se passe ailleurs et de le mentionner, de le signaler, de faire des éléments de comparaison, et puis d'y associer les acteurs de la vie économique, notamment les acteurs du tourisme et puis le privé en général, notamment les bailleurs, ce que l'on peut faire sur le bâtiment et les espaces publics relevant du domaine privé.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FLORIAN. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Je vous remercie Madame la présidente, je vais aller dans le sens de Monsieur Nicolas FLORIAN. On a découvert ce plan d'action, cette stratégie auxquels n'avons pas été associés mais nous les avons même découvert en commission. Nous n'avons également pas eu accès à l'étude de l'A'urba et je le regrette. Vous le disiez en introduction, nous sommes tous convaincus qu'il faut adapter notre Métropole aux effets du dérèglement climatique et c'est un sujet essentiel tout aussi important qu'urgent. Lorsque nous avons découvert votre feuille de route, les mots étaient beaux, le programme nous a semblé un peu creux. Peut-être comme vous nous l'avez dit ce matin, est-ce parce que cet enjeu climatique irrigue déjà toutes vos politiques publiques, peut-être surtout est-ce parce que les communes n'ont pas attendu et ont déjà beaucoup agi dans ce domaine et plusieurs actions sont à souligner. Plus qu'une feuille de route, cela ressemble plutôt à un schéma de coordination avec les communes, et j'en veux pour preuve le budget que vous associez à cette dernière.

Le financement que vous appelez « plan de mobilisation financière » ne vise pas à doter les communes de moyens supplémentaires. Ce ne sont pas des actions métropolitaines. Ce que vous faites, c'est vous reposer presque entièrement sur les CODEV. La plus grosse part du financement, c'est d'ailleurs le CODEV 6 qui est en cours. Ma question vue de l'extérieur, est la suivante : quels sont les projets prévus dans les CODEV qui vont être « sacrifiés » pour satisfaire à cette exigence de Métropole rafraîchissante ?

L'autre volet du financement, et en cela Monsieur Nicolas FLORIAN, nous ne sommes pas d'accord, c'est que vous vous appuyez sur le budget participatif. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, comme à la ville de Bordeaux d'ailleurs. Le budget participatif n'est pas un outil de financement de nos politiques publiques. Le budget participatif a un but essentiel qui est d'impliquer les habitants dans la vie de la cité, de les rapprocher de la prise de décision et ainsi de renforcer leur confiance et pour cela, je considère que le choix des projets, la libre initiative est la pierre angulaire de ce dispositif de démocratie participative.

Enfin, concernant le plan de financement, c'est 1,5 million d'euros d'appels à projets et 500 000 euros pour les fontaines. Des fontaines, parce que ce plan arrive au bout de quatre ans de mandature. Elles seront là en octobre 2024. C'est dommage qu'à force de ne pas se dépêcher, on arrive tout de suite après l'été, c'est quand même regrettable.

Concernant le financement de 500 000 euros à destination des fontaines, je souhaite le rapprocher à d'autres financements. Je crois qu'il faut aussi préciser dans cette feuille de route que le fonds vert de l'État va participer pour une grande part à cette Métropole rafraîchissante et les financements européens également. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, ces financements européens ne doivent pas être un propos d'actualité, cela doit être un propos de circonstance à chaque fois qu'un financement européen conséquent est déployé, car sinon à chaque élection, on se retrouve à réexpliquer en quoi l'Europe est utile dans notre quotidien et c'est cela qui est dommage et c'est cela que nous payons aujourd'hui. Par exemple, sur les cours végétalisées, et je prendrai une proportion d'enveloppe, Madame la présidente, parce qu'un montant seul ne veut rien dire. Sur les 12 premières cours végétalisées de Bordeaux représentent 80 % de financements européens. À Villenave-d'Ornon,

75 % Ce sont des exemples parmi d'autres. Ces fonds européens pour beaucoup, vont aussi financer notre Métropole rafraîchissante. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Personne n'a jamais dit le contraire. **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Merci Madame la Présidente. Je remercierais Monsieur Pierre HURMIC pour la présentation de ce plan d'action ambitieux qui est essentiel pour que notre territoire aide ses habitantes et ses habitants à faire face au dérèglement climatique et au réchauffement climatique dans un futur proche comme dans un horizon plus lointain. Comme nous alerte Madame Emma HAZIZA que vous connaissez, hydrogéologue, membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la France se réchauffe à une vitesse 20 fois plus rapide que la moyenne planétaire. Notre pays, l'un des plus tempérés, a rarement manqué d'eau et pourtant les phénomènes de sécheresse et trop d'anomalies de température s'enchaînent sur un rythme accéléré. Le cycle de l'eau est totalement dérégulé. Or, lorsqu'il s'agit de rafraîchir, l'eau apparaît comme un levier fondamental. Il faut donc dans le même temps, rappeler l'importance de préserver cette ressource fragile et indispensable à la vie, qui va être de plus en plus précieuse dans les années à venir, comme en témoigne notre schéma directeur de l'eau métropolitain. Avec Métropole rafraîchissante, il est ainsi proposé de bien concilier à la fois la nécessaire préservation de la ressource en eau, avec le rafraîchissement d'une Métropole qui attire tous les ans de plus en plus d'habitantes et d'habitants et en s'opposant aussi sur des solutions cohérentes d'aménagement, de réaménagement de notre territoire plus résilient. Il a été question notamment des bâtiments, du bâti, mais il est aussi, au contraire des propos de Monsieur Nicolas FLORIAN, très cohérent dans les études qui ont été faites et dans les propositions d'actions qui sont faites dans cette délibération qui vont bien au-delà, et je voudrais dire à Madame Anne FAHMY que les études de A'urba sont rendues publiques. Métropole rafraîchissante est une très belle publication que je vous suggère de lire.

En exemple des actions proposées pour que notre Métropole reste hospitalière, il y a dans un premier temps le plan fontaines qui n'est pas un gadget, Monsieur Nicolas FLORIAN, qui vise à renforcer l'accès à l'eau potable dans les espaces publics et pour tous, ce dont je me réjouis. Nous devons aussi nous préoccuper de l'accès à l'eau potable pour tous les habitantes et habitants là où ils logent, afin que notre Métropole reste habitable et viable pour toutes et tous. Avec le dérèglement climatique, nous devons nous attacher à garder une attention particulière pour ces hommes, ces femmes et ces enfants qui continuent à vivre dans des endroits précaires, quels que soient leurs âges, car rappelons-le, l'accès à l'eau potable est reconnu comme un droit fondamental et universel pour les Nations Unies. C'est non seulement une responsabilité réglementaire, mais aussi une obligation morale qui nous oblige. Nous avons déjà pris plusieurs décisions dans ce sens. Nous avons mis une tarification solidaire pour que la facture d'eau ne pèse pas plus de 3 % du budget des ménages. Nous développons aussi également des solutions au cas par cas d'accès à l'eau pour les personnes les plus fragiles, vivant dans des habitats informels, dans des bidonvilles, en situation de rue, isolées.

Enfin, parce que le besoin d'eau potable ne s'arrête pas à notre territoire, nous avons également consacré 1 % du budget de l'eau à l'accompagnement de projets de coopération internationale pour un accès de toutes et tous. À l'avenir, à travers la Métropole rafraîchissante qui nous a été présentée, nous comptons aussi continuer à compléter et consolider les données dont nous disposons sur l'accès à l'eau sur notre territoire, à apporter une meilleure compréhension des problématiques diverses de précarité en eau et enfin identifier les solutions et les mesures d'accompagnement pour améliorer les conditions d'accès à l'eau. Ce travail collectif mobilisera une variété d'acteurs sur notre territoire métropolitain, donne tout son sens à une transition à la fois sociale, solidaire et écologique qui veille à garantir une Métropole rafraîchissante pour toutes et tous, tout en préservant cette ressource précieuse qui est l'eau de nos nappes profondes.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On partage les ambitions qui sont affichées, mais on a toujours un regard critique et peut-être un désaccord sur le fond.

Déjà la première chose que l'on a envie de dire, c'est que l'on trouve problématique l'invisibilisation que vous faites des collectifs d'habitants qui sont en lutte justement sur des questions environnementales. Je citerai par exemple les batailles pour plus d'espaces verts du côté d'Amédée-Saint-Germain, du côté d'Euratlantique. La défense d'espace public, pas forcément en accord avec la ville, sur la question des travaux place des Chartrons. Contre la pollution, il se passe beaucoup de choses en ce moment, notamment des réaménagements au Bassin à Flot. Il y a un collectif en place et qui utilise les tribunaux pour contester la situation. À Bastide-Niel, il y a aussi les collectifs d'habitants contre la pollution liée à des travaux notamment, même des irrégularités de Marignan, et puis même à Grand Parc, il y a un collectif qui est en place et qui essaie de prendre position contre les réaménagements de la zone commerciale qui serait problématique du point de vue de l'environnement. Et même aussi quelques critiques qui sont formulées de-ci de-là sur le choix de centrale à biomasse dans le cadre du réseau de chaleur, en essayant de privilégier la géothermie, je crois que c'est ce qui est revendiqué aussi dans le document. Il y a beaucoup de contestations comme cela, et puis aussi sur Pessac Formanoir par exemple, il y a un collectif d'habitants. C'est avant tout la bataille contre la destruction de tours et de logements sociaux, mais il y a aussi une discussion sur les questions environnementales, puisqu'un des arguments de la destruction des tours est pour favoriser une voie verte. Or, c'est une zone qui est déjà bien verte.

Le problème qu'il y a, c'est que vous avez des idées, vous faites, mais vous semblez ne jamais prendre en compte les critiques et les propositions et il n'y a jamais vraiment de discussion qui se met en place entre d'un côté la Métropole ou les villes et puis de l'autre côté, les collectifs d'habitants qui pourtant formulent assez clairement des préoccupations à la fois environnementales et sociales, parce que là aussi, la question de l'écologie semble être efficace que si elle est reliée en permanence aux intérêts sociaux des populations. Ce sont aussi des choses qui sont malheureusement, ce qui semble en tout cas, trop peu prises en compte et cela se traduit par cette invisibilisation de la contestation et de la critique formulées par les collectifs d'habitants.

L'autre chose, c'est qu'on s'aperçoit au fil du temps que tout le monde devient écolo, vous avez vu les interventions de gauche ou de droite, même la droite semble même impatiente d'aller encore plus fort vers l'écologie, c'est presque rigolo. Monsieur Nicolas FLORIAN soulignait que d'autres villes aussi allaient dans ce sens-là. Il citait Barcelone, mais il n'y a pas longtemps avec des camarades, j'étais à Bruxelles en Belgique, je ne sais plus pourquoi j'étais là-bas, mais en tout cas on a vu aussi toute une politique de rafraîchissement de la ville et c'est assez spectaculaire. À Liège aussi, il y a des façades végétalisées. On voit quand même des choses qui se passent. C'est quand même rassurant aussi qu'il y ait cette préoccupation assez répandue, mais gauche, droite, ou même Arcachon, je ne sais pas s'il y a des amis de Monsieur Yves FOULON ici, mais Arcachon met des arbres un peu partout. Donc on voit que finalement tous les courants politiques se « végétalisent ». Mais le problème qu'il y a, c'est est-ce que cela suffit ? On est pour la végétalisation dans les rues, dans les places, dans les cours d'école. Tout cela est très bien, mais est-ce que cela suffit ? C'est ce dont on aurait besoin de discuter, c'est qu'au regard de la gravité du dérèglement climatique à l'échelle planétaire, comment on peut situer des réponses locales et en quoi ces réponses locales peuvent être une avancée vers cette situation problématique de l'échelle planétaire ? C'est cela qui est parfois difficile. Et on a finalement l'impression que cela devient un peu une façade ou cela devient un peu un truc de décor, « Regardez, on a mis des arbres » et ce serait suffisant ou ce serait déjà bien. Ce n'est pas si simple que cela, parce que quand vous lisez des sites comme celui de *Reporterre*, qui sont très critiques sur la façon de revégétaliser, un arbre tout seul, on en avait déjà discuté. Il y a beaucoup de scientifiques qui essaient de discuter de l'importance, pas seulement de mettre des arbres, mais comment on redéveloppe des friches ? Comment on laisse les friches se redévelopper dans les villes ? À Bordeaux par exemple, derrière l'Inspection académique, il y avait une petite friche avec de l'eau et puis à un moment donné, cela a poussé dans tous les sens et puis les canards sont arrivés, mais il y a la centrale à Biomasse qui arrive. Cela dit, cela pose aussi le problème de comment on laisse se développer des zones, pas juste de deux-trois arbres dans une place.

Ensuite, sur l'eau pour aller vite, on est en désaccord sur les fontaines, mais on poserait le problème aussi de développer les toilettes publiques. On pense que c'est important de développer cela et puis il y a aussi les questions portant sur des Bains-Douches, il faudrait rediscuter de cela, parce que cela correspondrait en tout cas à des réponses sociales par rapport à des gens qui sont sans logement. Les espaces verts, la désartificialisation.

Le raisonnement de fond pour finir est que l'on s'aperçoit que plus on veut avoir une politique environnementale sans limite, cela pose le problème aussi d'une bataille, en tout cas d'une contestation de la métropolisation et donc la question de l'aménagement du territoire, parce que l'on ne peut pas densifier, concentrer et puis courir après l'attractivité et en même temps constater les difficultés qu'il y aurait de développer les espaces verts. C'est aussi comment on arrive à la fois à critiquer des logiques politiques qui sont en place depuis bien longtemps et en même temps discuter très sérieusement, plus que d'une végétalisation, des questions environnementales et en même temps liées aux questions sociales.

Mme la Présidente Christine BOST : Bravo, Monsieur POUTOU. Madame BICHET.

Mme BICHET : merci Madame la Présidente, je voulais répondre à certaines interventions. Rappeler que le phénomène de dérèglement et, globalement, de réchauffement climatique, puisque c'est quand même vraiment de cela dont on parle, est déjà marqué par des conséquences caniculaires que nous expérimentons tous.

Avant 1990, on comptait globalement une canicule tous les dix ans. Depuis 2015, on en constate plusieurs chaque année et souvent conséquentes. Les experts de Météo France nous indiquent que sans action de notre part, nous vivrons environ de 10 à 25 canicules par an d'ici la fin du siècle. Ceci afin de vous donner un ordre de grandeur de ce qui est en train de se passer. La conséquence directe est une augmentation de la mortalité que l'on a déjà pu constater lors des récents événements caniculaires. En 2022, une année qui a été extrêmement marquée en Europe, ce sont plus de 60 000 décès par rapport à un été dit « normal » et je ne sais plus si on peut vraiment parler de normalité. Tout cela pour dire qu'à la fin, la création de 100 nouvelles oasis de fraîcheur pour répondre à l'objectif de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui est de mettre tous les habitants à moins de 300 m d'un endroit où il pourra trouver de la fraîcheur, est loin d'être un gadget et que présente aujourd'hui le Premier Vice-président dans cette délibération. Nous sommes vraiment sur une mesure qui va permettre d'offrir des solutions aux habitants de notre territoire.

Au sujet de l'aspect rénovation des bâtiments, jusqu'à présent, l'ensemble des politiques publiques était orienté vers l'atténuation et on constate que globalement l'adaptation est en train de nous rattraper au galop et que la prise en compte est importante. C'est la raison pour laquelle nous sommes actuellement en train de revoir nos règlements d'intervention pour accompagner à la rénovation des logements que ce soient les maisons individuelles ou en copropriété alors que nous avons déjà, lors de la précédente version, bonifié le recours au matériau biosourcé, clairement un des matériaux nous permettant de lutter de manière plus efficace contre la chaleur. Nous allons également intégrer les protections solaires. Nous allons aussi intégrer la question de la végétalisation, puisqu'une des solutions pour rafraîchir une maison ou un immeuble avant d'envisager une climatisation ou une PAC (Pompe à chaleur), c'est peut-être aussi de planter des arbres qui permettent aussi de protéger du réchauffement. L'ensemble de ces solutions est en train d'être intégré à nos règlements d'intervention, de manière à pouvoir se protéger plus efficacement de la chaleur.

En ce qui concerne les solutions de froid, c'est un sujet extrêmement complexe sur lequel on travaille depuis le début du mandat, parce qu'il n'y a pas de solution technique simple, évidente, à massifier. Nous faisons face à de nombreuses contraintes qui sont notamment liées au fait que la plupart des logements déjà construits n'ont souvent pas les systèmes collectifs qui permettraient de développer des solutions collectives de froid, faisant appel à la géothermie de surface. Ce sont surtout des solutions utilisant l'eau qui sont les plus performantes et on a du mal à déployer cela sur tous les bâtiments existants. On travaille bien sûr à cette question du froid. On l'intègre à tous les projets de réseau de chaleur que nous déployons actuellement, sauf s'il existe de tertiaires ou activités industrielles. Nous avons des difficultés à trouver un équilibre économique à ces solutions de froid, c'est la raison pour laquelle nous ne parvenons pas pour le moment à les déployer et on les propose aussi dans les appels d'offre des projets d'aménagement. Très récemment, le projet Canopia, l'ancienne rue bordelaise qui va voir se déployer une solution de froid innovante sur tout le quartier.

Ce que je voudrais préciser à ce sujet, j'ai entendu l'expression « un programme pavé de bonnes intentions », je dirais que concernant la thématique froid, nous avons aussi et surtout des ambitions

qui sont pavées d'embûches. La première embûche étant les moyens financiers pour y parvenir. Pour déployer des solutions de froid efficaces dans des bâtiments collectifs, cela nécessite des moyens colossaux et là où l'État a clairement permis de développer les solutions de réseaux de chaleur en créant des fonds dédiés pour faciliter la mise en œuvre de ces solutions, nous n'avons toujours pas réussi à obtenir cela pour le déploiement du froid, alors que l'on n'y arrivera pas sans cela. L'État a créé un fonds de chaleur pour déployer massivement les réseaux de chaleur mais aujourd'hui aucune équivalence pour le froid. Je souhaiterais un jour remercier l'État de nous aider à déployer les réseaux de froid, car nous butons très clairement sur des moyens financiers et sans cela, ce sera compliqué d'y arriver et de trouver des solutions efficaces, pour éviter que l'on ait des climatiseurs qui se déploient à tous les balcons. C'est vraiment ce que l'on veut éviter et avons besoin de solutions pour y parvenir à commencer par des solutions financières.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Vice-présidente, juste deux réactions.

La première à l'attention de Monsieur Philippe POUTOU qui vit dans un schéma archaïque : parce que l'on serait à droite, on ne ferait pas d'écologie ? La différence avec les autres, c'est que nous, sans le dire, appliquons au quotidien, des actions dans un certain nombre de nos communes, c'est tout. Venez voir, on vous le montrera. Nous ne faisons pas la une de SUD-OUEST ni de TV7 ni de France Bleue, mais on s'en charge simplement avec un seul objectif : pour les habitants et c'est peut-être cela qui fait la différence.

Puis j'ai écouté avec beaucoup d'attention Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Pour une fois, cela nous arrive rarement, je suis 100 % d'accord avec elle. Cela arrive. Elle a longuement parlé de l'eau potable en disant « Il faut que Bordeaux Métropole, la régie notamment, puisque c'est elle qui est en charge de cela, puisse desservir l'intégralité des habitants de la Métropole ». Chiche, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Cela fait six contrats de CODEV que je demande qu'un quartier de Saint-Aubin soit relié à l'eau potable. On m'explique que ce n'est pas possible, que l'on ne peut pas le faire. Je redemande de le relier avec la communauté de communes d'à côté pour éviter de faire un maillage, banco, « Allons-y, donnons l'eau potable à tous les habitants de la Métropole », puisque le long de la route de Lacanau, il y a deux centres équestres avec 200 chevaux qui ne sont pas desservis. Il y a des habitants qui sont là depuis des années et qui ne sont pas desservis. Faisons en sorte que tous les habitants, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, aient l'eau potable. Je suis prêt à vous suivre et à dire tout le bien que je penserais de vous si vous arrivez à pouvoir relier l'eau potable à tous les quartiers de la commune de Saint-Aubin. Blague mise à part, pour l'instant, ils disent plutôt « Fontaine, je ne boirai pas ton eau ».

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci, Madame la Présidente, merci pour ce débat que je trouve intéressant, je n'ai pas entendu de critiques fondamentales. Je ne sais pas quelle sera l'issue du débat dans quelques instants, le suspense est maintenu, mais je n'ai pas entendu de critiques fondamentales.

Monsieur Philippe POUTOU, je vais commencer par vous, manifestement vous profitez de ce débat pour parler un peu de tout. À propos de Métropole rafraîchissante, vous nous parlez des collectifs citoyens, vous terminez sur les toilettes publiques. La contribution des toilettes publiques à la Métropole rafraîchissante m'échappe totalement, mais pour dire qu'à l'occasion de Métropole rafraîchissante, cela vous permet d'aborder des tas d'autres sujets.

Plus sérieusement Monsieur Jean-Marie TROUCHE, je pense que Madame Claudine BICHET vous a apporté quand même un certain nombre de réponses, mais votre interrogation était tout à fait légitime et j'ai envie de dire aussi l'accompagnement au confort d'été est déjà dans le dispositif Ma Rénov' et je pense qu'il faut que l'on soit tous d'accord pour incontestablement l'intensifier.

Puis je vais répondre à Monsieur Nicolas FLORIAN. Concernant le programme, j'ai entendu « C'est un gadget, déjà, il n'y a pas de programmation », mais je pense que vous n'avez pas tout lu. Il y a précisément un programme avec des actions concrètes. Vous avez parlé de 2050, où est-ce que vous

avez vu 2050 ? Ce sont des actions pour 2026. Vous dites qu'il n'y a pas de priorité, mais précisément il y a dix actions prioritaires, qui sont fléchées comme étant des priorités. Je pense que cela est clairement expliqué dans la délibération. Les oasis urbaines, je ne vais pas vous laisser dire que c'est un gadget. C'est tout sauf un gadget. Mettez-vous à la place des habitants qui vont pouvoir profiter d'une oasis urbaine d'ici 2026, à moins de 300 m de chez eux. Allez leur expliquer que c'est un gadget. Non, je pense que là, on est vraiment dans le concret. On est dans la programmation et je pense que certains propos ne me paraissent pas du tout refléter ce qu'est la réalité de cette situation. Vous insistez sur les ombrières, je tiens à vous dire que le fonds d'intervention vise précisément l'installation de ce type de dispositif. Il y a un fonds qui est à la disposition des communes et qui a été lancé dès la rentrée 2024. Les ombrières naturellement, c'est un outil parmi d'autres, mais à Barcelone, il n'y a pas que des ombrières. Je suis allé plusieurs fois à Barcelone, j'ai beaucoup travaillé avec le service de l'urbanisme de la ville de Barcelone, je tiens à vous dire que l'on s'en inspire, notamment quand on réduit la place de la voiture, je sais que cela ne vous plaît pas beaucoup, mais Barcelone a une politique très audacieuse en matière de limitation de la place de la voiture. Ne réduisez surtout pas vos voyages à Barcelone à quelques ombrières que vous retrouvez d'ailleurs à Bordeaux, mais je pense que Barcelone mérite mieux que d'être réduite à cette conclusion.

Je voulais également répondre à Madame Anne FAHMY sur les CODEV, pour vous dire que l'on ne sacrifie certainement pas les projets de CODEV, mais au contraire, on les oriente pour faire en sorte de construire des îlots de fraîcheur. Ce n'est pas un sacrifice. C'est une réorientation que l'on fait pour arriver à faire en sorte que ces impératifs de Métropole rafraîchissante soient désormais intégrés dans les projets CODEV. Je pense que vous pourriez vous en féliciter. De même les budgets participatifs, j'ai cru que vous étiez plutôt favorable, merci de votre encouragement. Je pense que les budgets participatifs sont une excellente occasion d'associer la population à l'élaboration de solutions pour contribuer directement à la Métropole rafraîchissante. Je voulais répondre brièvement à certaines interventions, mais globalement, je le redis, je suis plutôt satisfait de ne pas avoir entendu de critiques fondamentales de ce programme et je vous en remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Je lance l'opération de vote.

Je pense que le vote est terminé. Ce rapport est adopté avec 66 voix pour et 36 voix d'abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Monsieur PUJOL

Madame la secrétaire de séance, je vous propose que l'on passe ce dernier rapport sur l'alimentaire avant la pause déjeuner.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. PAPADATO

(n°65) Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Adoption des règlements d'intervention financiers "Fonds d'initiative Locale pour l'Agriculture" et "Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité" - Décisions - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°65 de Monsieur Patrick PAPADATO. Projet Alimentaire de Territoire - Adoption des règlements d'intervention financiers "Fonds d'initiative Locale pour l'Agriculture" et "Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité".

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. HURMIC : Merci Monsieur Patrick PAPADATO. Madame Claude MELLIER a demandé la parole.

Mme MELLIER : Nous apprécions la qualité de ce rapport qui s'inscrit dans le soutien au développement de la filière agricole sur le territoire métropolitain, pour le maintien des circuits courts alimentaires et de l'agriculture de proximité. Lorsque nous abordons l'agriculture, nous abordons le lien de l'homme à la nature, des capacités à répondre aux besoins élémentaires. Or, ce lien est distendu du fait de l'intensification de la productivité, en oubliant le caractère vivant de la terre. Le développement de l'agriculture intensive, la concentration des exploitations, l'ouverture à la concurrence, ont bouleversé le paysage agricole, transformé la qualité des produits dans nos assiettes. De nouveaux comportements urbains constituent un marqueur actuel des préoccupations écologiques d'une remise en relation de l'urbanité avec la biodiversité. Cependant, cet agir local ne peut nous faire oublier le poids de l'industrie agroalimentaire, de la grande distribution (je rappelle : 30 à 50 % des produits frais), de la disparition de 25 % des exploitations agricoles dans notre région. C'est pour ces raisons que nous soutenons le projet agricole du territoire tout en pensant aux agriculteurs pour une juste rémunération des producteurs pour les circuits courts, comme alternative à la grande distribution. Le lien entre l'agriculture, l'alimentation et la lutte contre la précarité doivent devenir un axe de réflexion pour les politiques publiques.

M. HURMIC : Merci Madame Claude MELLIER. Je passe la parole à Madame Eve DEMANGE.

Mme DEMANGE : Merci. Mes chers collègues, je tiens à saluer ce renforcement du fonds d'initiatives pour l'agriculture locale, en particulier la prise en charge de la certification en agriculture biologique. Ce fonds, Monsieur Patrick PAPADATO le rappelait, est une véritable aide à l'investissement pour les agriculteurs et les agricultrices, preuve s'il y en avait besoin, que le pouvoir public peut faire des choix politiques et financiers forts en faveur des modèles agricoles durables. Des modèles qui respectent la santé de toutes et tous à commencer par celles des agricultrices et des agriculteurs. Preuve que les agricultrices et les agriculteurs peuvent être soutenus sans opérer des reculs inédits sur le droit de l'environnement, contrairement à ce qu'ont avancé la majorité présidentielle et les républicains entre les murs de l'Assemblée nationale, lors du vote de la loi d'orientation agricole la semaine dernière. Une loi, je vous le rappelle, remarquable par l'ampleur de tout ce qu'elle ne traite pas. Rien sur la question du revenu qui a poussé la majorité de nos agricultrices et agriculteurs sur les barrages il y a peu de temps, et notamment jusqu'ici à Bordeaux. Revenu absolument essentiel pour donner envie aux jeunes de choisir l'agriculture. Rien sur les moyens pour atteindre les objectifs d'installation, rien pour lutter contre l'agrandissement, la concentration et la spéculation des terres, rien sur la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique qui met en danger les récoltes année après année. Une loi porteuse d'une vision politique inadaptée aux enjeux, mais qui n'est pas une fatalité. Si l'on étudie le travail mené par les collectivités sur le terrain local, nous activons les leviers qui sont les nôtres du FILA (Fonds d'initiative locale agricole) à la mobilisation de la commande publique, des solutions pour des agricultrices et des agriculteurs nombreux et heureux et nous maintiendrons ce cap à leur côté.

M. HURMIC : Merci Madame Eve DEMANGE. Monsieur Philippe POUTOU.

M. POUTOU : Je vais lire, j'ai une petite note. Là aussi, on partage les ambitions affichées, mais comme souvent, cela ne suffit pas, on voit toujours des incohérences ou des contradictions. D'ailleurs, Monsieur HURMIC le soulignait tout à l'heure, vous avez une difficulté par rapport à nous de ne pas

comprendre que l'on puisse connecter les choses les unes avec les autres. Une affirmation ne suffit pas, cela pose toujours le problème d'une politique d'ensemble. C'est toujours relié à d'autres choix et c'est un peu la critique que l'on fait là encore, mais je vais la faire brièvement. Nous partageons l'objectif affiché de soutenir l'activité agricole biologique, la protection de l'environnement, la défense de la santé publique. Nous approuvons l'idée de soutenir à la fois les agriculteurs qui produisent du bio et le développement des circuits courts, mais nous n'arrivons pas à avoir une vision très claire du dispositif proposé de comment les choix des projets soutenus sont faits et selon quels critères. En fait, nous interrogeons la Métropole sur sa politique foncière, sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, qui se poursuit alors même qu'elle prétend accompagner les agriculteurs à se maintenir et à développer des exploitations. Nous, on trouve une incohérence, en tout cas on ne voit pas comment ces choses-là se coordonnent exactement.

Sur le modèle défendu, l'idée semble bien d'orienter vers l'agriculteur biologique, l'agroforesterie, etc. D'accord, mais après comment de manière très concrète ? Quelle serait la méthode et quels seraient les moyens pour créer des exploitations soutenables et permettre aux paysans/paysannes d'arriver à obtenir des revenus décents, ce qui était un peu posé comme problème dans l'intervention précédente. Sans ces éléments, nous faisons le choix de l'abstention.

M. HURMIC : Merci Monsieur Philippe POUTOU. Monsieur Patrick PAPADATO pour conclure.

M. PAPADATO : Oui, Monsieur Philippe POUTOU, je suis quand même quelque peu déçu de votre intervention, parce que je crois que si votre comité scientifique avait pris le temps de lire le document, les réponses sont dans le document. Nous essayons depuis le départ de répondre aux attentes des agriculteurs locaux sur Bordeaux Métropole. C'est aussi pour cela que le FILA a évolué, parce que parfois au tout départ cela ne répondait pas totalement à leurs attentes, et au fil des ans, on essaie d'adapter et de répondre à leurs attentes. Vous me posiez la question par rapport à comment fonctionnait le dispositif et sur quels critères ? Justement, c'est dans ce lien constant qu'ont les services avec les agriculteurs du territoire de Bordeaux Métropole, que se construit ce dispositif.

Pour finir, je souhaiterais aussi, je le fais souvent, remercier les agents de Bordeaux Métropole qui justement sont sur le terrain et répondent, et tentent de répondre au mieux, aux attentes des agriculteurs et des producteurs locaux. Je le dis parce que parfois cela fait plaisir d'entendre des félicitations. Je présidais le COPIL (Comité de pilotage) Natura 2000 et un des agriculteurs de Bordeaux Métropole a remercié justement les agents de Bordeaux Métropole pour leur soutien et leur action depuis maintenant quelques années, pour à la fois les aider dans le développement de leurs activités, mais aussi pour la prise en compte de l'environnement au quotidien. Je le fais souvent, mais je profite de cette délibération pour le dire à nouveau.

M. HURMIC : Merci Monsieur Patrick PAPADATO pour cette très belle délibération et je lance à présent le vote.

Résultats des 103 votes :
102 voix pour et 1 voix d'abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur RAYNAL

Je vous remercie.

Je suspends la séance. On se retrouve à 14 heures 15. Merci.

La séance est suspendue de 13 heures 06 à 14 heures 20.

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, je vous propose que nous redémarions cette séance du Conseil de Métropole. Je donne la parole à Madame la secrétaire de séance.

Mme FERREIRA
(n°5) Taxe de séjour - Tarifs 2025 - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Merci, Madame la Présidente. J'appelle l'affaire n°5, Madame FERREIRA. Taxe de séjour - Tarifs 2025.

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est le redémarrage et j'essaie de voir ma note.

On s'abstient sur la délibération. On n'a pas de souci avec l'augmentation annoncée. Mais on voulait intervenir plus précisément sur la question des logements Airbnb. C'est visiblement concerné dans la dernière ligne dans les meublés. On pense que c'est utile d'avoir une réflexion particulière là-dessus. Il y a des villes qui se penchent un peu plus précisément. On a des exemples, comme dans la communauté de communes du Pays Basque, qui se sont lancés dans une bataille judiciaire contre Airbnb en mettant en place un principe de compensation puis aussi à Paris, il y a des exemples pour juguler le phénomène d'Airbnb en essayant de mettre la pression. En tout cas des politiques particulières.

Et là dans la délibération, ce n'est pas mis en avant, ce n'est pas mis dans une case un peu particulière. À notre avis, cela vaudrait le coût... parce que Bordeaux est victime aussi de l'envahissement de ce type de logement.

C'était pour cela que l'on s'abstient parce que l'on a pour nous un angle mort, quelque chose qui n'est pas mis en réflexion et en évidence et qui nous semble problématique.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Madame la Présidente, chers collègues, je pense que Monsieur Philippe POUTOU n'est pas informé du fait que Bordeaux, avant le Pays Basque, a mis en place des mesures de contrôle et de compensation. Le contrôle existe depuis des années et a été intensifié. Les hébergements sont contrôlés et doivent absolument être bien sûr référencés en mairie.

S'agissant de la compensation, aucun immeuble ne peut être transformé en location Airbnb sans compensation équivalente dans le même quartier de la même surface plus parking. Ce qui, vous l'imaginez, limite drastiquement la transformation de logement en logement Airbnb. On est très en avance par rapport à ce qui est fait dans d'autres communes.

M. POUTOU : Visiblement, on ne maîtrise pas tout, mais la question quand même reste posée de savoir pourquoi cela n'apparaît pas. Même si la délibération n'est pas censée détailler tout cela, il n'empêche qu'encore une fois, c'est cela qui est compliqué. Vous vous rendez compte, le nombre de délibérations qu'il y a, le nombre de pages qu'il y a à lire, à chaque fois que l'on est sur un truc assez précis, on est dans un couloir et on a du mal à avoir une visibilité plus large. C'est vrai que nous posons le problème aussi, pourquoi il n'y a pas... je ne sais pas comment dire, mais que cette délibération soit l'occasion de mettre en place ces choses, parce que c'est vrai que l'on est toujours en train de courir après une information. On se doutait qu'il y avait quelque chose, mais on ne savait pas trop comment. Et vous voyez le problème qu'il y a aussi, c'est cette difficulté d'avoir une vision très claire des choses. C'est pour cela que j'insiste. Ce serait bien que cette délibération soit l'occasion de mettre à plat et de développer des politiques et de montrer justement qu'est-ce qui est mis en place et pourquoi cela est mis en place de cette manière ?

Mme la Présidente Christine BOST : Toutes les délibérations ne peuvent pas reprendre toutes les politiques et parfois, vous dites vous-mêmes que les délibérations sont trop longues et que votre conseil scientifique a du mal à suivre l'entièreté des délibérations. Dans cette délibération, il y a juridiquement ce qu'il faut pour prendre les mesures nécessaires.

Je mets aux voix.

2 abstentions et 81 voix pour.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BETES, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BOZDAG, Monsieur CAZAUX, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLES, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur FLORIAN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Madame MELLIER, Madame PAVONE, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT

Mme FERREIRA

(n°10) BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente de 140 logements individuels locatifs des résidences ' Carreire Ancienne ', 131 rue de Bethmann, ' Gallieni ', 2 rue du Capitaine Raffin et ' Loucheur ', 72 rue el Alamein situées à Bordeaux, dans le cadre du dispositif d'accession sociale en Bail Réel Solidaire - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°10, Madame FERREIRA, BORDEAUX - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en œuvre de 140 logements individuels locatifs situés à Bordeaux dans le cadre du dispositif d'accession sociale en BRS.

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On est parti sur le moment où il n'y a que nous qui intervenons. On a une petite note à lire.

Juste pour faire un peu une réponse à ce qui a été juste avant. C'est toujours difficile. On essaie de formuler des critiques. On essaie de formuler en tout cas en quoi on est en désaccord avec la politique qui est menée. Mais ce serait bien de ne pas nous faire passer pour des gens qui ne comprennent pas grand-chose aussi. Même s'il y a des précisions à amener. Nous ne sommes pas infailibles, nous ne maîtrisons pas tous les sujets, mais le truc qui s'inverse un peu, c'est que...

Mme la Présidente Christine BOST : Ce n'est pas du tout ce que l'on dit, **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Non, mais c'est le sentiment que j'ai, que d'autres peuvent avoir. Je vais juste essayer de formuler un peu comment on perçoit ce genre de choses. Ce qui est terrible, parce que l'on met en évidence un désaccord ou que l'on essaie d'exprimer un désaccord ou que l'on essaie de dire en quoi on ne comprend pas ou en quoi les choses ne sont pas forcément très claires pour nous, il ne faudrait pas que cela s'inverse. C'est-à-dire que par rapport à tous celles et ceux qui ne disent rien et

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

qui ont certainement bien lu et qui comprennent bien tout. Mais il ne faut pas tout inverser, ce n'est pas nous qui serions ceux qui ne comprennent pas ou ceux qui n'auraient pas d'information. Tout à l'heure, c'était Monsieur Patrick PAPADATO qui dit « votre conseil scientifique n'a pas bien lu la délibération ». Je pense qu'il faut sortir de ce genre de critique. On a le droit de ne pas être d'accord. On a le droit de penser que les choses ne sont pas claires et ce serait bien que tout ne s'inverse pas non plus. On essaie de formuler des critiques. Et on reconnaît aussi par ailleurs que les votes que l'on fait, ce n'est pas forcément ce qui était le mieux à faire. On essaie de se positionner le mieux possible par rapport à ce que l'on comprend des délibérations. En sachant que l'on n'a pas l'aide des services. Je suis un groupe à moi tout seul d'une certaine manière, un peu comme Monsieur Marc MORISSET. On a une petite équipe et il faut aussi tenir compte de cela parce que cela pose le problème et je finis là-dessus. C'est intéressant aussi quand même d'en discuter. C'est quoi le rôle d'un élu d'opposition à part se faire *engueuler*, à part se faire couper le micro ou à part lui faire dire qu'il parle trop ? C'est quoi le rôle ? C'est pour cela qu'il est intéressant aussi de discuter, que l'on représente quelque chose. On essaie de formuler des choses et on a au moins ce côté positif à mon avis de participer au débat politique. On essaie en tout cas de lancer des choses et de faire qu'il y ait une discussion. Je pense que ce serait bien qu'à un moment donné, on n'ait pas tout le temps cette réflexion comme quoi on est à côté de la plaque. Ce n'est pas forcément très agréable, maintenant c'est aussi votre droit de le penser comme cela.

Sur la délibération, on a une vision aussi critique, on avait une note, mais je peux la lire rapidement. On pense qu'il y a deux points rassurants dans la délibération. On vous dit tout de suite, on n'est pas d'accord sur la vente de logements sociaux. Il y a deux points rassurants, c'est que le logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. « Les surplus des sommes perçues sont affectés en priorité au financement de nouveaux programmes de construction, rénovation et acquisition de logements locatifs » : de ce point de vue, on n'a pas de souci, mais on a des questions. Pourquoi Aquitanis veut vendre ? *A fortiori*, c'est juste en plus après avoir entrepris des rénovations. Est-ce un accord avec la majorité de manière que cela puisse produire du logement en accession sociale ? Est-ce que c'est pour dégager des fonds propres pour financer de nouvelles opérations dans un contexte économique qui est compliqué ? Ou est-ce que c'est pour se débarrasser de résidences qui seraient jugées problématiques. C'est un problème de ne pas savoir à notre avis, c'est un problème que la délibération n'explique pas ou en tout cas ne s'étend pas sur ces questions.

La deuxième question, c'est « est-ce que le BRS est un bon produit ? ». On pense que oui. La dissociation foncier-bâti qui laisse au propriétaire foncier, donc le bailleur social, la possibilité d'agir à long terme sur le foncier tout en gardant ce foncier hors de mécanisme spéculatif, pour nous c'est positif. Cela permet à des ménages qui autrement ne pourraient pas acheter et devenir propriétaires. C'est un accord qu'il peut y avoir avec vous. Mais les plafonds restent assez hauts. Ici, on peut imaginer que ce soient aussi des cadres qui profitent de ces logements pas chers et cela pose la question de qui habitent aujourd'hui ces logements ? Assiste-t-on à des tentatives d'embourgeoiser ces immeubles ? Ce que l'on appelle la « gentrification » aussi par ailleurs. Le souci, c'est que l'on n'a pas plus d'information sur les types de logements sociaux qu'Aquitanis compte vendre : des PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), des PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou des PLS (Prêt Locatif Social) ? Ce qui est sûr, c'est qu'un locataire PLAI n'aura jamais la possibilité d'accès à la propriété de ces logements. Si c'est le cas, nous pensons qu'il faut s'opposer à cette vente.

En l'absence de toutes ces informations, nous considérons qu'il est absurde de vendre un patrimoine de logements sociaux lorsque l'on en manque en plus. Oui, on est d'accord avec le BRS (Bail réel solidaire), mais pas au détriment du logement social.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? **Madame FERREIRA**.

Mme FERREIRA : Je peux tout à fait comprendre que la question de la vente du logement social pose tout à fait question. Je souhaite seulement rappeler que, puisque Monsieur Philippe POUTOU vous ouvriez la discussion sur le fait que par moment nous sommes d'accord ou pas d'accord. Vous dites que vous avez l'impression que cela « prend mal », c'est pour cela que je souhaiterais parler des services qui de temps en temps ont le sentiment qu'à force de critiquer la manière dont les délibérations sont écrites, c'est leur propre travail qui est critiqué. Il me semblait que vous alliez être

particulièrement sensible à ce genre d'argument surtout quand des réponses vous sont apportées, comme cela a été le cas par Madame Brigitte BLOCH lors la délibération précédente. On peut très bien ne pas avoir de réponse et pour autant l'obtenir le jour du Conseil. Il me semble qu'un débat c'est aussi cela, mais visiblement cela ne fait pas changer le vote.

Pour autant, je peux comprendre que l'on se pose la question de la vente de logements. Là où j'ai envie de vous rassurer, c'est qu'il ne s'agit pas de résidences problématiques, ce ne sont pas du tout les raisons de la vente mais des besoins de fonds propres et aussi du besoin d'un certain nombre d'habitants de se diriger vers un parcours du logement à la recherche d'une acquisition à des frais convenables.

Le deuxième que vous avez soulevé et de savoir les cadres peuvent accéder à ces logements pas chers. Je rappelle que pour pouvoir accéder au BRS, il y a des revenus plafonds. Ce sont les plafonds du PSLA (Prêt social location-accession). Les plafonds du PSLA, cela ne représente effectivement pas forcément des cadres. Est-ce à dire que pour autant quelqu'un qui est titulaire d'un logement avec de vrais revenus PLAI pourra accéder à un logement BRS ? Là, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas jouable. Mais il faut bien qu'à un moment donné, logement soit divers pour tout le monde tant pour les gens qui sont en PLAI et ceux qui sont au niveau du PSLA.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix.

Mme TERRAZA : Merci, Madame la Présidente, je rappelle que pour cette délibération, il y a le déport des membres du Conseil d'administration d'Aquitanis, Daphnée GAUSSENS Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Jean-Jacques PUYOBRAU et Nordine GUENDEZ.

Mme la Présidente Christine BOST : 80 votes pour.

1 abstention.

1 vote contre.

4 conflits d'intérêt.

1 non-participation.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BETES, Madame BICHET, Madame BONNEFOY, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Madame FAHMY, Monsieur GARNIER, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur MANGON, Monsieur MAURIN, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Madame la secrétaire.

Mme RECALDE

(n°59) BORDEAUX - Requalification de la Place Stalingrad - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°59 de Madame RÉCALDE, Requalification de la Place Stalingrad - Arrêt du bilan de la concertation.

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

Madame Marie RÉCALDE présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Merci, Madame la Présidente, chers collègues, par cette délibération, vous nous demandez d'approuver le bilan de la concertation sur la requalification de la place Stalingrad. On en conclut que ce bilan vous satisfaisait.

Je voudrais attirer votre attention sur la très faible participation et je n'ai pas exactement la même lecture que Madame Marie RÉCALDE. C'est une très faible participation :

- Seulement 86 personnes qui ont contribué sur le site Internet, seulement 31 personnes qui se sont déplacées à l'unique réunion publique,
- 5 commerçants seulement sur une zone qui est quand même très commerçante
- et 0 contribution sur le registre de la Cité municipale,
- également 0 contribution sur le registre de la Mairie de quartier qui est pourtant un lieu de proximité par excellence.

C'est vrai, et je ne le nie pas, que la démocratie participative est difficile à mettre en pratique. Mais je pense que le peu de motivation de la population n'explique pas tout.

La vérité c'est qu'à Bordeaux aujourd'hui dans les faits, on n'écoute plus les gens. On n'écoute pas leurs avis sur les projets qui les concernent et ils ne sont pas pris en compte. Je vais donner un exemple pour ceux qui sont peut-être un peu plus éloignés de la réalité bordelaise, mais on a eu quand même plusieurs cas dont notamment dans le quartier de Caudéran.

Mme la Présidente Christine BOST : Pardon Madame de vous couper, mais nous sommes au Conseil de Métropole.

Mme SABOURET : Oui, mais en même temps, on parle de la place Stalingrad située à Bordeaux.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous êtes en train de vous dévier un peu le sujet pour aborder des thématiques qui pourraient être abordées en Conseil de la Ville.

Mme SABOURET : Ils le sont également, ne vous inquiétez pas. Seulement une chose, je ne vais pas citer tous les exemples, mais cela me permet de mettre en parallèle les résultats de cette concertation et le fait que lorsqu'une pétition requiert 4 700 signataires, on n'en tient pas compte. Or, avec simplement 122 personnes au total qui participent, on voudrait en tirer une conclusion et on voudrait surtout considérer et obtenir notre approbation à partir d'un échantillon qui est extrêmement faible. Ce n'est ni raisonnable ni acceptable. Je sais que vous êtes conscients qu'il n'est pas raisonnable non plus de tirer une conséquence sur si peu de participations. Sauf si, pour vous, la démocratie participative consiste à dérouler un processus théorique et de ce point de vue, il est fait sans ce soutien du résultat réel parce que la démocratie participative, c'est la mise en place des choses. En revanche, avoir et obtenir des résultats, c'est important. Et c'est cela qu'il nous faut considérer. Ce n'est pas simplement avoir une démarche théorique, c'est d'évaluer à posteriori ce que cela produit ? Or en l'état, les résultats sont chiffrés et l'on ne peut pas y échapper.

Je pense qu'à ce stade, il serait bon de réviser la copie ou *a minima* de la compléter. Il n'y a qu'une seule réunion publique qui a été organisée, une seule réunion avec les commerçants. C'est extrêmement insuffisant surtout si comme c'est le cas une fois de plus souvent dans les concertations, les personnes ont été informées (je dis bien « informées » et non pas « concertées », simplement quelques jours avant. Et quand on regarde le dispositif de communication qui a été mis en place, il est certainement très insuffisant pour que les personnes aient réellement envie d'y aller parce qu'encore faut-il qu'elles puissent avoir l'information. Et ce n'est pas mettre dans les dispositifs de communication le fait qu'il va y avoir un forum participatif qui sera gage de réussite puisqu'aujourd'hui, le nombre de participants au forum participatifs est en train de s'effondrer. Tout cela pour vous dire que je pense qu'il faut réviser cela. Il faut mettre en place un vrai plan de communication qui permette aux Bordelais de véritablement être informés et participer. C'est ce que je vous propose.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Ne pas le faire, c'est pour moi s'exposer à ce que l'on observe aujourd'hui, et vous le savez aussi bien que nous, des collectifs qui se montent, une colère qui grogne, des gens qui contestent. Et je crois que ni vous, ni nous, ni moi n'avons envie que cela se renouvelle. Je pense que si on peut éviter cela, cela serait bien. Je pense surtout que nous y gagnerons certainement collectivement. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Étonnamment on va faire une critique qui va aller dans le même sens. Habituellement pour les concertations, on s'abstient sur les bilans comme sur les votes de lancement de concertation parce que l'on trouve que ces procédures, on l'a déjà dit plusieurs fois, sont relativement peu démocratiques, parce que c'est l'idée de demander l'avis. Mais cela pose toujours le problème, d'après nous, de savoir quels moyens la population a dans un quartier de s'opposer à un projet ? Quels sont les droits et les pouvoirs pour une population pas seulement être consultée et ou donner son avis ? C'est globalement une critique de fond que nous faisons sur ces procédures de concertation qui sont d'ailleurs des procédures légales appliquées partout. C'est la première chose.

Sur celle-là, on était surpris pour la première phrase : « Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole et aux ajustements à venir nécessaires au projet, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération ». Et là justement, et cela rejoint la critique qui vient d'être formulée, on trouve osé de dire cela puisqu'il y a une participation tellement faible que l'on peut se poser la question de savoir si cela a un encouragement à continuer et s'il ne vaudrait pas mieux pas vérifier ? Est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas étendre la discussion, prolonger la concertation. C'est cela qui nous apparaît encore plus frappant, c'est ce côté. Je ne rappellerai pas les chiffres que **Madame Béatrice SABOURET** vient de dire, mais il y a très peu à la fois des commerçants et de la population qui ont participé.

Et puis la phrase aussi qui est intéressante, c'est que vous notez quand même qu'une minorité de participants a exprimé ses questionnements et doutes quant à la nécessité d'un tel projet, vous reconnaissez qu'il y a eu une expression et vous dites que c'est une minorité. Mais quand on voit le nombre de personnes (86 personnes) qui ont participé, on pourrait aussi considérer que c'est une minorité de l'ensemble de la population concernée. Donc, une minorité de la minorité. Mais est-ce que la minorité qui est ainsi déconsidérée, pourquoi l'autre minorité n'est pas déconsidérée aussi ? On pense que c'est un problème de rapport de la collectivité par rapport aux habitants.

Et ensuite pour finir, on ne sait pas si le projet sur Stalingrad est justifié. Évidemment qu'il y a des améliorations à apporter. Mais est-ce que ce sont des priorités ou est-ce que c'est une priorité ? C'est le problème également des allées de Tourny. C'est un autre projet en vue et on peut aussi discuter parce qu'il y a de la contestation du côté de la place des Chartrons. Cela montre aussi la difficulté qu'il y a quand même entre d'un côté des élus qui prévoient des choses et qui les imposent parfois d'une certaine manière et de l'autre côté, la réflexion, la critique d'habitants ou de collectifs d'habitants, et c'est cette connexion qui ne se fait pas. Nous pensons que cela est problématique et que c'est révélateur d'un fonctionnement qui est à revoir.

Enfin, on pense qu'il faut discuter des aménagements et de créer des liens plus forts avec la population. Quand on aménage aussi, ce n'est pas juste une place mieux construite, c'est aussi qu'est-ce que l'on remet en place niveau service public, niveau structure collective ? Cela manque aussi dans ces discussions, dans ces projets. On voit bien qu'il y a plein de réflexions à voir aussi à ce niveau.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame BICHET**.

Mme BICHET : Merci, même si l'idée est de ne pas « faire » le Conseil municipal de Bordeaux en Conseil métropolitain, je souhaite tout de même m'exprimer sur le fait que je pense qu'à Bordeaux, beaucoup d'actions sont menées pour impliquer les citoyens dans les décisions de la municipalité. Pour exemple, le grand dialogue citoyen avec la convention citoyenne qui a réuni énormément de contributions.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Pour revenir plus spécifiquement au projet de la place Stalingrad, certes, on peut toujours regretter que les concertations officielles amènent aussi peu de participation. Néanmoins, je tiens tout de même à préciser que de nombreuses d'actions menées ont permis en réalité d'avoir de nombreux échanges avec les riverains commerçants. Il y a eu 7 réunions notamment l'« Aller vers » sur le rôle et la place des gens qui utilisent cet endroit quotidiennement. Se sont déroulées cinq réunions avec les commerçants avec une très forte implication des adjoints, du Maire de quartier mais aussi des interventions des élus thématiques sur ce projet. Cela a permis de récolter beaucoup de retours qualitatifs sur les aménagements qui seraient les plus adaptés pour cette place. Quand on parle d'aménagement, certes il y a le quantitatif, mais il y a surtout le qualitatif qui permet d'adapter le mieux possible aux usages.

Nous pouvons en effet déplorer les chiffres officiels des réponses sur la concertation Internet, mais il y a eu beaucoup plus que cela. Je pense que l'on peut dire que l'on s'est donné les moyens de répondre au mieux aux attentes des usagers, que l'on ne peut pas s'arrêter à ces chiffres et, que l'ensemble des points qui ont été remontés en tout cas ont été pris en compte dans la poursuite du projet. Voilà ce que je voulais préciser.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. On va poursuivre ce « Conseil municipal de Bordeaux » avec Madame FREMY, ensuite Madame SABOURET.

Mme FREMY : Oui je ne peux pas laisser dire cela parce que mon intérêt, c'est surtout de faire participer les habitants du quartier et cela a été une grosse volonté avec l'élu thématique avec qui on a travaillé, Monsieur Didier JEANJEAN.

La première des choses effectuée et pensée par nos soins a été de rencontrer la vie économique de cette place qui au début, ne possédait pas d'association de commerçants. Nous leur avons alors conseillé de se créer en association pour être plus représentatifs des commerçants du lieu. Depuis le 27 octobre 2021 des réunions d'information avec les commerçants ont lieu. Nous avons travaillé le projet avec eux car il s'agit de leur vie économique qui va devenir un lieu de vie très important où beaucoup de gens vont se réunir avec un passage à un apaisement au niveau des transports en commun travaillé aussi avec Bordeaux Métropole.

Le 6 janvier 2022, une réunion publique d'information avec les riverains a eu lieu en visioconférence, avec énormément de monde connecté.

Le 13 janvier 2022, une réunion technique s'est déroulée avec les commerçants. Quelles sont les terrasses désirées ?

Le 24 mars, une seconde réunion technique avec les commerçants avec échanges des premières études et un point sur le travail que l'on allait mettre en place.

Le 30 mars, nous sommes allés vers les gens, c'est-à-dire les utilisateurs de la place. Ce ne sont peut-être pas toujours des habitants de Bordeaux, mais ce sont des habitants de Bordeaux Métropole, on a discuté avec eux. Nous sommes allés vers eux, toute la journée et avons rencontré énormément de gens.

Le 23 juin, une réunion publique avec les riverains commerçants pour un bilan et un retour d'une expérimentation a été effectuée.

Le 12 décembre, plusieurs réunions des réunions avec les commerçants.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame FREMY pour toutes ces précisions. Madame SABOURET, vous avez déjà consommé plus de trois minutes.

M. FLORIAN (hors micro) : Ce serait bien d'avoir les horaires précis.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous les avez demandés, vous les avez eus. Madame SABOURET.

Mme SABOURET : Je vous remercie de me donner la parole. Je suis ravie d'être intervenue parce que mon intervention a permis d'obtenir un certain nombre de précisions que, jusqu'à preuve du contraire, aucun de nous n'avait dans les dossiers.

Cependant, je ne suis pas exactement satisfaite des réponses. Au moins, dans le dossier que vous nous fournissez, il y a des chiffres précis et je vous remercie et je remercie le service de la Métropole de nous communiquer les chiffres précis à l'unité près. En revanche, dans ce que je viens d'entendre des deux interventions qui précédaient, tout le monde était content, cela a duré toute la journée, tout le monde était là. Moi, tout le monde, je ne sais pas qui c'est. Je ne sais pas combien c'est et je ne sais pas ce qu'ils ont dit. Et nous ne le savons pas non plus, c'est ce que j'appelle du déclaratif. Cela n'a pas de valeur. Je ne dis pas que cela n'a pas eu lieu, je dis juste que les documents que l'on nous fournit aujourd'hui et qui sont la base de nos travaux, la base de nos échanges, ne reflètent pas ce qui est exprimé en complément aujourd'hui. Or, je pense que s'ils étaient réels, ils auraient figuré, Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame JAMET.

Mme JAMET : Je crois que vous confondez une concertation obligatoire telle que faite par Bordeaux Métropole. C'est le cas pour ce dossier. Ensuite, la concertation au préalable avec les riverains, les commerçants, les usagers tels que Madame Françoise FREMY ou Madame Claudine BICHET vous en ont parlé qui a duré pratiquement un an et demi pour préparer aussi cette concertation. Si peu de personnes ont inscrit quelques remarques et ou propositions dans cette concertation, c'est parce que justement en préalable une importante concertation avec ces riverains a été effectuée. Si vous souhaitez des éléments précis, demandez-les. Je crois que cela n'a pas été demandé.

Ensuite, je voudrais revenir sur le parallèle effectué avec votre pétition à 4 500 de Caudéran et je tiens à le redire ici pour que tout le monde soit au courant : Cela fait huit mois que la Ville de Bordeaux demande à obtenir cette pétition afin d'évaluer les choses et contacter ces personnes : nous n'avons toujours pas de retours. A force de le répéter, peut-être que cela va finir par rentrer.

Madame Béatrice SABOURET, je veux bien tout entendre et c'est vraiment agaçant de devoir refaire le Conseil municipal de Bordeaux, mais demandez-nous, regardez ce qui se fait et on vous donnera les informations. En tout cas, le dossier n'est pas sur ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je pense que l'on peut mettre..., à moins que Madame Marie RÉCALDE veuille conclure ?

Mme RÉCALDE : Juste une méridionale et n'étant pas une élue de Bordeaux, je peux conclure sur cette délibération.

C'est vrai que la concertation n'est pas un exercice facile, cela ne l'a jamais été, cela ne l'est toujours pas. Mais la participation était tellement faible que c'est une des plus fortes malgré tout, je tiens à le dire, de tous les dossiers de Bordeaux Métropole : 86 participations contre 34 en moyenne sur tous les gros dossiers et plus gros de Bordeaux Métropole. Cinq commerçants, mais cela a été rappelé et représentés aussi par une association. L'« Aller vers », je ne vais pas reprendre tous les arguments et tout le travail qui a été fait en complément de la concertation obligatoire et réglementaire de Bordeaux Métropole, et je rappelle que cette délibération est uniquement une délibération métropolitaine. Donc, oui, je pense que c'était raisonnable parce que dans ce cas-là : était-ce raisonnable 9 contributions sur la place Gambetta sur le registre de la Mairie et 10 000 signataires sur la pétition contre la rénovation de la place ? Ce n'était pas raisonnable non plus à l'époque et pourtant, nous sommes allés au bout. Je pense qu'il faut se satisfaire de ce genre de choses, de ce genre de concertations. Il faut toujours faire mieux et quant au projet en lui-même, il a intégré que ce soit pour les commerçants, que ce soit pour les transports collectifs, que ce soit pour les habitants, un apaisement de ce secteur qui en a bien besoin, je le crois.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame RÉCALDE. Je lance donc les opérations de vote.

Résultats du vote :
66 voix pour
32 abstentions
1 vote contre.

Majorité

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GARRIGUES

Madame la secrétaire.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°22) Partenariat avec les deux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux Métropole - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique métropolitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°22, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Partenariat avec les deux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux Métropole - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique métropolitaine - Subvention de fonctionnement 2024. Je rappelle les déports d'Olivier ESCOTS, Stéphane PFEIFFER et Nadia SAADI membres du PLI de Bordeaux et le déport de Nathalie LACUEY qui est membre du PLIE des Hauts de Garonne.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des demandes de prise de parole ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'essaie rapidement. On a eu des échanges de courriers avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT parce que l'on avait un peu de difficultés aussi à voir très clairement comment les choses se passaient. On a eu des explications.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Cela dit, on prend nos distances par rapport à cela. Nous sommes convaincus que c'est très utile. Nous sommes convaincus que le travail qui est fait par les associations, toutes ces équipes, elles le font sans doute de manière très bien. Mais on prend nos distances parce que c'est un peu comme si on essaie de prendre du recul dans le sens où cela est forcément lié à une politique de l'emploi en général. C'est lié à des problèmes nationaux. Ce que l'on reproche déjà à cette délibération, c'est un peu comme les histoires de logements, c'est déjà de ne pas tenir compte ou en tout cas de ne pas le souligner que la situation est partie pour s'aggraver puisque l'on a des attaques antisociales très graves qui sont menées par le Gouvernement.

Et sur la question de l'emploi, la réforme aujourd'hui qui est mise en place par le Gouvernement, qui devrait être votée, va se traduire par une aggravation pour des tas de gens et cela va éjecter du système de nombreuses personnes. Par conséquent, cela va forcément compliquer tout le boulot qui est fait aujourd'hui par des équipes autour du PLIE, mais on peut parler de « Territoires zéro chômeur », on peut parler de tous ces dispositifs qui existent et qui sont en parallèle et comment faire face à une situation qui va s'aggraver.

Pour nous, c'est important et encore une fois, ce n'est pas un reproche. Je précise aussi, quand on critique ce qui est fait ou la politique qui est menée, on ne critique par les services qui font les délibérations. On critique politiquement. On pense que cela devrait être là, ou cela pourrait être là, cela pourrait être expliqué. Ce n'est pas une critique des gens qui sont derrière. C'est juste que nous pensons, on voit cela comme cela. Cela pourrait se formuler de cette manière, cela pourrait s'expliquer cette manière et on pense que c'est important de connecter les choses avec la réalité politique du moment.

Sur le PLIE, c'est pour cela que l'on prend nos distances et je vais lire la note vite fait. Nous ne doutons pas l'utilité des PLIE dans les efforts déployés pour accompagner les personnes les plus en difficulté vers un retour à l'emploi durable. Cependant, la note fournie ne donne pas de précision sur le type d'emploi et le niveau de qualification retrouvé.

Nous pensons que c'est important aussi de discuter des questions sociales parce que cela regarde évidemment les pouvoirs publics à partir du moment où de toute façon, ils sont investis directement ou indirectement dans ce genre de dispositif.

« Dès lors, les acteurs des PLIE se trouvent confrontés à un dilemme, ils doivent en effet souvent gérer une tension entre d'une part leur vocation première du dispositif, aider et accompagner les personnes les plus en difficulté et les plus éloignés d'emplois. Et d'autre part, la contrainte de résultat qui les incite à ne prendre en charge parfois que les publics ayant des chances de réinsertion estimées suffisantes. Tellement il y a de cas difficiles, tellement il y a des situations difficiles.

Nous craignons qu'avec le durcissement des règles de l'assurance chômage, les missions des PLIE deviennent de plus en plus difficiles et que la pression accrue sur le retour à l'emploi soit contraire à un accompagnement durable et de qualité. Face à cette double injonction, leur marge de manœuvre risque d'être encore plus réduite.

C'est cette difficulté que l'on essaie de mettre en avant. C'est une critique, mais en même temps, on vote pour la délibération. On a réfléchi et on pense que c'est comme cela qu'il faut faire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote.

92 voix pour
1 abstention
1 conflit d'intérêt
1 non-participation.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Ne prend pas part au vote : Monsieur
BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame**

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

BONORON, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame JAMET, Madame LACUEY, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RAYNAL, Madame SAADI, Monsieur SAINT-PASTEUR

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°23) Adoption du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation 2022 - 2028 - Aides individuelles aux entreprises - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°23, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Adoption du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation 2022 - 2028 - Aides individuelles aux entreprises.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, sans vouloir refaire le débat qui a déjà eu lieu au Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Nous sommes un certain nombre de notre groupe à émettre un certain nombre de réserves notamment sur les éco-socio-conditionnalités.

Cela part bien évidemment d'un bon principe, mais vous êtes sans doute comme moi, vous entendez matin, midi et soir. Cela a été d'abord les agriculteurs et après les chefs d'entreprises qui vous expliquent que l'on empile normes sur les normes et que « monter » les dossiers de demande de subvention s'avère beaucoup plus compliqué finalement que faire fonctionner l'entreprise qui est la leur. Certains dossiers, on le sait pertinemment, et cela existe aussi pour les indemnités lorsqu'il y a des travaux de la Métropole, ne vont jamais au bout car compliqué à mettre en œuvre.

Or en l'état, on « charge » un petit peu plus, même si lorsqu'on regarde dans le détail, cela concerne les aides au-delà de 150 000 euros. Je voudrais que l'on émette les mêmes réserves qu'émisses au sein de la Région car il serait anormal de ne pas voter de la même manière, quelle que soit l'institution. Mais surtout vous dire qu'un accompagnement est nécessaire. Nos entreprises ont besoin d'accompagnement pour les aider et ne pas être tatillons au point, comme on a pu le dire à la Région, que s'il manque une ligne dans le dossier, mieux vaut contacter l'entreprise que mettre le dossier sur la pile. On sait que bien souvent, ces subventions sont des moyens pour ces entreprises de se développer.

Il y a eu un débat ce matin sur les finances de notre Métropole. Je rappelle juste au passage que ces finances de notre Métropole sont assises sur le tissu industriel et sur le tissu des entreprises. Plus on aura un tissu industriel, plus on aura un tissu d'entreprises, de TPE (Très petites entreprises), de PME (Petites et moyennes entreprises), même de grandes entreprises, plus on aura des chances d'avoir des recettes qui viendront abonder les éventuels projets que nous voulons mettre en œuvre. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération. Il y a des bonnes choses mais ces éco-socio-conditionnalités nous posent quelques difficultés aujourd'hui. Ainsi, vous vous alertez sur cette décision. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci, Madame la Présidente, cette délibération, cela a été dit, poursuit le conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour valider, Monsieur le Vice-président l'a dit, notre conformité avec le nouveau règlement des aides aux entreprises du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

Cela a été évoqué dans les deux premières interventions, la Région s'est dotée dans son règlement, c'est un terme bien particulier, des éco-socio-conditionnalités. Monsieur Christophe DUPRAT émettait des réserves, on ne va en émettre du tout. Et au contraire, on propose même d'aller plus loin. Notre

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

groupe soutient cette démarche et même pose la question : pourquoi pas nous ? Pourquoi pas nous, ici à Bordeaux Métropole, nous n'aurions pas dans l'ensemble de nos aides ces mêmes critères ? Cela a été dit, elles s'appliquent à la Région sur toute structure bénéficiaire d'une aide à hauteur de 150 000 euros. Cette structure doit tenir des engagements précis en termes juridiques, sociaux et écologiques.

Notre groupe pense, et on le pense depuis longtemps, que l'on doit conditionner les aides de l'intercommunalité, de l'établissement, au secteur économique. C'est un message fort que nous devons envoyer. L'argent des contribuables, ce n'est pas une question de normes en plus, Monsieur Christophe DUPRAT, c'est la gestion de l'argent public, que l'argent des contribuables ne peut se verser à une entreprise sans s'assurer que les conditions d'emploi, de respect environnemental, de retombées sur notre territoire, soient assurés. Il est temps pour nous que nous mettions ici, sur la table, l'ensemble des aides versées par Bordeaux Métropole aux entreprises et que nous regardions si elles respectent les salariés, le droit des salariés, l'égalité salariale, si elles développent des outils de production, si elles s'assurent du respect de la transition écologique. C'est évoqué assez régulièrement par un élu ici, combien avons-nous versé à FORD il y a quelques années, pour quel résultat ? D'autres exemples existent : THALÈS, SAFRAN, etc.

Il faut pour nous, nous en sommes convaincus, travailler un nouveau modèle de régulation qui fasse prédominer la coopération face à la concurrence qui donne des objectifs sociaux et environnementaux, ambitieux. L'État et les collectivités doivent travailler en ce sens.

Je vais illustrer ce sujet par un exemple qui vient d'une délibération qui a été groupée ce matin et qui concerne l'augmentation d'une subvention à l'association des professionnels de jeux vidéo, l'association SO GAMES. Dans cette association figure par exemple le géant du jeu vidéo UBISOFT. Et si nous avons un règlement de versement de l'argent public au secteur de l'économie, nous aurions peut-être pu écouter et aller dans le sens des revendications du syndicat des travailleurs et travailleuses du jeu vidéo, en février dernier, un mouvement social historique s'est tenu dans le secteur du jeu vidéo et en premier lieu justement, c'est chez géant UBISOFT. Les salariés avaient des revendications les plus simples : augmentation de salaire à hauteur de l'inflation et respect du temps de travail. Ce n'est pas une norme, c'est quelque chose d'assez commun dans le droit du travail le respect du temps de travail. Malgré un chiffre en hausse, UBISOFT a refusé ces augmentations de salaire. Dans le même temps a émergé un dossier de harcèlement sexuel institutionnalisé qui sera d'ailleurs jugé en 2025. C'est un exemple parmi d'autres. Si l'on en prend un autre sur le territoire de notre Métropole, par exemple la mise en œuvre de ces critères d'éco-socio-conditionnalités aurait pu permettre au début de ce mandat dans le dossier de la papeterie de Bègles d'avoir une sortie plus vertueuse que celle que nous avons connue dans la gestion de ce dossier.

Sans réserve, nous sommes pour ces éco-socio-conditionnalités, même, Madame la Présidente, nous vous invitons à ce que collectivement nous réfléchissions à la mise en place de ces critères et notre groupe votera cette délibération. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On a un désaccord de fond avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT sur sa vision de l'activité économique, de l'aide, il le sait, on le sait. Derrière, c'est un désaccord avec la politique de la Métropole, ce qui fait que d'ailleurs le taux de votes contre quand Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente les choses était assez important. Désolé c'est comme cela, je pense que l'on peut décevoir.

Je ne vais pas être très long parce que le désaccord que l'on a, c'est une vision libérale et on pense qu'il faut s'opposer à cela. Juste une phrase qui permet d'illustrer peut-être le désaccord, je ne sais pas si c'est au tout début de la délibération : « Bordeaux Métropole souhaite accompagner le tissu économique dans trois grandes transitions : écologique, sociale et numérique afin de maintenir la compétitivité de son territoire et sa capacité à permettre aux entreprises de continuer à se développer et à créer des emplois ». On a souligné en gras « compétitivité et créer les emplois » et cela ne va pas ensemble. On le voit partout, les logiques de compétitivité, c'est la destruction des emplois. Et à partir du moment où on fait comme si cela pouvait se concilier, cela pose un problème parce que l'on n'y

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

arrivera pas comme cela. C'est pour cela que l'on a un désaccord de fonds. Nous pensons que la question des activités économiques, en tout cas entre les mains d'une collectivité territoriale, c'est plus la question des services publics à développer que d'aller courtiser ou aider des entreprises (pas toutes, on peut toujours considérer évidemment notamment dans le secteur économique et sociale, l'ESS) dont on sait pertinemment que l'on peut considérer que dans ce secteur il y a des vraies procurations sociales y compris environnementales. Mais globalement le système économique, sa préoccupation de l'emploi, il n'y en a pas. Ce sont les affaires d'abord. C'est ce côté un peu naïf ou de ne pas vouloir voir les choses qui fait que cela peut poser problème. Nous pensons encore une fois que ce qui est fondamental, c'est comment les collectivités développent des services publics et justement des secteurs non marchands de manière à la fois créer des emplois, mais créer les emplois aussi de qualité. Ce qui compte encore une fois, ce n'est pas juste de l'emploi comme cela. C'est quel type d'emploi, des contrats sous statut et le niveau de salaire, les conditions sociales. Tout cela est très important à discuter.

C'est un désaccord qui est dur, mais ce n'est pas plus mal des fois de le ré-exprimer. On votera contre cette délibération, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente, je vais également voter contre cette délibération même s'il y a des choses positives. On parle d'agriculture et de culture, mais on parle aussi de capital investissement. Il m'aurait semblé important de séparer les délibérations, afin que l'on puisse réellement soutenir un secteur dans l'innovation justement que ce soit l'agriculture ou la culture. Mais d'un autre côté, l'innovation dans le capital investissement, c'est plutôt un mot fourre-tout où derrière on ne sait jamais trop comment cela se passe, les investissements, le développement éventuellement dans les armes, on peut supposer que les choses ne poussent pas à l'externalisation et cela entre dans la balance commerciale française. Tout le monde est content, il y a des emplois, c'est magnifique.

Justement, Monsieur Philippe POUTOU l'a souligné, du côté du numérique, cela fait des années qu'il y a des études qui confirment que plus on va vers ce domaine de compétence, en particulier dans une délibération que l'on aura un peu plus tard, on a des conséquences immédiates sur les métiers au sens large. On sait que cela détruit énormément d'emplois. On sait que l'on va réduire avec l'arrivée du numérique de plus le 46 % les emplois que l'on dit « inutiles ». C'est le terme qui est repris dans cette étude de 2017. À mon sens, on devrait se responsabiliser justement en décorrélant, je le répète, cette délibération et en essayant au contraire de soutenir, dans une politique locale de territoire, l'agriculture, la culture et éventuellement le numérique en mettant des critères bien précis. Et de l'autre côté, sur lequel je suis en désaccord, on ne devrait pas du tout délibérer sur le capital investissement avec cette logique toujours marchande public/privé éventuellement même parfois, pour essayer de faire avancer certains dossiers qui, à mon sens, auraient un intérêt majeur si la population avait un droit de regard sur les décisions qui étaient fléchées dans l'investissement. Ce n'est pas du tout le cas. Aujourd'hui, on a des privés qui investissent et aujourd'hui, c'est un peu sans limite. Au contraire, je pense qu'il faut se responsabiliser et nous, en tant que votants aux responsabilités ici à la Métropole de ce budget, nous devrions justement être beaucoup plus exigeants avec notre politique de territoire.

Merci de m'avoir compris, je ne sais pas si j'ai été très clair, mais en tout cas, je souhaite de bien comprendre que souvent quand il y a du flou, comme c'est le cas, il y a un loup.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, en effet, on peut être un certain nombre à considérer qu'il faudrait que notre système économique fonctionne mieux, qu'il y ait moins d'inégalités et qu'il y ait moins de problématiques environnementales, qu'il y ait peut-être plus de coopérations dans certains domaines plutôt que de compétition notamment sur l'énergie, sur les transports, sur toute une série de secteurs. Mais il y a pour cela des élections européennes, des élections nationales. Nous, nous agissons localement avec le cadre qui est celui-ci à ce jour et nous devons apporter des réponses à la fois aux entreprises et aux salariés avec tout de même quelques résultats puisque nous avons dans la

Métropole un taux de création d'emplois qui est spectaculairement plus fort que la moyenne nationale. En effet, il est à trois fois la moyenne nationale avec des secteurs extrêmement porteurs qui peuvent être contestés par ailleurs, mais enfin en tout cas qui créent des emplois et de la richesse chez nous. C'est vrai qu'il y a une compétition avec des territoires. Il ne faut pas se voiler la face. Sur l'accueil d'entreprise, on est toujours en concurrence avec l'un ou l'autre tout simplement parce que les entreprises essaient de s'installer dans l'environnement le plus favorable. D'ailleurs, le régime d'aide n'est pas forcément le critère déterminant, ce qui déterminant sont les infrastructures, la situation géographique, la proximité du marché que l'on souhaite atteindre, etc. plus que tel ou tel régime d'aide.

Je rappelle quand même, essayons de ramener les choses à leur juste proportion, les aides publiques aux entreprises sont encadrées à la fois par une réglementation européenne et nationale. C'est le fameux régime des aides d'État. Les conditions de création d'emplois par exemple, cela fait partie des réglementations et européennes et nationales. Le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) de la Région reprend finalement un certain nombre d'éléments qui sont prévus par des textes dans la hiérarchie des normes qui précèdent ce schéma. Ils ne me paraissent pas non plus totalement absurdes, c'est pour dire cela à Monsieur Christophe DUPRAT. Quand on regarde les quatre conditions, je comprends qu'il puisse y avoir, et c'est vrai parfois, un excès de normes, on pourra peut-être se rejoindre là-dessus. Il y aurait besoin en effet de simplifier. C'est pour cela que l'on a créé un portail unique, d'ailleurs Métropole, qui permet maintenant aux petites entreprises ou aux moyennes de s'adresser à un interlocuteur qui va justement les accompagner dans ces difficultés. Mais les quatre conditions en question me paraissent relever d'un relatif bon sens et c'est même parfois simplement la reprise d'obligation légale puisque c'est l'information du CSE (Comité Social et Economique) qui est une obligation. C'est le remboursement de l'aide en cas de délocalisation sur une durée courte qui paraît assez logique parce que cela évite les effets d'aubaine et les opérations un petit peu étranges.

Le maintien de l'emploi sur le territoire pendant au moins trois ans, ce n'est quand même pas une condition exceptionnelle et le non-versement des dividendes qui seraient issus de l'aide publique, ce qui n'est pas non plus complètement extravagant. Il ne me semble pas que ce soient des conditions tout de même très drastiques.

Je retiens l'idée de Monsieur Olivier ESCOTS également, on pourra peut-être, si le Président de la commission le souhaite également avoir ce débat en commission économique, mais je crois que l'on est de toute façon soumis au régime de la Région.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, je lance le vote.

70 voix pour
31 abstentions
2 vote contre.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame

**SABOURET, Monsieur SALLABERRY,
Monsieur TROUCHE;
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
MAURIN**

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°24) Soutien financier à la Fondation Bergonié - Prix Josy Reiffers -Décision -
Autorisation**

Mme TERRAZA : Délibération n°24, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Soutien financier à la
Fondation Bergonié - Prix Josy Reiffers.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente. Je vais voter contre peut-être encore une fois
habituellement, mais je tiens à rappeler certains fondamentaux. Nous sommes dans une politique de
la santé curative et non pas préventive. À mon sens, on devrait encore plus observer ce qu'il s'est
passé par le passé entre autres avec un certain Monsieur André GERNEZ qui était un laborantin
sérieux et éminent prix Nobel et qui avait déjà pointé du doigt l'incohérence aujourd'hui de la
prévention en particulier des cancers. En effet, il avait fait remonter que le principal outil qui alimente
les cancers dans le corps humain et les autres types de cancers, que ce soit animal ou autres, c'est
surtout le sucre. C'est la meilleure énergie pour faire évoluer les cancers.

Et aujourd'hui, quand on voit dans les instituts comme Monsieur, ici on parle de la fondation, de cette
clinique, on a des incohérences, on a des salles de repos ou des salles de détente avec des boissons
sucrées ou des barres chocolatées hyper sucrées. Et évidemment, cela est en incohérence avec les
traitements que l'on donne à ces personnes.

Je pense que l'on alimente en permanence une espèce de tonneau de Danaïdes à essayer de faire
rentrer dans la médecine « marchande » encore une fois des protocoles d'éminents professeurs qu'il
faut suivre à la lettre, puis que si l'on ne suit pas, on se fait virer *manu militari* de ce genre
d'établissement. Je crois qu'il est bon à mon sens de commencer à voir ce qui arrive aujourd'hui dans
notre société. Cela me permet de faire une petite parenthèse parce que les cancers augmentent de
façon énorme. On a dernièrement des chiffres de +300 à 900% des cancers et c'est tout récent. C'est
lié à la crise Covid puisque l'on sait que les injections ont joué un rôle majeur dans les statistiques.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Mais oui, quelque part, il faut aussi voir que dans cette politique curative, on va continuer à
soutenir des politiques où on va dire : « on arrive, on fait des efforts de façon extrêmement
vertueuse pour essayer de soigner les gens », mais en attendant en amont, on n'a pas joué
notre rôle ici d'abord d'appliquer le principe de précautions. *Deuxio* de regarder
immédiatement à l'époque déjà dès 2021 tout ce qui se passait. On en est à essayer de faire
passer cela comme un soutien intéressant vertueux pour cet organisme. Je pense que
justement il faudrait élever le débat et encore une fois, c'est un peu comme sur le climat,
travailler encore plus en amont sur qu'est-ce que la médecine aujourd'hui, qu'est-ce que la
santé ? Qu'est-ce que l'alimentation ? Quel est le rôle de l'alimentation entre autres dans le
processus de la santé ? À mon sens, on avancerait parce que nous serions un peu plus
holistiques au niveau de l'approche des symptômes qui ressortent. Les cancers ne sont qu'une
alerte et si on continue à alimenter la bête entre autres avec le sucre, les cancers accélèrent.

Parfois, il y a même des protocoles qui accélèrent finalement la mort des patients parce que
finalement ce n'est pas toujours évident de démontrer que des protocoles où on va fatiguer

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

l'organisme au sens large, on ne va pas réellement l'aider à lutter contre certains nodules. Je reste assez vague pour dire que finalement tout ce qui est cancéreux parfois n'est pas forcément quelque chose qui doit passer par un protocole chimio ou autres. On peut soigner les choses autrement. Il y a des gens qui obtiennent des résultats là-dessus. Je pense que c'est intéressant de regarder ce qui se passe ailleurs et dans le Monde. Il y a des choses extrêmement intéressantes pour essayer de soigner les gens d'une meilleure manière que par un système « marchand ». J'ai fait 4 minutes 29. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. Madame JUSTOME.

Mme JUSTOME : Merci Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Je voudrais juste exprimer le sens de notre soutien financier à la Fondation Bergonié pour le Prix Josy Reiffers et j'inviterai Monsieur MORISSET à peut-être venir écouter les jeunes chercheurs qui chaque année sont récompensés par ce prix de la fondation Bergonié parce que c'est la jeune recherche et la recherche en particulier de marqueurs précoces de cancer.

J'en profite aussi pour signaler que nous sommes en juin, c'est « Juin Vert », c'est le mois du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus de 25 à 65 ans. Que toutes les femmes le sachent, que leurs maris le sachent, leurs pères, leurs frères et que toutes se fassent dépister parce que ce dépistage justement repère des lésions du col précancéreuses. C'est bien de la prévention avant que cette maladie n'apparaisse et il existe également une vaccination comme vous le savez contre le papillomavirus qui ne protège pas complètement et avec laquelle il faut malgré tout se faire dépister que l'on soit un garçon et une fille portant le vaccin. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Madame LOUNICI.

Mme LOUNICI : Madame la Présidente, chers collègues, merci de me donner la parole. Juste pour dire à Monsieur Marc MORISSET que dans les cancers évitables, ce que l'on a nettement identifié comme étant des facteurs de risque, cela reste à ce jour le tabac et l'alcool.

Vous parlez du sucre. Le sucre a été incriminé dans des tumeurs qui sont déjà existantes et ce sont des hypothèses, il n'y a pas de certitudes selon lesquelles le sucre, le glucose pourraient favoriser, on ne va pas rentrer dans les détails, l'angiogenèse c'est-à-dire la fabrication de néovaisseaux. Cela reste encore des études à l'état expérimental, mais par rapport au tabac et à l'alcool pour lesquels nous avons des preuves scientifiques avec des méta-analyses qui ont été dites, nous ne pouvons pas avancer l'argument du sucre même si une alimentation saine contribue bien évidemment à la santé de manière globale, nous ne pouvons pas parler du sucre en ces termes.

En revanche, je me réjouis que la Métropole puisse apporter son soutien financier à des jeunes chercheurs à l'institut Bergonié dont j'ai été une élève et très fière d'ailleurs. C'est tout.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Merci, juste quelques mots. D'abord, je ne savais pas que Monsieur Marc MORISSET était médecin, oncologue et spécialiste du cancer parce que vu le paquet de leçons qu'il donne, c'est quand même assez effarant. Je l'encourage à venir à l'institut Bergonié tous les jours pour voir les soins qui sont apportés aux patients et le bien-être qui leur est prodigué chaque jour avant de dire des énormités.

Deuxième chose, je ne pourrai pas pour des raisons professionnelles participer à ce vote. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Madame la Présidente, je n'ai pas les capacités intellectuelles pour entrer dans un débat scientifique de ce niveau, donc je ne m'y risquerai pas.

Je voudrais simplement remercier et féliciter les personnels de nos hôpitaux, des fondations qui travaillent sur ces sujets qui sont extrêmement dévoués, les chercheurs qui permettent chaque année un progrès dans la prise en charge des maladies.

C'est vrai que l'aspect prévention existe évidemment, il y a des facteurs comportementaux, alimentaires, environnementaux. Mais il y a aussi l'une des causes principales. Parmi les causes, il y a aussi le vieillissement et l'allongement de la durée de la vie, c'est-à-dire que plus nous vieillissons, plus les chances de développer des cancers augmentent malheureusement. Mais nous avons la chance d'être dans un pays où la recherche avance extrêmement bien avec des progrès très importants dans les possibilités de survie à 5-10-15 ans voire plus. L'espoir des médecins, c'est une maladie chronique d'ici quelques années. Et dans cette recherche, il y a aussi des éléments de recherche liés à la prévention. Il y a aussi des tests qui permettent de détecter un certain nombre de maladies, alors pas que le cancer, l'endométriome qui était parfois une maladie extrêmement difficile à détecter, il y a un test salivaire très efficace à plus de 99 % qui est d'ailleurs produit dans les Landes si je ne me trompe pas, un laboratoire suisse qui s'installait dans les Landes. C'est l'ensemble qu'il faut faire et il ne faut pas opposer prévention, recherche. Évidemment qu'il faut de la prévention, mais malheureusement, il faut aussi pouvoir soigner.

Cette recherche permet aussi d'aller, je vais insister sur ce point, sur des traitements moins lourds pour les patients, parce que les premières chimios étaient assez violentes. Elles permettent aujourd'hui de mieux tenir le choc avec les possibilités de guérison améliorée et plus nos chercheurs progresseront dans ce domaine, plus cela ouvrira peut-être des portes sur d'autres pathologies et maladies comme c'est souvent le cas dans le domaine de la recherche. Nous sommes donc très heureux de cet accompagnement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote.

98 votes pour
1 vote contre
1 non-participation.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame JAMET, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur SALLABERRY

Mme DE FRANÇOIS
(n°32) Evolution des tarifs du réseau TBM 2024 - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération de Madame DE FRANÇOIS n°32, Évolution des tarifs du réseau TBM 2024 - Décision – Autorisation.

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente, alors beaucoup de demandes d'intervention, Monsieur MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, chers collègues. La mobilité est un grand défi dans notre Métropole et nous sommes conscients que cela a un coût. De ce fait, nous ne sommes pas

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

opposés de principe à une hausse des tarifs destinée à supporter le poids de nos investissements.

Cependant, ce qui nous préoccupe ici, c'est que cette augmentation est directement imputable à une mauvaise anticipation financière du contrat avec KEOLIS. Outre des facteurs exogènes tels que l'inflation, l'un des éléments relève directement de votre responsabilité : la tarification solidaire. Cet impact sur les charges contractuelles avec KEOLIS deviendra désormais structurel. Nous pouvons déjà vous dire, sans être devins, que nous aurons une augmentation des tarifs l'année prochaine et possiblement les années suivantes.

Nous savons que le contrat s'élève à 2,2 milliards d'euros et qu'il a été indiqué que la Métropole en supporterait les deux tiers une fois les recettes déduites permettant ainsi de respecter la trajectoire budgétaire définie, et je remercie Madame Béatrice DE FRANÇOIS de nous avoir donné le R+D de 2023.

Il serait souhaitable que nous, élus, disposions justement de cette visibilité sur la trajectoire financière de ce contrat. Aussi, nous réitérons notre demande, nous souhaitons obtenir une projection du ratio dépenses/recettes du contrat KEOLIS à l'horizon 2030. Je tiens à préciser que plusieurs élus ici présents toutes sensibilités confondues ont abondé dans ce sens en commission. Je vous en remercie et nous nous abstenons.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, cela fait partie de ces délibérations que nous votons, mais que nous préférons ne pas voter.

La hausse des tarifs depuis maintenant presque une vingtaine d'années que je siége ici, est toujours sujet à des débats et c'est toujours, si nous pouvions nous en exonérer, nous nous en exonérerions. Mais il faut bien tenir compte d'un certain nombre de choses, c'est de plus en plus de demandes de transport et les recettes, nous savons d'où elles viennent, c'est uniquement ce que paie l'utilisateur.

Nous avons eu une discussion que j'ai trouvée très intéressante au sein du Bureau. J'ai trouvé que cela a été plutôt très fructueux puisque vous étiez partis sur une hausse plus importante et grâce à la discussion, nous sommes arrivés à quelque chose de raisonnable, plus dosé. C'est-à-dire que nous avons été plus raisonnables sur le Pass jeune. Nous avons été plus raisonnables sur la tarification sociale parce que l'on parle de la tarification solidaire, mais il y a aussi la tarification sociale, puisqu'il y a la Tickarte de 10 voyages demi-tarif qui exerce aussi un caractère social. Nous savons que sur l'abonnement tout public, il y a des employeurs qui peuvent prendre de 50 jusqu'à même 75 % pour certains.

Il faut toujours mettre en balance ce que nous avons pour la hausse de tarif. Et, reconnaissons que depuis la mise en place du nouveau réseau, comme toujours dans ces cas, il y a des gagnants, il y a des perdants, mais il y a quelques améliorations qui ont été faites. Samedi dernier, les habitants du quadrant nord-ouest, quelques utilisateurs sont dans cette salle, utilisent le nouveau bus express, la ligne G, c'est une amélioration et chaque fois qu'il y a une amélioration, il n'est pas tout à fait anormal de payer davantage. Nous l'avons fait sur l'ancienne Délégation du service public en ayant une augmentation régulière plutôt que de faire des à-coups où les gens n'y comprennent pas forcément. C'est une augmentation régulière parce que c'est l'occasion de dire « le carburant, le gaz, tout cela augmente. Les agents sont rémunérés davantage. Il y a des charges d'électricité pour le tramway, etc. ». Tout cela fait que c'est normal d'augmenter.

Je voudrais terminer parce que cela va sans doute être évoqué sur le transport gratuit qui est le mythe total de dire « de toute façon, si c'était gratuit, nous n'aurions plus de problème de hausse », c'est une évidence. Nous n'aurions plus besoin de contrôler les gens, je rappelle juste au passage que les personnes qui contrôlent les gens dans les bus assurent aussi une

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

veille non pas de sécurité, mais de surveillance. Mais surtout, mes chers collègues et ayez en tête que si les transports étaient gratuits, nous aurions une très forte augmentation de fréquentation dite de cabotage, c'est-à-dire que puisque c'est gratuit, je prends le tramway entre Hôtel de Ville et Mériadeck puisque de toute façon, je n'ai pas à payer. Nous devrions multiplier le nombre de véhicules, multiplier le nombre de conducteurs. Et c'est encore plus compliqué que pour les véhicules et les conducteurs, multiplier les dépôts, c'est-à-dire le genre d'équipement qu'aucun des maires de la Métropole se précipitent pour accepter. Et le temps qu'il faut pour construire un dépôt ou pour le rénover. Regardez le temps que nous passons pour rénover Lescure. Quant au quatrième dépôt, les générations d'insectes peuvent continuer à vivre dans la plaine tels qu'ils sont avant que nous puissions commencer à poser la première pierre.

Attention, transport gratuit, c'est avant tout des dépenses en plus. Et, j'ai cru comprendre ce matin en n'étant pas intervenu, en écoutant attentivement que notre objectif est plutôt d'aller chercher des dépenses en moins parce que les recettes, nous ne savons pas, comment elles vont arriver. Ce n'est pas la peine d'aller nous embarquer dans des dépenses supplémentaires qu'il faut... Et puis, n'oubliez pas qu'au-delà des recettes qui ne rentrent pas, le respect de quelque chose qui est gratuit par rapport au respect de quelque chose qui est payant n'est pas du tout le même par rapport à ce que peuvent apprécier, certains les appellent les usagers, d'autres les appellent des clients, cela dépend de comment nous considérons les gens.

En tout cas, nous voterons cette délibération d'augmentation plus avec raison qu'avec passion.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT pour votre modération. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Je vais exprimer une position qui est assez mitigée selon le point de vue depuis lequel je me place. Si je m'exprime comme élu métropolitain et que je me place à cette hauteur, il y a cette distance également du terrain, je peux comprendre que les équilibres économiques tels qu'ils ont été exprimés par les orateurs précédents justifient qu'il y ait un alignement du fait d'augmentation des coûts.

Si je me place maintenant du point de vue qui est celui du maire ou celui de l'habitant et celui qui habite à Pessac, j'ai une position nettement plus réservée pour ne pas dire hostile à cette augmentation dans la mesure où depuis la mise en place du nouveau réseau, nous pouvons constater sur la partie ouest, en tout cas de la ville, une dégradation du service tel qu'elle s'illustre en faveur notamment de la diminution de la fréquentation. C'est rare sur la Métropole puisque je crois que c'est un des seuls endroits ou des seules lignes qui étaient marquées en tout cas d'après les chiffres qui vous ont été communiqués en début d'année par une légère érosion de la fréquentation, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas l'objectif poursuivi par un réseau de transport public tel que le nôtre.

Dans ces conditions, il me semble difficile de justifier auprès de ces mêmes habitants qui votent d'une certaine manière avec leurs pieds en fréquentant un peu moins les transports publics qui sont proposés sur l'ouest de la ligne de Pessac, de leur proposer une augmentation des tarifs. Si je devais écouter cette partie de mon cerveau, je voterais contre puisque nous ne pouvons pas avoir une augmentation d'un service dont nous sommes moins satisfaits.

Maintenant comme je l'expliquais tout à l'heure, je vais avoir une position sans doute balancée et pour les élus pessacais qui voteront de la même manière que moi, ce sera donc une abstention vers laquelle nous nous dirigerons. Suivant en cela notamment les expressions qui étaient beaucoup plus fortes, beaucoup plus dures dans le jugement du nouveau réseau qui ont été exprimées par la Fédération des syndicats de quartier qui lors du comité des partenaires de TBM (Transport de Bordeaux Métropole) il y a quelques jours s'est clairement opposé à toute proposition d'augmentation des tarifs pour les raisons que je viens d'expliquer.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Et pour en même temps, et c'est un autre élément que je veux verser au dossier, pour le refus d'une amélioration qui serait tout à fait à notre portée concernant le classement dans les avantages dont nous pouvons bénéficier de la gare de Cestas comme une gare métropolitaine au motif qu'elle ne serait pas sur le territoire métropolitain. Je parle de la gare de Gazinet. Et cet argument serait tout à fait valable s'il n'y avait pas une autre gare à celle de Sainte Eulalie qui n'est pas non plus sur le territoire de la Métropole et qui pour autant bénéficie des mêmes services et des mêmes avantages que la Métropole peut offrir à l'ensemble des gares sur son propre territoire.

Je souhaiterais que nous puissions examiner cette possibilité de classer la gare de Cestas Gazinet qui est fréquentée par beaucoup de Pessacais, beaucoup de Métropolitains comme une gare métropolitaine.

Pour toutes ces raisons, je confirme mon abstention à ce stade. J'espère avoir à lever cette abstention les années prochaines lorsque le même genre de délibération arrivera. Et, je pourrais, j'espère me féliciter d'une amélioration du service rendu à l'ensemble des usagers ou des usages potentiels de Pessac. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci, **Madame la Présidente**, je vais aller sur un sujet qui a été évoqué il y a deux ou trois interventions.

Vous connaissez l'attachement de notre groupe aux questions liées au transport et plus précisément celle liée directement avec la tarification et ce pour deux raisons principales.

La première, c'est que nous pensons que la tarification des mobilités est un outil qui rentre directement en corrélation avec l'utilisation des transports en commun par le plus grand nombre et nous sommes en complet désaccord avec **Monsieur Christophe DUPRAT** sur ce point. Nous sommes aussi vigilants au fait que notre établissement ne soit pas directement responsable de perte de pouvoir d'achat pour nos concitoyens. Nous défendons depuis longtemps la mise en œuvre de la gratuité sur notre réseau afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux mobilités décarbonées.

Nous l'avons déjà dit ici, les métropoles et les agglomérations équivalentes à la nôtre ont pris le chemin de la gratuité, c'est le cas de Nantes, qui par exemple pratique la gratuité le week-end et, depuis le mois de décembre dernier, de Montpellier qui est passé à la gratuité totale pour ses habitants.

Nous ici, ce que nous vous portons, ce n'est pas, nous passons lundi prochain à la gratuité, c'est nous y allons par étape, nous souhaitons un passage progressif vers cette gratuité.

Certes, nous avons mis en place la tarification solidaire, il y a trois ans, en élargissant le nombre de bénéficiaires, **Madame la Vice-présidente** le disait tout à l'heure. Depuis deux mois désormais, il y a la mise en œuvre de la gratuité pour les personnes en situation de handicap que notre groupe a porté. C'est une mesure pour laquelle je pense que notre assemblée peut être fière de l'avoir mise en œuvre et nous pouvons considérer que c'est aussi une étape par la gratuité des transports. Mais aujourd'hui, nous regrettons que dans ces débats, que dans la délibération qui est présentée, il n'y ait pas la mise en perspective d'une autre étape vers la gratuité. Cela aurait pu être en ciblant des catégories, une catégorie comme les jeunes ou par exemple sur des jours spécifiques en visant le week-end. C'est notre regret de ne pas être sur ce chemin, de ne pas faire une étape de plus vers la gratuité parce que mener ce chemin, suivre ce chemin, c'est envoyer un signe fort à notre population en montrant combien notre établissement met au cœur de ces politiques l'enjeu climatique et le droit à la mobilité. C'est à notre sens un marqueur fort qui pourrait être mis en œuvre dans notre Métropole.

Cela a été évoqué lors de la précédente intervention. Nous avons aussi des remontées d'usagers, et nous aussi en tant qu'usagers nous-mêmes, des remontées sur le réseau, nous ne parlons pas ici de l'offre qui est densifiée, plusieurs interventions ont rappelé ce qui est mis en œuvre, il y avait un exemple samedi dernier avec l'inauguration du bus G, cette offre est identifiée. Mais il y a bien une problématique et cette problématique est surtout en lien avec le manque prégnant de chauffeurs qui peut entraîner des suppressions de bus notamment qui détériorent le service rendu aux usagers et crée de l'incertitude sur la qualité de notre réseau. Bordeaux Métropole n'est pas la seule Métropole touchée par ce phénomène qui touche l'ensemble des réseaux nationaux.

Personne ne l'a évoqué, mais quand même notre groupe est assez choqué et inquiet par la décision de KEOLIS d'embaucher des étudiants pour pallier le manque de conducteurs le week-end. Il y a ici pour nous une sous-estimation du métier et une réponse par le bas à ce qui est un véritable problème. Nous pensons qu'il est urgent d'avoir une véritable prise d'initiative à la hauteur de l'enjeu, par exemple le GART (Groupement des autorités responsables de transports) qui est l'organisme regroupant les autorités organisatrices des mobilités et qui pourrait être à l'initiative d'interpellations afin de construire un statut du conducteur qui rende le métier plus attractif et assure ainsi de bonnes conditions sociales.

Il nous semble aussi que nous pourrions sortir de cette impasse en portant les ambitions, sinon nous ne ferons que subir la désaffection continue pour ce métier, le réseau, en tout cas la qualité rendue sur ce réseau ne fera que se dégrader.

J'ai rappelé en début d'intervention notre position sur la gratuité et nous appelons à une nouvelle étape en ce sens et faute de perspectives de cette nouvelle étape sur ce dossier, notre groupe n'accompagnera pas cette nouvelle hausse des tarifs.

Une dernière remarque qui fait un petit peu écho aux échanges que nous avons tout à l'heure sur les aides économiques. La hausse envisagée de tarification doit engendrer un peu plus de 3 millions de recettes. Ici même dans cette assemblée sur d'autres dossiers, notamment sur le volet économique, des sommes plus importantes sont régulièrement mobilisées parfois même quasiment de manière mécanique sans véritable remise en cause, sans véritable questionnement, sans aucun critère socio-environnemental. Nous sommes bien ici sur des choix politiques.

Pour conclure, vous l'avez compris, notre groupe votera contre cette nouvelle hausse tarifaire. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : Oui, **Madame la Présidente**, merci chers collègues. Il faut faire la jonction entre la justice sociale et la justesse économique. C'est cela la difficulté que nous avons à atteindre. On augmentait le prix et tarif du transport régulièrement. Il y a longtemps, cela ne posait pas de problème. Quand il y a eu les gros travaux du tramway, c'est là qu'arrivait un peu le sujet. Nous avons dit « nous n'allons pas augmenter la tarification parce qu'il y a les travaux du tramway, c'est le bazar partout ». Et à partir de ce moment, pendant plusieurs années, nous n'augmentions plus les tarifs et puis de temps en temps, nous nous apercevons qu'il y a des trous « ah mince, il faut que nous augmentions » et après, il y a eu le Covid et tout ce qui s'en suit. Il y a eu une période où il y avait des bonnes raisons pour ne pas augmenter ou à chaque fois remettre cela en cause. Quand les tarifs n'augmentent pas régulièrement, ils baissent parce que l'inflation, elle, est présente. Je pense que **Madame la Vice-présidente Béatrice DE FRANÇOIS** nous dira les coûts que les services se sont pris dans la tête avec l'augmentation de l'énergie, l'inflation. Ce sont vraiment des vagues, ce sont des Tsunamis que les réseaux de transport prennent en pleine figure et il faut quand même y subvenir.

D'autre part, nous augmentons le réseau. Il faut comprendre qu'à Pessac ou ailleurs, il y a

des difficultés. Lorsque nous changeons un réseau, il y a toujours des difficultés. Aujourd'hui, je ne pense pas, même je suis certain qu'il y a des dispositions qui sont prises pour améliorer et faire en sorte qu'il y ait le moins de mécontents possibles et que s'il y a des baisses de fréquentation à certains endroits nous puissions y pallier. Mais franchement globalement, nous avons un bon réseau avec du tramway, des bus rapides, des bus qui vont partout même le soir. Franchement, il y a peu de métropoles qui peuvent se targuer d'avoir un aussi bon réseau transport qui est toujours en amélioration et les BatCub... Ce n'est pas le paradis sûrement, mais nous pouvons quand même nous déplacer à bon compte sur la Métropole.

Est-ce que nous devons continuer ? Je suis tranquille pour une augmentation régulière mesurée tous les ans. Comme cela, il n'y a plus de problème, il n'y a plus de discussion. Nous remettons à chaque fois cette discussion, mais il faut bien trouver des recettes. Nous sommes à 28 % de recettes/dépenses. Nous avons un objectif, il y a des villes qui sont à 50 %, même plus, Lyon notamment, Strasbourg. Le problème pour les usagers, ce n'est pas de payer le ticket puisque nous avons de la tarification sociale, nous sommes même revenus sur de la gratuité au statut avec pour les personnes handicapées et c'est très bien. Est-ce qu'il faut continuer à revenir sur ce que nous avons un peu abandonné pour mettre de la justice sociale, revenir sur le statut des jeunes, revenir sur tel sujet, sur tel sujet ? Non. Je veux dire, tout a un coût. Si nous nous lançons vers la gratuité, c'est la mort de notre réseau à terme. Nous n'aurons pas les moyens ne serait-ce que de faire de la maintenance tout simplement, de maintenir à flot notre réseau, de continuer à le développer, à le densifier, à le mailler. C'est cela l'enjeu.

Aujourd'hui, quelqu'un qui ne prend pas le réseau de transport, qui ne prend pas le tramway, qui ne prend pas le bus, ce n'est pas pour des raisons financières. S'il ne le prend pas, c'est parce que le service ne correspond pas à son besoin. Même si tu mets le bus gratuit, si cela ne correspond pas à ses horaires, si ce n'est pas fiable, si ce n'est pas régulier, il ne le prendra pas.

Le vrai problème aujourd'hui, c'est un réseau efficace, ponctuel, sécurisé. C'est cela qu'il faut avoir et pour cela, il faut avoir des moyens. Nous allons nous diriger vers la gravité, mais nous voulons plus de justice sociale en même temps et nous voudrions, et peut-être que c'est bien, que les conditions sociales des conducteurs soient améliorées. Est-ce que nous allons nous améliorer avec la gratuité ? Bien sûr que non. Si nous voulons améliorer les conditions sociales du personnel de KEOLIS, il ne faut pas se priver de recettes, sinon nous n'allons jamais pouvoir les augmenter parce qu'au bout d'un moment, il faut trouver de l'argent. Et si nous n'avons plus d'argent, le tramway... Montpellier l'a fait, mais Montpellier, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils ont réduit des investissements. Ils ont dit « nous faisons la gratuité, mais nous ne faisons pas tel gymnase, nous ne faisons pas tel équipement ». Il n'y a pas d'argent magique, ce n'est pas un miracle. Dunkerque l'a fait. Dunkerque, ils ont très peu de recettes. Ils avaient 15 % de recettes et un tout petit réseau. Bordeaux Métropole, si nous nous lançons vers la gratuité, je pense que c'est l'hallali de notre réseau. Ceux qui veulent du métro à 3 milliards, je ne sais pas comment nous ferons. Je dis à nos amis communistes, vous êtes pour la gratuité, pour le métro. Vous êtes pour tout. À un moment, il faudra choisir.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur CHAUSSET**, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. CHAUSSET : On ne fera pas le métro avec la gratuité, ce n'est pas possible.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Bonjour, **Madame la Présidente**, chers collègues. Le Groupe écologiste va voter cette augmentation, pas de gaieté de cœur comme cela a été dit, mais pour les raisons qui ont été évoquées. À savoir que les tarifs n'ont que très peu augmenté depuis le début de la mandature et que nous n'avons jamais autant dépensé pour la mobilité. Nous sommes à plus de 3 milliards d'euros sur cette mobilité dans le cadre du schéma des mobilités. D'ailleurs le succès commence à arriver. Cela se voit. Le succès du RER

métropolitain, le succès de la première ligne de bus express, le succès très fort d'augmentation des cyclistes, le succès des bateaux. Peut-être pas partout, mais en tout cas, le succès du nouveau réseau de bus et le tram TBM qui, Madame la Vice-présidente Béatrice DE FRANÇOIS, va le développer, mais qui gagne des voyageurs, c'est un des plus dynamiques de France. Cette augmentation est très forte en termes de voyageurs. Nous sommes très ambitieux en termes de report et de développement de part modale. Va venir également la robustesse du tramway et de nombreuses autres actions fortes pour la mobilité de nos concitoyens.

Donc pas d'augmentation ou peu d'augmentation. Des nouveaux services, cela a été développé par Madame Béatrice DE FRANÇOIS et une inflation très forte, des coûts de l'énergie qui explosent et un ratio R/D (Recettes sur dépenses) qui diminue fortement. Le choix qui est fait ici, c'est à la fois un partage des hausses de la tarification entre la Métropole et l'usager, mais dans les usagers qui vont voir une hausse de la tarification, il y a eu un choix politique très clair et très fort. Nous n'avons pas augmenté ou très peu augmenté les jeunes. Nous avons plutôt augmenté les principaux titres occasionnels ou court séjour, pas les abonnés, et nous avons continué à travailler la tarification solidaire. 65 000 usagers bénéficient de la gratuité, cela a été dit. Celles et ceux qui en ont le plus besoin. Qui sait, peut-être que ce système pourra s'étendre dans l'avenir, se développer, mais en tout cas, je ne pense pas que ce soit à la Métropole de payer l'abonnement de transport en commun, d'un couple de cadres qui gagne à eux deux 8 000 euros par mois. C'est un choix.

Cette hausse est modérée. Ce n'est pas facile parce qu'évidemment pour nos concitoyens, tout augmente. Nous le savons bien. Ce n'est pas la gaieté de cœur. La plupart des maires ont fait des choix similaires pour les tarifs municipaux, la plupart, pas tous. Certains osent augmenter la taxe foncière, c'est difficile pour les collectivités. Nous considérons que c'est équilibré. C'est une augmentation équilibrée qui va nous permettre de continuer à investir fortement. Madame Béatrice DE FRANÇOIS évoquait une prospective financière qui peut être compliquée dans les années à venir sur la mobilité. Il faut que nous soyons mobilisés sur le sujet. Et en plus, c'est une des premières attentes de nos concitoyens, c'est un réseau performant. Ce n'est pas moins cher, c'est surtout plus performant.

Enfin, il y a des enjeux sur les chauffeurs, cela a été cité. En effet, il y a une problématique de chauffeurs, ce n'est pas que sur la Métropole, la région a les mêmes, la COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) qui met son nouveau réseau de transport en commun également, il y a un vrai sujet. Je suis d'accord peut-être de travailler au niveau national.

Concernant la gare de Cestas dans le cadre du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine de mobilité, nous étudions les services sur l'ensemble des gares. Il faut que nous regardions de plus près quels services développer sur la gare de Cestas et prévoir si elle peut être ou pas métropolitaine. En tout cas, l'ensemble des pôles multimodaux vont avoir un grand nombre de services supplémentaires. Merci. Nous votons pour évidemment.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous votons contre cette délibération, évidemment contre l'augmentation des prix et vu que le débat est lancé puisque les anti-transports publics gratuits ont commencé à argumenter contre et c'est marrant, cela s'inverse, on aura pu penser que ce seraient d'abord les défenseurs de la gratuité au transport et puis derrière en réponse. Là, ce sont les anti qui prennent les devants, sachant que peut-être la discussion devait avoir lieu, on fait partie comme d'ailleurs l'a exprimé Monsieur Olivier ESCOTS pour le PC (Parti communiste), on fait partie de celles et ceux qui pensent que la gratuité des transports publics ou transports en commun paraît basique pour nous, dans le monde dans lequel on vit aujourd'hui. On fait partie de celles et ceux qui pensent qu'*a minima*, c'est par étape, mais en tout cas, il faut y aller. Et, que cela fait partie des besoins fondamentaux qu'il faut satisfaire. C'est toujours un peu marrant ou délicieux de voir que ceux qui profitent de la gratuité du transport argumentent contre la gratuité de transport. C'est vrai que cela m'épate. J'ai la gratuité de transport en tant

qu'élus métropolitain et je trouve cela super chouette, y compris même de prendre le tram pour juste deux arrêts puis de prendre le vélo. Je trouve que cela fait partie des moyens qui sont mis à disposition. Si nous trouvons cela bien pour soi, on peut penser que ce serait bien pour l'ensemble de la société.

Et la question de la gratuité, c'est toujours pareil, ce n'est jamais très bien parce que cela coûte cher et c'est vrai que cela coûte de l'argent parce qu'après c'est un choix politique, c'est un choix de répartition des richesses, et où on met l'argent, puis ce que l'on a envie de privilégier comme développement de secteurs. Évidemment, la gratuité dépend de la question du service public et ce ne peut être gratuit, en tout cas, la marche vers la gratuité, c'est la question des services publics des transports et c'est vrai qu'avec TBM, nous sommes un peu coincés parce que l'on a des logiques inverses qui sont celles de satisfaire quelques dividendes ou quelques actionnaires.

En tout cas, la gratuité, de toute façon, c'est une question politique et c'est une bataille, cela a toujours été une bataille depuis plus d'un siècle, pas pour les transports forcément, mais la question de l'école, la question de la santé y compris maintenant c'est la question des énergies. Est-ce que nous pouvons avoir une gratuité de mètres cubes d'eau pour les milieux les plus précaires ou en tout cas les premiers mètres cubes d'eau ? Les premières dépenses d'énergie et en électricité aussi ? Ce sont des choses qui se discutent, qui se posent. C'est vrai que c'est aussi l'envie d'avoir une société qui permette de rendre accessibles les besoins fondamentaux et sans frein. Cela pose le problème d'une gratuité et ce sont des choix de société.

Ce n'est pas étonnant de voir la droite plutôt se positionner contre, après ce qui est le plus embêtant, c'est de voir une partie de la gauche ne pas défendre la gratuité avec des arguments parce que nous sommes dans un système libéral où finalement nous avons une marchandisation y compris des besoins fondamentaux. Et comme il y a une marchandisation et comme il y a des intérêts privés et des intérêts financiers qui sont à l'opposé de la gratuité, nous défendons évidemment le fait que cela ne peut pas être gratuit. Mais, c'est en tout cas une bataille politique. Nous pensons qu'évidemment, cela fait partie des choses vers lesquelles il faut aller.

C'est marrant dans votre tableau, parce que vous comparez les prix de Bordeaux avec les autres, mais comme cela a été dit par Monsieur Olivier ESCOTS, même si Nantes, ce n'est pas la gratuité totale, mais c'est vrai que Nantes est sur une gratuité du week-end, ce n'est pas signalé dans le tableau, mais c'est surtout, il manque Montpellier au niveau de la comparaison. Montpellier, cela a été dit aussi, je crois que c'est aussi Monsieur Olivier ESCOTS qui l'a signalé, que c'est déjà la gratuité à Montpellier depuis quelques mois. Après, est-ce que c'est gratuit en sacrifiant autre chose ? C'est Monsieur Gérard CHAUSSET qui dit cela, je pense qu'il faudrait voir de plus près la façon dont cela se passe. Mais ce qui est intéressant quand même, c'est que si des villes même de taille comparable à celles de Bordeaux comme Nantes et Montpellier où beaucoup de villes ou de communes de taille inférieure accèdent à la gratuité du transport, c'est qu'il y a quand même quelque chose qui est possible. Ce n'est pas si problématique que cela. Et cela nous étonnerait que l'argument ce soit « finalement on va sacrifier autre chose ». C'est une gestion collective et peut-être qu'ils savent mieux faire que la Métropole bordelaise et peut-être que cela vaudrait le coup d'aller voir comment tout cela se passe ? Quels sont les choix ?

Après sur la question des recettes, on pense qu'il y a le versement de mobilité qui peut être intéressant, devoir faire payer les entreprises le plus possible. Je ne sais pas si vous avez vu les rapports récemment. Les riches sont toujours plus riches, il y a quand même dans la société quelque chose qui se passe. Ce sont des écarts de richesse, des inégalités sociales, des riches de plus en plus riches, des pauvres de plus en plus pauvres et y compris au niveau des collectivités. Cela peut poser le problème des gestions budgétaires ou de gestion des taxes et des impôts, tout simplement de la fiscalité, et de voir comment tout cela peut se réorganiser, se répartir différemment et permettre à ce qu'une société comme la nôtre offre justement des choses que nous n'étions pas en mesure d'offrir jusqu'à présent. Il y a des

choses à revoir et cela pose le problème d'une réflexion.

Ce serait intéressant qu'il y ait des études faites pour savoir ce que coûterait vraiment la gratuité du transport. Et même aller plus loin sur la question du service public, parce que vous avez défendu la régie de l'eau publique, on est pour. Mais, on ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir le même raisonnement en ce qui concerne les transports et même après la question de l'alimentation. Il y avait pas mal de choses à côté qui mériteraient une vraie discussion sur la question de l'accès gratuit pour tout le monde.

Mme la Présidente Christine BOST : Ce qui est intéressant finalement avec ce débat sur le tarif des transports que nous repassons chaque année, c'est que chaque année, nous avons le même débat. Chaque année, ce sont les mêmes arguments qui sont développés, comme si nous pouvions imaginer qu'il y ait une mutation spectaculaire de l'esprit majoritaire sur la question de la gratuité des transports sur notre territoire. Je ne veux pas couper l'herbe sous les pieds puisqu'il y a encore quatre prises de parole, mais il faut savoir ce que nous voulons.

Soit nous proposons la gratuité et cela dit en passant quand même, quand on parle du R/D à 28 %, cela veut dire que les 72 % qui restent sont quand même pris en charge par le budget public. Ce n'est pas la gratuité totale, mais nous n'en sommes quand même pas très loin. Il faut que chacun ait cela en tête. Il faut avoir aussi en tête que si nous passons à la gratuité totale, c'est probablement l'explosion de la fréquentation du réseau. Le réseau sera saturé. Donc, si le réseau est saturé, il faudra faire de nouveaux investissements que le budget ne nous permettra pas de faire. La raison de notre hostilité à la gratuité, ce n'est pas une raison philosophique. Quoique, parce que, que ce soit le contribuable qui finance le transport pour les catégories sociales les plus élevées, cela me pose, en tant qu'élue, une difficulté. La gratuité de certains services publics, c'est pour tous, ce n'est pas forcément la meilleure des mesures à prendre en particulier quand nous défendons un certain nombre de valeurs que je prétends défendre.

Si nous faisons le choix de la gratuité, nous faisons le choix finalement de l'obsolescence programmée et rapide de notre réseau transport et de la stagnation de notre réseau transport, cela veut dire que nous ne pourrions pas le faire évoluer.

Mais je redonne cependant la parole à **Monsieur Olivier ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci, **Madame la Présidente**, ce sera assez rapide. Juste par rapport à la dernière intervention, ce n'est pas le même débat qui revient année après année parce qu'il y a des éléments nouveaux.

Il y a trois ans, nous avons une étape, c'est la tarification solidaire et que vous le vouliez ou non, c'est une étape de gratuité. **Madame la Vice-présidente** a dit tout à l'heure que le nombre de bénéficiaires avait augmenté. Nous pouvons le considérer comme une étape de gratuité. Cette année, gratuité pour les personnes en situation de handicap avec un taux d'incapacité à 50% en plus. Pour nous, c'est une nouvelle étape de gratuité, ce que nous appelons l'étape suivante, la perspective suivante.

Mme la Présidente Christine BOST : Ce n'est pas la gratuité totale, c'est la gratuité différenciée.

M. ESCOTS : Mais je voulais surtout revenir sur le sujet du financement. S'il y a la gratuité, comment nous faisons pour financer le reste. Je crois que c'est **Monsieur Gérard CHAUSSET** qui a évoqué cela tout à l'heure.

Je vais juste citer une camarade communiste. C'est une citation qui n'est pas très ancienne. Elle date du 7 juin 2024. Le 7 juin, c'est aujourd'hui, elle date de ce matin, c'est une citation de ma camarade **Madame Claude MELLIER** ce matin sur le Compte administratif. Je reprends : « Notre groupe reste convaincu de la nécessité de rentrées fiscales pérennes qui donnent de la visibilité sur l'avenir. Des taxes existent dans la région Ile de France auxquelles

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

nous n'avons pas accès comme la taxe bureau ou celle sur les parkings du supermarché qui pourraient nous permettre d'avoir une vision à long terme et par exemple de financer un métro pour notre agglomération » Fin de citation. La réponse à la question posée par Monsieur Gérard CHAUSSET, elle avait été donnée ce matin par Madame Claude MELLIER. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente. Je vais voter contre cette délibération parce que quand on est dans l'écologie politique et entre autres aussi dans la solidarité et le Groupe écologiste, je comprends qu'il soit très embêté en ce moment, je l'entends. Il crie peut-être intérieurement, mais il s'appelle quand même Écologie et solidarités. Et l'un des slogans de Monsieur le Maire de Montpellier, c'est « La liberté, l'égalité, la solidarité, l'écologie, cela n'a pas prix ». Quelque part, cela devrait vous réunir tous ici autour de la table en disant « on défend les valeurs françaises et puis on essaie de faire avancer un peu le débat ». Si cela n'a pas de prix, ils avancent le critère de la gratuité. Il faut répondre aussi à Monsieur Gérard CHAUSSET sur les investissements. Le Maire de Montpellier confirme qu'il y aura des investissements encore en 2025 avec une nouvelle ligne de bus et puis, il ne s'arrêtera pas là. Il a confirmé tout cela. Je crois que la réponse financière a été donnée par Madame Claude MELLIER et indirectement par Monsieur Olivier ESCOTS, on sait trouver des financements ailleurs, il n'y a pas de problématique là-dessus.

Deuxio, je crois qu'il faut répondre aussi à Monsieur Christophe DUPRAT. Très sincèrement, quel est le problème pour vous qu'une personne prenne un tram d'un endroit A à B même si c'est court ?

Mme la Présidente Christine BOST : Un problème de santé publique. Il vaut mieux que les gens marchent.

M. MORISSET : Oui, mais les personnes qui le font, soit déjà ils marchent normalement, mais aujourd'hui, c'est juste une question sémantique, cela veut dire que dès que l'on a les moyens, on a le droit de prendre le tram d'un petit point A à un petit point B, juste pour faire 500 mètres. Non, c'est juste le fait que les choses sont pratiques. À un moment donné, au contraire, cela fluidifie. La ville de Tallinn, c'est nouveau aussi. *Les Échos* écrivent cela. J'étais à l'instant sur le net, la ville de Tallinn en Estonie a mis en débat la gratuité : 75 % de la population y est favorable. Ensuite, vous avez quand même une baisse de 4 % du trafic des automobiles. Ce n'est pas négligeable. Vous avez une fréquentation en hausse de 60 % et à côté de cela. Nous en France, on a déjà plein d'exemples qui démontrent que cela va dans le sens de faire en sorte que les gens fassent une transition avec la voiture et quelque part, si cela vous pose problème que les gens, les riches abandonnent leurs voitures, moi je suis très content qu'ils abandonnent leurs voitures. Quelque part, il faut aider au contraire à favoriser dans la politique les émancipations individuelles qui cassent finalement leurs habitudes. C'est un signe fort d'essayer de travailler là-dessus. Pour moi, ne pas travailler suffisamment sur la tarification, favoriser encore une politique d'augmentation, je trouve que c'est le contraire à la vision de demain.

Ensuite, je crois que Monsieur Olivier ESCOTS l'a souligné, on peut faire des choses par étape, le Maire de Montpellier a fait cela en trois ans. En trois ans, la dernière étape, c'était moins de 18 ans et 65 ans si je me souviens bien, mais cela veut dire que quelque part, on peut habituer les gens tout doucement à dire à un moment donné « on va prendre soin de notre outil commun du transport en commun. On ne va pas le dégrader. On va l'utiliser de façon efficace, on va l'utiliser régulièrement parce que c'est gratuit, donc quelque part, on favorise les habitudes à l'utiliser régulièrement ». Quelque part, c'est plutôt cela vis-à-vis de la société parce que l'on pacifie aussi les rapports. On n'est pas dans la richesse d'un côté de celui qui peut venir en ville avec son véhicule. On est au contraire sur l'accompagnement des gens qui ne voudront jamais pour l'instant lâcher leurs volants et faire des embouteillages à répétition quelque part sauf un des moyens de les amener à dire à un moment donné « tiens, à côté de moi, il y a quand même un vélo qui va plus vite et à côté de cela, vous avez un tram qui va plus vite que moi ». Quelque part : « oui, moi le riche, je vais abandonner mon véhicule

et je vais utiliser le transport en commun gratuit que cela soit le vélo ou que cela soit le tram ». Merci de votre compréhension.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur Gérard CHAUSSET, 30 secondes.

M. CHAUSSET : Oui, je ne sais pas si la gratuité va conscientiser les riches. J'ai un doute quand même. Je crois que l'écologie n'est pas la promotion de la gratuité. L'écologie, c'est la promotion de l'équité sociale et de la justice sociale. Ce n'est pas en mettant les choses gratuites que nous allons faire plus d'écologie, je ne crois pas sincèrement.

Ce qui a été mis en place par la Métropole, ce n'est pas vers la gratuité, c'est d'arrêter de la gratuité aux statuts qui existaient pour justement mettre de l'équité sociale et de la justice sociale. C'est cela que nous avons fait. Il ne faut pas confondre avec soi-disant de la gratuité. Il y a quelque chose contre laquelle je suis contre, c'est quand je vais dans un restaurant qui est marqué « buffet à volonté », c'est quoi ? C'est le gaspillage. Oui, un transport collectif, c'est fait pour transporter du collectif, des gens. Nous ne sommes pas ici pour favoriser des gens qui vont faire juste une station par plaisir ou parce que c'est gratuit. C'est tout. Je pense que le vrai débat porte sur cela. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur JABER que nous n'avons pas encore entendu qui a droit à ses 5 minutes.

M. JABER : Merci, Madame la Présidente, je vais être très bref et je voulais juste dire que j'ai bien entendu ce que vous avez dit, je ne remettrai pas en question bien entendu ce que Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH nous a présenté.

C'est juste une toute nouvelle réflexion qui peut être mise sur la table pour le futur puisque Clément ROSSIGNOL-PUECH, tu as parlé du futur qui pourrait évoluer. Je pense à la jeunesse et la jeunesse, ce n'est pas forcément un point de vue écologique, mais c'est surtout sur le pouvoir d'achat. Je sais que certaines villes ont opté pour une gratuité des transports pour les moins de 25 ans. Peut-être que cela pourrait être une réflexion dans le futur. J'aimerais juste le mettre sur la table.

Bien entendu, je voterai pour aujourd'hui, mais c'était pour que nous puissions peut-être évoluer dans le futur vers cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Sans vouloir épuiser le sujet, il y a quand même quelque chose qui me trouble dans cette idée, en tout cas chez ceux qui prétendent promouvoir la justice sociale.

Vous savez que dans notre constitution, il est écrit dans son préambule que chacun contribue aux charges publiques en fonction de ses capacités. Je vous rappelle que notre impôt local n'est pas progressif et que le seul moyen d'avoir une contribution progressive en fonction de ses revenus, c'est la tarification solidaire. Ce n'est en aucun cas la gratuité parce que dans ce cas, vous ramenez tout sur un impôt local où il y a zéro progressivité puisqu'il n'y a pas de barème sur l'impôt local. Ce qui veut dire que nous ne participons pas aux charges publiques en fonction de nos capacités, mais c'est une sorte de *Flat Tax* à l'envers. Je ne suis pas du tout favorable à cela et ce qui a été fait en matière de tarification solidaire dans un système où c'est déjà 72 % du prix qui est pris en charge par la collectivité qui a mené plus de 60 000 personnes déjà à bénéficier de la gratuité et les autres à des tarifs faibles ou modérés me paraît la voie d'avenir.

Pour le reste, tout a été dit sur l'impasse financière dans laquelle nous serions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Alors Madame la Vice-présidente.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme DE FRANÇOIS : Oui merci Madame la Présidente. Beaucoup de réponses ont été apportées par des collègues.

Deux ou trois éléments complémentaires pour dire à Monsieur Stéphane MARI que dans mon propos tout à l'heure, j'ai parlé justement d'une prospective à 2030, je n'ai peut-être pas été claire avec un coût d'exploitation qui augmentait en effet cumulatif à 71 millions d'euros en hypothèse d'inflation à 2 % et à 126 avec une hypothèse à 4 % et en mettant toutes les réserves qu'il faut bien sûr mettre sur une prospective puisque nous n'avons pas encore intégré les décisions futures sur les tarifs, les indexations éventuelles et les prévisions de recettes entre autres. La prospective est celle-là aujourd'hui.

Concernant une augmentation régulière, oui, pourquoi pas ? Mais nous risquons aussi de nous tromper et d'augmenter trop ou pas assez en fonction de la situation telle que nous l'avons vécu il y a quelques années. Ce n'est toujours pas facile d'avoir une augmentation et je confirme que moi non plus, ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous propose une augmentation des tarifs.

Concernant Pessac, je suis très surprise de la dégradation supposée de la fréquentation. Néanmoins, Madame la Présidente, vous avez reçu une lettre de félicitations du président de l'Université qui disait que le réseau s'était amélioré, qu'il n'avait plus de retour négatif des étudiants. Je pense que c'est à noter aussi et je pense qu'il serait revenu vers nous s'il y avait eu une autre dégradation.

Concernant le manque de conducteurs, c'est effectivement national. Il y a aussi de gros efforts qui ont été faits puisqu'en fin d'année, au dernier trimestre, nous étions à 3 % de service non fait. Au premier trimestre, nous sommes descendus, et c'est beaucoup trop, je suis d'accord avec vous, à 1,5% de service non fait.

Concernant Pessac, lors du comité des partenaires, ils ont voté pour l'augmentation des tarifs.

La gratuité, c'est vrai que tous les ans, fréquemment, nous revenons à ces débats. Si la Métropole bordelaise mettait en place la gratuité, ne serait-ce que le week-end, c'est 8 millions d'euros qui impacteraient le budget, Madame la Vice-présidente aux finances, de la Métropole.

Montpellier a mis en place la gratuité, mais Montpellier a mis en place la gratuité uniquement pour les Montpelliérains. J'attends d'avoir dans quelques mois le résultat de cette gratuité et de voir les coupes budgétaires qui vont être faites ou pas d'ailleurs à Montpellier.

Pour les jeunes, ce n'est pas parce que l'on est jeune, que l'on n'a pas de moyens. À la Métropole, les jeunes sont jeunes jusqu'à 28 ans. Et jusqu'à 28 ans, ils ont des tarifs jeunes sans justificatif. Dans les autres Métropoles, ils sont souvent jeunes que jusqu'à 25 ans et il faut qu'ils justifient qu'ils soient encore étudiant ou autre, autrement, ils n'ont pas de tarifs spécifiques. Donc, il faut quand même que nous regardions cela aussi de près. Il faut vraiment se comparer, regarder ce qui fait et les services le font, ou nous faisons régulièrement pour essayer d'ajuster au mieux les tarifs que nous proposons.

Quant au recrutement de conducteurs, ce n'est pas facile. Il y a des publicités, je vais dire le terme, qui sont mises en place dans les transports, sur les médias et autres. Oui, KEOLIS est en train de regarder pour recruter quelques étudiants ingénieurs qui complèteraient les chauffeurs existants, parce qu'ils en ont besoin, pour quelques heures, notamment le soir et le week-end puisque c'est ici où nous avons le plus de difficulté à recruter.

Si nous avons la gratuité aussi, il faudrait plus de véhicules et plus de chauffeurs. Donc, je ne pense pas qu'aujourd'hui cela soit une bonne chose.

Et comme l'a dit Madame la Présidente, d'un point de vue social, nous sommes très en avance avec la tarification solidaire et conformes à nos valeurs.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Voilà ces quelques éléments, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente.

Ce débat ayant lieu, je peux, je crois, lancer l'opération de vote.

5 votes contre
11 abstentions
86 votes pour.

Majorité

Abstention : Madame AMOUROUX, Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CUGY

Madame la secrétaire.

Mme FERREIRA

(n°33) Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Subvention de fonctionnement 2024 aux activités générales - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délégation de Madame BICHET, rapporteur Madame FERREIRA, n°33 : Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) – Subvention de fonctionnement 2024 aux activités générales.

Déport de Mesdames Stéphanie ANFRAY – Claudine BICHET et Monsieur Jean-Marie TROUCHE, membres du Conseil d'administration de l'ALEC et de Madame Isabelle RAMI.

Mme FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Oui, Madame la Présidente et chers collègues. Pour le groupe communiste, cette délibération est importante compte tenu de l'ampleur des sujets que couvre la transition écologique.

La bonne présentation concernant la subvention accordée à l'Agence locale de l'énergie et du climat permet de comprendre l'utilité de cette vocation et les activités liées à des politiques publiques de l'énergie et du climat.

Si nous approuvons les diverses missions qui vont mobiliser les acteurs du territoire, nous devons poser le problème qui, dans notre pays, devient crucial concernant la transition énergétique.

Pour nous, élus communistes et certainement d'autres élus dans cette assemblée, l'énergie est un bien commun, un droit fondamental qui doit être accessible à tous. Mais cette question de l'énergie, mes chers collègues, dépasse notre échelle métropolitaine.

Nous sommes à un carrefour sur des choix de sociétés de première importance que cela soit d'un point de vue climatique ou de la réponse aux besoins de l'ensemble de la population. En effet, l'Europe aujourd'hui, c'est l'ouverture à la concurrence. C'est la totale déréglementation du secteur de l'énergie qui a mis à mal notre capacité à faire face à ces deux questions. La période que nous vivons montre tous les dégâts que peuvent produire les logiques dictées par le profit. Il est temps de sortir du marché européen de l'énergie et revenir à une logique de service public.

Au regard des enjeux de progrès social et humain, écologiques et environnementaux, de souveraineté et d'indépendance de notre pays, nous sommes favorables à un mix énergétique sous maîtrise publique.

La puissance publique nationale doit jouer tout son rôle au regard de l'urgence climatique, du caractère stratégique de l'énergie tant pour les usagers que pour l'économie plutôt que de chercher les modes de production aux taux de rentabilité les plus rapides et les plus élevés pour des capitaux privés.

C'est pourquoi les élus communistes soutiennent la proposition de créer un établissement public en charge l'ensemble des énergies dénommé France Énergie doté de capacité de recherche dans la promotion de nouvelles énergies et de capacité de production avec un coût d'accès à l'énergie pour tous les usagers ainsi qu'une péréquation tarifaire gage d'égalité de traitement sur tous nos territoires.

La mise en œuvre de ces dispositions novatrices permettrait à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) d'avoir de moyens nouveaux pour la mise en œuvre de ces missions et activités envers les collectivités territoriales, leur groupement et l'État.

Ces remarques formulées, nous voterons cette délibération favorable à l'ALEC.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur FEUGAS. Je ne sais pas s'il n'y a pas des recompositions qui sont en cours.

Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente. Cette délibération me fait vous évoquer deux remarques tout d'abord et ensuite deux propositions.

Pour les remarques, la première, c'est de constater que l'objet de cette agence augmente quand même assez rapidement, passant de 960 000 euros à 1,3 million en 3 ans, ce qui fait 30 % d'augmentation en 3 ans. Cela me semble important. Cela questionne malgré tout.

Deuxième remarque, les actions qui sont proposées, alors, le programme est décidé ici :

- ✓ Axe 1 : connaître, produire des données et des bilans énergiques, participer à l'animation territoriale du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- ✓ Deuxième axe, agir, massifier la rénovation énergétique des copropriétés et favoriser la création de projets d'énergies renouvelables. Tout ceci est quand même un peu, je ne dirai pas nébuleux, mais pas très précis.

- ✓ Enfin, troisième axe, rassembler, animer des groupes d'échanges et contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables.

Ce que je regrette beaucoup dans cette présentation, dans le programme lui-même, il y a des actions qui semblent nombreuses comme cela, c'est qu'il n'y a pas d'objectifs et surtout pas chiffrés, et encore moins d'indicateurs. C'est quand même curieux pour une agence d'énergie qui est censée contrôler tout cela.

Donc, deux propositions dans ce cas-là, Madame la Présidente, deux propositions très simples. La première, c'est peut-être que l'ALEC devienne l'opérateur de la coopérative carbone qui est une excellente idée, mais il faudrait que l'on ait un opérateur qui soit capable à la fois de surveiller, mais aussi de diriger ceci avec des indicateurs précis.

Deuxième proposition, c'est peut-être compte tenu de la grande implication de la Métropole dans le financement de cette agence, c'est d'internaliser cette agence tout simplement alors qu'il y a plusieurs véhicules possibles. Je reviens, en partie, sur ce que vient de dire Monsieur Jean-Claude FEUGAS. Cela peut être une régie. Cela peut être un autre dispositif sur notre statut. Peu importe. Mais je pense qu'il faut revoir cela, et c'est une demande que nous faisons.

Pour l'instant, notre groupe s'abstiendra sur cette proposition.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci beaucoup. En tant qu'ancien président de l'ALEC, je vais essayer de répondre aux interrogations puisque Madame Claudine BICHET est déportée dans cette délibération, et donc ne peut pas intervenir.

Je vous propose peut-être, pour répondre aux questions de notre collègue Monsieur Patrick BOBET, Nous allons vous transmettre le rapport d'activités de l'ALEC. C'est un peu conséquent, mais vous pouvez y voir ou prenez rendez-vous avec la Présidente ou le Directeur, avec les membres de votre groupe, et vous verrez que c'est très concret ce qu'ils font. Vraiment concret. S'il y a une augmentation conséquente, c'est vrai, vous l'avez dit, c'est parce qu'elle est demandée, et notamment demandée par les communes puisque l'ALEC intervient dans un nombre de plus en plus important de communes via les CODEV pour la transition énergétique, pour les isolations des bâtiments municipaux, pour la mise en place de réseaux de chaleur pour la Métropole, mais aussi pour les communes. Donc, il y a un vrai savoir-faire d'ingénierie, d'études et de suivi de travaux et de réalisation pour les communes.

Également, il y a un nombre de copropriétés qui sont dégradées, il y a un vrai enjeu énergétique. Il faut donc les accompagner de manière précise, mais c'est suivi. Les AG de copropriété, tout le monde connaît, c'est très compliqué. L'ALEC se déplace dans les AG de copropriété pour convaincre de lancer des bouquets de travaux pour pouvoir rénover ces copropriétés dégradées. Donc, c'est multiplié par 2 le nombre de copropriétés suivies par l'ALEC. C'est vraiment un effort important.

Après, il y a l'outil SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) qui est développé, c'est-à-dire l'aide aux particuliers. Comment rénover les habitations des particuliers ? En ce moment, l'ALEC travaille sur le froid renouvelable, un vrai sujet. Cela, c'est un sujet d'adaptation. Comment éviter les climatisations personnelles qui se développent avec un coût énergétique très fort, et également finalement paradoxalement un envoi de température élevée dans l'espace public pour rafraîchir l'intérieur des habitations, et donc augmenter les îlots de chaleur en plein été. Les climatisations, c'est le problème. Donc, du froid renouvelable. Travailler également sur la captation de CO₂, ils sont donc aussi à la pointe des technologies.

Après, sur les aspects financiers de l'ALEC, je ne pense pas, à titre personnel, que la régie soit la solution. Pourquoi ? Parce que la Métropole finance 44 % du budget d'ALEC. Il y a
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

d'autres partenaires : le Département de la Gironde, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région, d'autres collectivités au niveau girondin, l'Europe via les FEDER (Fonds européen de développement régional), des partenaires privés qui sont nombreux, des entreprises dans le domaine de l'énergie. Une régie ne pourrait donc pas avoir aussi ces cofinancements. Et, la Métropole devrait donc financer 100 % du budget. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée parce que cela reviendrait à doubler le financement de la Métropole. Finalement, l'ALEC est vertueuse parce qu'à titre d'exemple, la Métropole lyonnaise et grenobloise pour des ALEC lyonnaise et grenobloise financent 70 % du budget. Nous sommes à 44 % pour une ALEC très performante. Donc, vous voyez, je connais bien le sujet. Vraiment, je remercie les équipes de l'ALEC parce qu'elles font un travail vraiment en synergie avec les services métropolitains.

Concernant ce qu'a dit notre collègue Monsieur Jean-Claude FEUGAS, je serais d'accord sur beaucoup de choses, sur sortir de la libéralisation d'énergie. Peut-être pas pour mettre en place un outil France Énergie, pourquoi pas un petit allons-y carrément Europe Énergie, travaillons à l'échelle européenne, je pense que l'énergie, cela le vaut. Après, peut-être que nous aurons le débat sur le mix énergétique, mais ici, ce sera vraiment du bas métropolitain.

J'espère donc que, cher collègue, Monsieur Patrick BOBET, peut-être, vous pourrez changer votre vote avec toutes ces explications de toute façon. Cela serait bien.

M. BOBET : Ce sont des réponses qui nous sont données à l'oral, c'est dommage que nous ne les ayons pas eu d'abord. Mais des réponses comme cela qui nous ont données au pied levé à l'oral, cela ne va pas nous faire changer d'avis. Donc, bien sûr que non.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Le débat que nous venons d'avoir est intéressant, les ouvertures. En tout cas, cela veut dire que chacun se pose aussi des questions sur la concordance de nos interventions sur différents sujets. Les réponses apportées par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, je crois, sont assez éclairantes sur le rôle et l'intervention de l'ALEC auprès de nos territoires. Nous nous pencherons au prochain conseil sur le règlement d'intervention sur la rénovation énergétique. Nous avons peut-être des choses à réfléchir en termes d'outils et de force de frappe comment nous mettons un coup d'accélérateur, et comment nous accompagnons les particuliers notamment sur toutes ces questions, et comment nous rendons aussi ces outils peut-être plus pertinents et performants sur le territoire.

La forme, je n'ai pas de religion éclairée encore sur la question sur à la fois les interventions qualifiées de l'ALEC, sur la pertinence d'internaliser un tel niveau de service, mais je crois que les pistes de réponse de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH sur le niveau de financement de la Métropole qui est aujourd'hui à 44 %, cela veut dire qu'il y a encore une autre partie assez importante qui est financée par d'autres. Donc, ne perdrons-nous pas ces niveaux de financement sans changer les modalités ? Tout cela reste évidemment à creuser, mais je crois que l'ALEC a quand même démontré sa pertinence de fonctionnement qu'il ne faudrait pas balayer d'un revers de main.

Je mets donc aux voix cette délibération. Le règlement d'intervention, ce sera plutôt au mois de septembre.

67 voix pour
22 abstentions
1 vote contre
1 conflit d'intérêt
6 non-participations au vote.

Majorité

Abstention : Monsieur BAGATE, Monsieur

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POUTOU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY

Contre : Monsieur MORETTI

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BICHET, Madame BONORON, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur TROUCHE

Madame la secrétaire.

Monsieur GARNIER qui va être le secrétaire.

M. PAPADATO

(n°63) Structures de la solidarité alimentaire - Année 2024 - Subventions de fonctionnement et pour action spécifique - Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Union Régionale Habitat Jeunes Nouvelle-Aquitaine - Conventions - Décision-Autorisation

M. GARNIER : On va passer, un petit changement d'ordre, Monsieur Patrick PAPADATO : Structure de la solidarité alimentaire – Année 2024 – Subventions de fonctionnement et pour action spécifique – Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Union régionale Habitat Jeunes Nouvelle-Aquitaine. C'est le n°63.

M. PAPADATO présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur PAPADATO. Des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Cela vous va si nous versons la note au PV ?

Intervention écrite de M. Poutou

Pour nous, la lutte contre la précarité grandissante, contre la dégradation des conditions de vie des jeunes, étudiant-es ou pas, d'une partie importante de la population, de l'augmentation des personnes qui vivent sans logement... la question se pose d'un plan d'action général (bien sûr vous allez dire « mais on ne fait pas que ça) sauf que ce genre de délibération mériterait de poser le problème, de permettre une réflexion sur quelle politique menée pour satisfaire l'ambition affichée, histoire d'éviter que la politique en place ne soit pas qu'un pansement pour limiter la misère.

Mme la Présidente Christine BOST : Cela nous va merveilleusement bien. Merci.

Je lance donc le vote.

1 vote contre
96 votes favorables.

Majorité

Contre : Madame AMOUROUX

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur GARRIGUES, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Monsieur SALLABERRY

Je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. PUYOBRAU

(n°40) Contrat local des Solidarités 2024-2027 entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. GARNIER : Nous reprenons l'ordre. Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Contrat local des Solidarités 2024-2027 entre l'État et Bordeaux Métropole.

M. PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, merci de cette confirmation de question qui vous avez été posée en commission concernant l'association de communes, une question que nous aurions eu à vous poser, mais dont vous répondez par anticipation, donc nous gagnons du temps. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame Harmonie LECERF MEUNIER.

Mme LECERF MEUNIER : Merci Madame la Présidente. Cette délibération est une mise en œuvre locale du Pacte national des solidarités, nouvel outil du Gouvernement pour faire ruisseler les politiques sociales sur nos territoires. Ce Pacte national nous dit que la lutte contre la pauvreté, est, je cite, « une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation, et un impératif national. »

À la lecture de ce qu'est ce Pacte national, on a un peu du mal à comprendre comment on va atteindre cet objectif avec un pacte national qui nous semble très bancal sur bien des points : pas de bilan partagé, des questions de périmètre qui se posent, pas de diagnostics partagés, des zones de flou dans l'application.

Sur le bilan, comme nous n'avons pas eu de bilan partagé, que nous n'avons pas été invités par l'État à partager un bilan, je suis allée chercher sur France stratégie le bilan qui a été fait par le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention de la lutte contre la pauvreté, donc le plan qui existait avant ce nouveau Pacte local des solidarités. C'est une évaluation de fin de plan national en juillet 2022. C'est un long rapport. Je me suis attardée sur la catégorie « droits sociaux ».

Par exemple avec l'item *Aller vers un revenu universel d'activité* :

✓ Objectif qualitatif : non renseigné,

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

- ✓ Budget : non renseigné,
- ✓ Calendrier : non renseigné,
- ✓ Suivi et évaluation : « Les travaux ont été suspendus, n'ont pas repris. Un rapport a été remis. »

Revaloriser la prime d'activité :

- ✓ Objectif : non renseigné,
- ✓ Suivi et évaluation : « la revalorisation a permis un gain de 90 euros. Néanmoins, cette hausse ne peut être amputée à la réforme et s'explique par l'évolution des marchés du travail ».

Moderniser la délivrance des prestations sociales :

- ✓ Objectif : non renseigné,
- ✓ Budget : « il n'y a pas de crédit »,
- ✓ Calendrier : non renseigné,
- ✓ Suivi et évaluation : « l'indicateur d'évaluation n'est pas renseigné ».

Le dernier, *Rénover la politique de parentalité* : « aucune information n'a été transmise sur les mesures de soutien à la parentalité pour lesquelles un budget de 89 millions sur 3 ans ont été prévus ».

Donc, c'est sur la base de ce bilan du plan national que l'État décline un nouveau pacte de solidarités nationales. Déjà, cela ne part pas très bien. Puis, nous ne pouvons pas nous contenter d'enchaîner les plans les uns après les autres en demandant aux collectivités de suivre le rythme, et à chaque fois de signer des nouveaux pactes locaux avec des axes qui sont sortis du chapeau, qui ne reprennent même pas les anciens et pour lesquels nous n'avons pas de bilan des anciens.

Sur le périmètre du pacte, donc, vous avez parlé de l'Association des communes, et nous vous en remercions, mais c'est quand même problématique que l'État nous dise : « ce contrat repose sur quatre principes dont le deuxième est l'*Adaptation au territoire* et qu'il soit demandé à une Métropole qui n'a pas les compétences sociales de signer le Pacte local des solidarités. Sur notre territoire, le Département est le chef de file de l'action sociale, et la quasi-majorité des compétences sociales s'exerce par les villes avec leurs CCAS. Nous n'avons pas non plus d'idée d'articulation entre l'État et le Département. Ce pacte départemental, nous ne l'avons pas vu, mais il nous a été dit qu'il concernait majoritairement les territoires hors Métropole. C'est donc le pacte métropolitain qui va nous concerner ici.

D'autres territoires comme Lyon, par exemple, le Pacte local des solidarités signé avec la Métropole va s'effectuer dans l'intégralité des compétences sociales que détient la Métropole. Mais, nous, ici, nous devons nous contenter d'impact qui sera fait par le biais des politiques sociales de l'habitat. Donc, c'est bien que la Métropole respecte ses compétences, mais c'est quand même assez étonnant que l'État qui nous dit qu'il va faire un pacte qui est en cohérence avec les réalités du territoire, fait en réalité un pacte qu'il fait signer avec des métropoles qui n'ont pas toutes les mêmes compétences.

Nous remarquons aussi que dans ce pacte il y a beaucoup de références au public QPV (Quartier politique de la ville). C'est la majorité des publics pour les axes 1 et 4, et c'est la totalité de l'axe 2. Or, ce pacte n'a pas vocation à être un contrat de ville bis, à s'ajouter par-dessus le contrat de ville qui est travaillé par ailleurs, cela rajoute du flou et cela vient brouiller les pistes. Cela ressemble vraiment à un saupoudrage d'un État qui n'aurait ni le temps, ni l'envie de s'attaquer sérieusement à la question des politiques publiques sociales qui pourraient être ambitieuses, concertées, coordonnées et qui deviendraient efficaces.

Quand nous prenons du temps à nous attaquer à la durée des arrêts-maladie, après des jours de carence, à baisser les APL (Aide personnalisée au logement), à refuser les repas à un euro pour les étudiants, et j'en passe, nous avons moins le temps d'essayer de faire des politiques cohérentes pour le territoire.

Malgré toutes ces limites, nous voterons parce que cet argent, nous en avons besoin. Tout le monde ici le sait. Nous en avons besoin pour les politiques de solidarité, mais nous regrettons vraiment la légèreté avec laquelle l'État s'attaque à ces problématiques qui sont profondes et inquiétantes et le mépris affiché pour le travail et l'expérience de nos communes, de nos CCAS. Mais après tout, que connaissent-ils de nos communes et de nos CCAS ? Peut-être que l'expérience d'élu local est intéressante lorsque l'on est membre d'un gouvernement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Effectivement, je ne reprendrai pas tous les propos qui viennent d'être tenus par Madame Harmonie LECERF MEUNIER auxquels je souscris pour beaucoup. Je remercie Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU d'avoir accepté en commission d'associer les communes. Cela me paraît fondamental que les communes soient dans ce dialogue, dans la conception, le suivi de ce pacte de solidarité, de ce contrat des solidarités qui se décline sur la Métropole, sachant que, cela a été dit, que la Métropole n'a pas en soi une compétence sociale. Donc, les communes via leur CCAS ont cette compétence. Cela paraît important de les associer, je l'en remercie.

Je remercie aussi notre Présidente. Je sais que tu as reçu la Présidente de l'UD CCAS qui s'est fait aussi l'écho d'une frustration, d'une inquiétude, d'une préoccupation des CCAS de ne pas être dans cette boucle puisque vous le savez, les CCAS ont l'obligation notamment d'une analyse des besoins sociaux. Cette analyse des besoins sociaux nous permet d'objectiver sur un profil sociodémographique et socio-économique d'un territoire : qui est public, où ces publics peuvent présenter des critères de vulnérabilité, de précarité et qui nous permettent ainsi de pouvoir déterminer les choix, des priorités d'action pour pouvoir agir au mieux, pour lutter contre les inégalités et la précarité. Je crois que jusqu'à maintenant, dans cette enceinte, nous avons su les associer quand il le fallait, d'ailleurs la tarification sociale et solidaire a été construite avec les CCAS. Je pense aussi à la précarité énergétique dans les copropriétés, par exemple. Donc, merci d'entendre cette demande, ce souhait et cette reconnaissance et de légitimité de compétence et d'expertise dans ce domaine.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous avons aussi une vision très critique de la situation et même du contrat local. On reprendrait même les critiques qui ont été formulées par Madame Harmonie LECERF MEUNIER. Justement, elle avait noté la même introduction à cette première phrase qui dit « la lutte contre la pauvreté », parce qu'elle a été citée par Madame Harmonie LECERF MEUNIER. À la fin, elle est, à ce titre, une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. Nous, on disait : soit, c'est hyper naïf, soit, c'est hypocrite. Il y a quelque chose qui ne collait pas parce que la réalité de la politique de l'État, c'est quand même tout l'inverse, et notamment la loi Darmanin, toutes les conditions durcies pour l'accueil des migrants, pour les plus précaires, pour les plus fragiles et les réformes du chômage actuel. J'en ai parlé à un autre moment, mais on est quand même dans des politiques nationales assez graves du point de vue des conséquences sociales. Là, on fait comme s'il y avait une préoccupation commune. Donc, évidemment, notre premier reproche, notre première critique, c'est la politique de l'État ou du Gouvernement, mais en même temps, on ne comprend pas comment la Métropole peut jouer à cela.

Après, derrière, c'est ce que dit Madame Harmonie LECERF MEUNIER à la fin, c'est que comme il y a, ce qu'il se joue, ce sont des subventions de l'État. Si l'on veut prendre cet argent, cela veut dire peut-être à un niveau ou à un autre jouer le jeu avec l'État. Mais cela nous pose un problème parce que cela ne rend pas claire la situation. Il y a des batailles politiques à mener. En tout cas, on va vers des situations de plus en plus difficiles.

Là, on a une critique évidemment des appels à projets aussi parce que c'est encore là-dedans. Nous pensons que les pouvoirs publics locaux vu que l'État ne s'en mêle pas tellement, ou

mal, comment ces pouvoirs publics locaux pourraient renforcer des prises en charge directes parce qu'il y a l'aide au secteur associatif et à s'appuyer sur un secteur associatif qui est très impliqué dans toutes ces questions. Mais comment, encore une fois, la collectivité Métropole peut développer directement des structures d'aide ? Cela suppose des moyens financiers évidemment. C'est pour cela qu'il faut prendre ce que l'État peut donner, mais derrière, c'est aussi comment un genre de service public se met en place aussi dans l'alimentation du logement. Cela, c'est important pour nous. Donc, c'est à la fois la critique des appels à projets en même temps. Donc, la revendication d'une prise en charge directe des pouvoirs publics sur ces questions-là en s'appuyant sur le secteur associatif.

Là, je vais finir par une réflexion de militants justement impliqués dans ces actions-là. Il y a un poste qui semble peser plus que tous les autres avec 1 million d'euros pour un dispositif dit d'insertion pour le logement pour les publics en sortie de squats et de bidonvilles. À notre avis, il serait opportun de présenter une première évaluation de ce dispositif avant de reconduire le budget. Cet axe est bâti sur un vieux modèle dit « des villages d'insertion » dont bon nombre de collectivités sont revenues. Il ne bénéficie qu'à très peu de personnes et il n'est pas qualitatif : logement en Algeco notamment. Par ailleurs, de l'aveu même d'un directeur du diaconat qui a signé l'accord-cadre avec Bordeaux Métropole pour porter le dispositif, les coûts sont exorbitants. Cela, c'est un aspect.

Un autre aspect de la critique c'est que les subventions au GIP médiation (Groupement d'intérêt public) médiation, est une très bonne idée, et on soutient complètement. Donner de l'argent au GIP permet à la collectivité d'économiser énormément sur d'autres lignes. Exemple : le ramassage des déchets dans les bidonvilles. Mais qu'en est-il de la transposition de la directive européenne eau potable, cela, c'est un autre sujet, 2184, je vous cite exactement la référence à Bordeaux ? Quelle personne est en charge de cela ? Quelle méthode ? Quel planning ? Là, ce sont des questions. La médiation est une excellente solution, mais qui répond à un problème inquiétant. Certaines personnes n'arrivent pas à accéder aux services publics et à leurs droits.

Une autre réflexion : la Métropole semble avoir compris l'intérêt de la réparation du bien social, mais alors comment est-il possible d'envisager dans le même temps des politiques sécuritaires ? On entend parler notamment du débat sur l'armement de la politique municipale, donc, à la fois le volet social et à côté de cela un volet répressif qui est quand même très discutable.

Puis, c'est une dernière réflexion, quelle répartition des fonds publics entre les acteurs qui interviennent en bidonville ? Il est plus facile en effet de donner au GIP médiation, et encore une fois, on n'a aucun problème avec le fait que le GIP médiation obtienne des crédits dans la mesure où ses présidents sont des élus. Il y a de nombreux autres acteurs, notamment je crois qu'il y a une autre délibération qui valide une subvention au collectif Dédale. Donc, de ce côté, on voit qu'il n'y a pas que non plus le GIP, mais l'idée c'est aussi de savoir comment tout cela peut se coordonner, et comment cela se construit. C'est encore une fois la question d'une vision un peu plus large. Je finis là.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Parfois je m'interroge si ce n'est pas forcément toujours s'opposer pour s'opposer parce que là, concrètement, la Métropole va aller sur un champ d'action où Monsieur le Maire de Talence pourrait nous dire que nous ne sommes pas dans nos compétences.

C'est une opportunité quand même d'avoir des crédits d'État, de 590 000 euros, merci l'État mais la Métropole abonde à hauteur de pratiquement 1,6 million par an. Donc, ce sont un peu plus de 2 millions d'euros qui vont pouvoir irriguer nos politiques sociales au plus près des territoires dans nos communes en lien avec nos CCAS. Ici, nous sommes quand même sur quelque chose d'assez positif. Donc, une main nous est tendue. La Métropole tend la main aux communes. Je ne vois pas en quoi nous serions fondés à la retirer et à se dire que ce ne sont pas de bonnes mesures. Essayons de les utiliser sur les trois thématiques et trois axes

qui sont proposés dont certains d'entre vous parlent régulièrement dans cette assemblée. On a donc des crédits. Essayons de s'en servir positivement. Sylvie CASSOU-SCHOTTE, à nouveau ?

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je ne reprendrai pas ce qui vient d'être dit, mais j'aurais souhaité y répondre en disant que je suis très fière d'être dans une Métropole qui a créé une mission squat, qui a GIP médiation, qui essaie de... Effectivement, cela n'est pas dans ses compétences, je l'ai dit. *A priori*, nous ne sommes pas dans une compétence sociale de la Métropole, mais pour autant, par le biais de la compétence de l'habitat et l'habitat spécifique, nous allons et nous nous engageons et nous nous impliquons dans une situation qui est très lourde pour la Métropole et pour certaines communes notamment qui, avant, ont des squats, des bidonvilles et où il est absolument nécessaire de redonner des conditions de vie digne à ces populations. Il n'y a pas que de diaconat. Il y a d'autres dispositifs que nous mettons en place avec les communes et les CCAS.

Puis, je voulais vous répondre sur l'accès à l'eau. Effectivement, cette directive, j'en ai parlé ce matin. Nous allons nous engager dans un diagnostic, c'est une obligation, de passer d'abord par un diagnostic au niveau de la Métropole pour pouvoir ensuite engager un processus pour garantir l'accès à l'eau pour tous, que ce soit pour les populations ou pour les cercles typiques, Monsieur Christophe DUPRAT.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Merci Madame la Présidente. En effet, je suis assez d'accord avec Madame Harmonie LECERF MEUNIER.

Ce qui est un peu fatigant avec l'État, et je regrette que notre camarade élu, représentant du Gouvernement aujourd'hui ne soit plus là. Ce qui est éreintant c'est l'empilement des appels à projets qui se suivent et qui se succèdent et qui finalement ne nous permettent pas d'appréhender cela de façon beaucoup plus générale et donc de façon plus efficace. C'est-à-dire que nous sommes sur un empilement de dispositifs sur lesquels les services et les élus doivent être proactifs. Cela contribue à perdre un peu le sens de la mission qui peut être la nôtre au sein de la Métropole sur ces sujets de la précarité en général même si nous sommes tout à fait proactifs et en dehors de nos compétences, mais c'est certainement l'une de nos fiertés.

Juste Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, lorsque j'abordais le thème des communes, bien entendu, je pensais au CCAS. Je ne l'ai pas exprimé dans mon propos préliminaire, mais je pensais notamment au CCAS dans le cadre de la rédaction des appels à projets aussi, ce qui me semble le plus important en fonction de la réalité de chacune des communes et des éléments qu'elles souhaitent mettre en exergue au regard de la réalité de celles-ci.

Voilà Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix.

Le rapport est avec 96 voix pour
3 abstentions
2 vote contre.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur PUJOL
Ne prend pas part au vote : Monsieur COLES, Monsieur PAPADATO, Madame RECALDE

Monsieur le secrétaire.

Mme KISS

(n°49) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Avenant n°1 au transfert de gestion de la plaque portuaire conclu avec le Grand port maritime de Bordeaux - Décision - Autorisation

M. GARNIER : Délégation de Madame Andréa KISS : Bordeaux – Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot – Avenant n° 1 au transfert de gestion de la plaque portuaire conclu avec le Grand port maritime de Bordeaux.

Mme KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des interventions ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Très rapidement puisque le sujet c'est la gestion et le transfert de gestion. C'était juste pour dire qu'autour de ce programme d'aménagement et de réaménagement et les prochains travaux, il y a des collectifs qui sont en résistance : le collectif des péniches, par rapport à des conditions de déplacement qui sont très critiquées.

Puis, par rapport à des problèmes de pollution, cela a été un peu dans l'actualité de la presse. Il y a des habitants autour qui s'inscrivent dans une dénonciation de sous-évaluation, de sous-estimation des conséquences des projets d'aménagement du point de vue de l'environnement et du point de vue de la santé publique. C'était pour préciser cela. Je n'ai pas l'intention de lancer une discussion là-dessus à l'heure qu'il est, mais c'était bien que cela apparaisse dans le Conseil métropolitain.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Je ne vais pas être très long. Puis, d'ailleurs, je me pose même la question si c'est nécessaire que j'intervienne puisque je ne voudrais pas agacer les élus bordelais parce que je vais parler de Bordeaux, mais cela peut intéresser aussi Bordeaux Métropole. Je m'écarte du sujet qui nous est présenté, je ne vous le cache pas.

Ce matin, j'ai découvert la presse, et sur un certain nombre de réseaux sociaux, que le Maire de Bordeaux avait déclaré qu'il comptait maintenant déplacer sinon retirer l'accueil des paquebots sur le centre-ville. Je profite de l'occasion pour demander que nous ayons un débat sur ce point et que nous ayons une présentation. Pourquoi je le demande ici ? Parce que contrairement à ce que disaient certains éminents représentants de la majorité bordelaise, ce n'est pas le genre de débat que nous avons à la ville de Bordeaux.

Lors du dernier Conseil municipal, le maire a même dit : « ah, mais j'en parlerai. Suivez l'actualité médiatique, j'en parlerai dans quelques jours ». Mais moi, je souhaite que nous en parlions ici, pas aujourd'hui, mais lors de la prochaine séance ou d'une séance future parce que les choses sont assez floues. Déplacer les paquebots, OK. En aval, très bien. Est-ce que c'est toujours sur la ville de Bordeaux ? Est-ce que c'est à Lormont ? Est-ce que c'est plus loin ? Où ? Quoi ? Comment ? Quelles sont les motivations ? Est-ce que c'est pour lutter, et cela s'entend face à une pollution par les particules ? Cela m'amène à poser la question. Je me souviens d'une séquence en 2022 où il avait été dit par notre collègue qu'une nouvelle étude serait réalisée, avons-nous des résultats sur ce sujet ? Est-ce que c'est pour lutter face à une pollution sonore ? Cela s'entend, mais est-ce que c'est le cas ? Est-ce que c'est une pollution visuelle ? Quoiqu'il en soit, quel est le devenir du tourisme et maritime et fluvial à Bordeaux ? Cela intéresse l'agglomération. Nous n'allons pas trancher les choses aujourd'hui, mais nous découvrons cette annonce subite dans la presse. Je demande à ce que nous ayons

précisément une information sur le sujet. Je le redemanderai lors du futur Conseil municipal de Bordeaux avec des éléments concrets à l'appui de cette décision.

Je rappelle que nous avons présenté en décembre 2019 avec le Grand Port Maritime une charte sur l'accueil des paquebots que contrairement à ce que j'ai cru comprendre à la presse, si, le Maire de Bordeaux et le Directeur du Port peuvent s'opposer à l'accueil d'un certain type de paquebots. La loi le permet. Donc, nous ne sommes pas soumis au diktat des croisiéristes sur ce point. Donc, où en sommes-nous par rapport à cette convention 2019 ? Nous expliquent-on un peu quelle est la stratégie de notre établissement parce que je rappelle que c'est essentiellement Bordeaux Métropole qui est représentée à la fois au Grand port et qui a la gestion, l'avenir du fleuve ou des actions autour du fleuve.

Donc, je demande très officiellement à ce que nous soit communiqué un certain nombre d'informations et que nous posions date pour un vrai débat ici, et je ferai la même demande à la ville de Bordeaux.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Juste quelques éléments par rapport à la première intervention qui faisait pour la deuxième fois allusion à des collectifs de résistance sur les Bassins à flot. Juste pour rappeler qu'il y a 10, 15 ans de cela, il y avait une résistance autour des Bassins à flot. C'était celle pour maintenir l'activité économique du Grand Port Maritime de Bordeaux sur la plaque portuaire des Bassins à flot que nous voyions pousser de partout la promotion immobilière et des immeubles. Cette bataille, Monsieur Philippe POUTOU, c'est celle pour maintenir l'emploi dans le secteur des Bassins à Flot. Aujourd'hui, si les péniches doivent être déplacées, c'est pour permettre de maintenir et développer l'activité de réparation navale du Grand port maritime de Bordeaux. C'est du travail. À Bordeaux, c'est du travail pour les ouvriers du Port, et je pense que cette résistance qu'il faut mener, c'est celle du maintien de l'emploi de proximité de vivre et travailler au pays, je pense que cela parle à beaucoup ici.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Oui, chers collègues. Pour cette histoire de paquebots qui est extrêmement éloignée de la délibération qui nous occupe, il y a un élément majeur qui est le besoin d'électrification des paquebots de toute sorte.

La Métropole a fait de très gros investissements pour les navires fluviaux, mais aujourd'hui, les obligations qui seraient prochainement faites d'électrifier les gros bateaux, c'est-à-dire les paquebots de croisière maritime, obligent à trouver une solution d'électrification. Mais la solution d'électrification suppose des études, des moyens et aussi de respecter les contraintes UNESCO de notre ville de Bordeaux. C'est dans ce cadre qu'est menée cette réflexion.

De toute façon, je suis certaine que ce sujet reviendra vers vous puisque des études préalables sont nécessaires dans tous les cas pour étudier de quelle manière l'ensemble de ce dispositif peut être mis en place.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je peux mettre aux voix ? Non, Monsieur POUTOU vous avez redemandé la parole ? Très rapidement, promis ?

M. POUTOU : Très rapidement, promis. C'était par rapport à ce que disait Monsieur Olivier ESCOTS. La question, ce n'est pas pour ou contre le déplacement des péniches, de ce que je comprends ou de ce que nous, on comprend. Pas pour ou contre une activité autour du port. Ce sont les conditions dans lesquelles cela se passe. Il y a une forme de mépris visiblement ou un problème de communication *a minima* qui fait qu'aujourd'hui il y en a qui protestent. Donc, sur la question de déplacement des péniches, mais aussi sur la question de

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

la pollution éventuelle liée à des travaux ou à des réaménagements. Visiblement, il y a un manque d'information. Cela ne se passe pas comme cela pourrait se passer. Donc, il y a une contestation à juste titre de collectifs d'habitants concernés directement par ces choses. On peut peut-être voire comment les choses peuvent progresser, mais ce n'est pas la peine de simplifier ou de caricaturer, ou de déformer la réalité du désaccord.

Mme la Présidente Christine BOST : OK. Je lance le vote. Le vote est terminé.

Le rapport est adopté avec 101 voix pour
2 abstentions.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER

Madame la secrétaire de séance.

Mme KISS

(n°55) Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Direction du Foncier et les services fonciers des Directions Développement et aménagement des Pôles territoriaux de Bordeaux Métropole réalisées en 2023 - Décision - Approbation

Mme TERRAZA : Délibération n°55, **Madame Andréa KISS** : Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Direction du Foncier et les services fonciers des Directions Développement et aménagement des Pôles territoriaux de Bordeaux Métropole réalisé en 2023.

Mme KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Une demande d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Juste pour vous dire pour vous demander l'autorisation de verser la note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'approuvons pas la politique menée globalement donc nous votons contre, par principe car on pense nécessaire que le foncier reste public pour l'essentiel. Dans cette délibération, certes les acquisitions et cessions sont listées mais si pour les acquisitions, pour la plupart, il est précisé pour quelle utilisation, ce qui n'est pas le cas pour les cessions, notamment les plus importantes. Il serait utile à notre avis qu'il y ait un minimum d'explications, précisant les motivations de la collectivité qui l'ont poussé à vendre et du coup, précisant les raisonnements qui justifient une telle politique qui ne permet pas la reconstitution d'un patrimoine ou d'un foncier public.

Mme la Présidente Christine BOST : Autorisation accordée, **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Qu'est-ce que c'est gentil.

Mme la Présidente Christine BOST : Avec nos remerciements.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Je mets aux voix quand même parce qu'il ne faudrait pas non plus aller si vite.

98 voix pour
1 abstention
1 vote contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur PUJOL

Madame la secrétaire.

Mme PAPIN

**(n°56) Réaffectation de la subvention octroyée à l'association Pompiers Solidaires -
Décision - Autorisation**

Mme TERRAZA : Délégation de Madame Céline PAPIN, délibération n°56, présentée par Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Réaffectation de la subvention octroyée à l'association Pompiers Solidaires.

Mme CASSOU-SCOTTE présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des demandes de prise de parole ? Monsieur MORISSET. Vous ne voulez pas verser votre intervention ?

M. MORISSET : Non, Madame la Présidente. Parce que je n'ai pas fait un texte tout préparé, je ne suis pas aussi bien équipé que Monsieur Philippe POUTOU qui a un conseil scientifique.

Je vais faire court. Je crois que je vais revoter pour cette délibération, mais je remets, encore une fois, en débat le souci des dépenses d'argent public dans un des pays au monde le plus corrompu. Donc, j'inviterai plutôt à éventuellement investir dans le Donbass où là, il y a eu un travail qui a été fait sérieux pour limiter justement cette dépense tout simplement auprès d'un système néonazi, mafieux et autres.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Oui, mais vous ne le savez pas. Vous avez le droit de réagir. Vous avez le droit d'être mal informés ou désinformés. C'est votre choix. Aujourd'hui, la liberté, c'est de s'informer, et de regarder aujourd'hui ce qu'il s'est passé. À mon sens, cet investissement doit être suivi de façon sérieuse puisque c'est la dépense publique. Mais je regrette que dans des endroits de ce territoire, peut-être plus russophone, certes, on ait une dépense publique qui soit quasiment sûre d'être dépensée à bon escient pour la population locale.

Quelque part, je trouve qu'il y a une volonté politique d'essayer d'améliorer la vie des gens avec de l'eau de qualité. Mais à mon sens, il faut aussi regarder jusqu'où cela va parce que ce pays, quand on voit aujourd'hui qu'il y a des armes qui reviennent jusqu'à l'autre bout du monde et que finalement, c'est un peu le chaos total, que Monsieur Volodymyr ZELENSKY, je l'avais déjà évoqué, se paie tout ce qu'il veut, quasiment tout ce qu'il veut.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET...

M. MORISSET : Non, non, mais il a quand même dernièrement acheté un grand palace au Nord de Chypre, c'est absolument honteux. J'espère que les Français vont un peu se réveiller ou du moins se réinformer.

Mme la Présidente Christine BOST : Le vote est lancé.

Ce rapport est adopté à l'unanimité : 95 voix pour.

On va mesurer notre exaltation quand même.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame CORNACCHIARI, Madame GASPARD, Monsieur GIRO, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Madame PAVONE, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

Madame la secrétaire.

Mme JAMET

(n°67) Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n°67 de Madame Delphine JAMET : Digital Aquitaine – Subvention de fonctionnement 2024. À noter le déport de Madame Nadia SAADI, membre de Digital Aquitaine et de Madame Anne LÉPINE.

Mme JAMET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame JAMET. Y a-t-il une demande d'intervention ? Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. MORISSET : Je vais peut-être laisser Monsieur POUTOU parler avant moi.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, allez-y, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Deux coups sur coup, j'ai peur que vous ayez un petit choc intellectuel. J'ai peur pour vous. Je prends soin de vous. Excusez-moi.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est vrai qu'on le tutoie.

M. MORISSET : Je crois que c'est important d'essayer de laisser retomber un petit peu à la pression parce que rien que le mot « Ukronazis » ici cela a fait beaucoup de choses dans le cerveau pour certains.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, allez-y.

M. MORISSET : En l'occurrence, nous sommes sur une délibération où je vais voter contre. Il y a plusieurs domaines sur lesquels on peut dire qu'il y a du positif. Mais, nous sommes encore une fois dans un des domaines, j'en prends un, la e-santé.

La e-santé, c'est le fait que l'on rentre dans le fait que l'on va commencer à rendre la santé conditionnée à l'expertise. Derrière l'expertise, il y a tout ce qui est intelligence artificielle. En fait, quelque part, il faut remonter sur la façon dont certaines personnes commencent à comprendre qu'il y a un véritable danger avec ces outils. Parce que finalement, l'être humain

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

est toujours en retard, et le médecin finalement devient encore plus en retard parce qu'il y a une somme de connaissances à acquérir dans ce domaine, et il faut être très prudent avec la santé des personnes.

Donc, l'expertise commence à s'appuyer à des niveaux supranationaux et à mettre en place donc des protocoles, des normes. Puis, finalement, cette expertise devient juridique, c'est-à-dire qu'elle fait absolument obligation légale et sur lequel finalement les médecins se retrouvent piégés à être obligés de suivre ce que dit le protocole, et la norme et autres.

J'émetts donc un bémol vraiment sérieux là-dessus parce que l'on sait, et cela a été dénoncé, que la santé est en danger quand on laisse faire ce système aujourd'hui de prise de pouvoir de façon supranationale. Donc, il y a une délibération qui s'est passée plutôt pour l'instant, dans le bon sens, au niveau de l'OMS dernièrement puisque certains États ont refusé d'être gouvernés par l'OMS de façon supranationale.

J'en viens à essayer de vous conscientiser sur une des... (là, c'est peut-être un petit clin d'œil à Monsieur Alain ANZIANI qui peut-être, je l'espère, nous voit à distance), mais en tout cas, j'ai signé une charte qui s'appelle « Réciproque » où on aborde 76 points très sérieusement d'engagements éthiques et très pointus dans tous les domaines. Il y en a quelques-uns qui sont dans celui de la santé, et entre autres, je ne vais en prendre qu'un seul, c'est celui du principe absolu de la liberté de prescription. Donc, l'indépendance des médecins, c'est le même chapitre et le respect du serment d'Hippocrate. C'est une question qui est liée à une question que je vais poser aussi en fin de Conseil si elle est acceptée. Donc, quand on est toujours en avance avec la réflexion de l'IA, l'expertise que celui-ci qui possède, l'IA, celui qui possède la connaissance de l'outil informatique, finalement, il devient le maître absolu de la décision. Cela, c'est relativement dangereux.

Je mets en exergue le fait qu'il y a un dictat qui commence à s'imposer c'est-à-dire que la médecine, ce n'est pas une science exacte, donc il faut rester au contraire au contact de l'être humain. Aujourd'hui, on a tendance à faire des choses à distance avec justement une forme de mise en place de la e-santé...

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. Je pense que vous nous avez suffisamment conscientisés et je pense même que le Maire de Bordeaux est fébrile. Je ne sais pas s'il ne va pas voter contre.

Rires.

M. MORISSET : Non mais c'est un sujet sérieux. Vous me coupez, mais vous m'enlevez quelques secondes. J'en appelle à la mise en place de la gouvernance citoyenne entre autres, en particulier pour que des associations comme Sciences Citoyennes fassent rentrer dans les débats de façon sérieuse le fait que l'être humain, et donc le citoyen, soit là en limite. Parce que l'éthique dans la médecine et dans la e-santé entre autres commence à nous échapper à nous, humains, parce qu'elle se reporte sur l'expertise des IA.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je lance l'opération de vote.

Alors, 94 voix pour
1 abstention
1 vote contre
1 non-participation.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FLORIAN, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAYNAL, Madame SAADI

Madame la secrétaire.

Mme JAMET

(n°68) Projet STACOPTIM - Adoption de la convention de co-financement avec la Banque des territoires et l'accord de consortium avec les partenaires au projet - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délégation de Madame Delphine JAMET, délibération n°68 : Projet STACOPTIM – Adoption de la convention de cofinancement avec la Banque des territoires et l'accord de consortium avec les partenaires au projet.

Mme JAMET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Cela, c'est une bonne délibération aussi. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Rapidement. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Rapidement, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Comment ? Je n'ai pas entendu.

Mme la Présidente Christine BOST : J'ai dit : rapidement, vous vous êtes engagé.

M. MORISSET : Oui, mais je suis quelqu'un de sérieux. Je tiens parole.

Je vais faire très court. Quand c'est public-privé, quand il y a des bénéfiques, c'est toujours au profit du privé. Quand c'est finalement en déficit, c'est toujours aux dépôts. Donc, à défaut, pour les contribuables de payer. Donc, je pense qu'il faut vraiment là-dessus commencer à sortir de cette logique.

Ensuite, dans les délibérations, je ne vois pas de critères suffisamment sérieux pour obtenir des obligations des résultats. Là on est encore une fois sur des espérances. On fait confiance à une association qui a un budget un peu hors norme. Il est très conséquent même si tout n'est pas de la Métropole, mais on a quand même quelque chose qui fait miroiter de belles choses avec des jolis mots. Je répète « Intelligence Artificielle », c'est un mot fourre-tout et on essaie de faire passer les choses comme étant belles et vertueuses et ainsi de suite. Je pense qu'il faut vraiment faire rentrer encore une fois dans le débat la gouvernance citoyenne avec des personnes tirées au sort et on permettra un petit peu mieux de limiter certaines personnes qui dans le privé en profitent.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, je lance les opérations de vote. Pardon, Monsieur POUTOU, je ne peux pas.

M. POUTOU (Hors micro) : Juste pour dire que l'on verse une note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes sceptiques sur le principe d'un consortium public-privé. De plus nous n'avons pas les connaissances pour mesurer l'utilité ou l'efficacité des études envisagées. Nous supposons que c'est une bonne chose, nous pensons qu'il est important de travailler sur la

réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments de la métropole. Mais voilà, il est très difficile pour nous de valider un tel document long de 170 pages. On pourrait voter pour, en faisant confiance, le problème est que nous n'avons pas cette confiance dans les choix de la métropole. Alors nous nous abstenons.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien, merci. Cette délibération est approuvée.

Elle est 95 voix pour
1 abstention
1 vote contre.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Monsieur FLORIAN, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAYNAL

Madame la secrétaire.

M. PFEIFFER

(n°71) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation pour l'année 2024 - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération de Monsieur PFEIFFER, présentée par Monsieur PUYOBRAU, délibération n°71, Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au GIP Médiation pour l'année 2024. Déport de Fannie LEBOULANGER pour la Ville de Bordeaux et de Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour la ville de Mérignac.

Monsieur PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, vous allez aimer cela. Vu l'ambiance, je propose que ce que l'on avait prévu de dire soit versé sous la forme de note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

D'abord plusieurs questions, il est écrit en page 2 dans la délibération « Dépasser l'approche centrée sur les évacuations de campements illicites et inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large ». Que signifie précisément « dépasser l'approche centrée » ? Quelles étaient jusqu'à présent les justifications de ces expulsions ? « L'activité de l'équipe de médiateurs squats s'est poursuivie en 2023 avec 578 sorties sur 159 sites sur 15 communes de la Métropole » toujours en page 2 = Que signifie précisément « sorties » ? des personnes qui ne vivent plus dans un squat ou un bidonville, qui ont été relogées ? si oui, sous quelle forme ? Il est écrit « Au 31 décembre 2023, le GIP Médiation était en lien avec 1 573 personnes dont 376 mineurs, répartis sur 94 sites. En 2023, 62 squats et bidonvilles ont été expulsés ou résorbés. » Nous critiquons l'utilisation du terme "campements illicites" qui normalement est banni, le terme de "bidonvilles" le plus juste. En page 3 = Ces 62 squats et bidonvilles expulsés représentent combien de personnes ? Aussi que signifie « résorbés » ? Combien de squats et bidonvilles se sont reformés ailleurs suite à l'expulsion ? Les «

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

578 sorties » s'ajoutent aux 1573 personnes qui vivaient en squat ou bidonville au 31 décembre 2023 ? En "vrai" aujourd'hui 1712 personnes vivent en bidonvilles/squats sur 110 sites. La métropole maintient sa subvention de 200 000 euros = quelle analyse faites-vous de la situation humaine ? Une amélioration avec une diminution des personnes qui vivent en squat ou bidonville ? Nous approuvons la subvention du GIP de 200 000 euros. Même si nous ne mesurons pas si la somme est suffisante, bien utilisée au final étant donné ces dispositifs qui nous semblent incohérents, instables qui peuvent se traduire par des gaspillages. Nous votons pour mais nous sommes convaincus qu'il faut beaucoup plus de moyens financiers et humains, qu'il faudrait notamment mettre en place une politique d'urgence sociale, avec la création de structures publiques de santé, d'alimentation et de logement pour répondre aux besoins immédiats, en appui des associations déjà bien impliquées sur le terrain, qu'il faudrait établir des liens de coopération avec des associations (maraudeurs, RESF...) les impliquer dans cette politique dite de « résorption », enfin d'être catégorique sur l'abandon net des expulsions avant toute solution de relogement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Monsieur POUTOU**. Est-ce que vous ne feriez pas la même pour la suivante ?

M. PUYOBRAU : J'allais vous le proposer, **Madame la Présidente**.

M. POUTOU (hors micro) : Non, mais je peux résumer.

Mme la Présidente Christine BOST : Je fais voter la première. On vote d'abord sur celle-ci.

Je débordais d'enthousiasme.

92 voix pour.

On a un souci là, il devrait y avoir 2 conflits d'intérêts, **Madame LE BOULANGER** et **Madame CASSOU-SCHOTTE**, je n'ai qu'un conflit d'intérêt.

2 conflits d'intérêt

91 voix pour.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur FLORIAN, Madame KISS, Madame LE BOULANGER, Madame LOUNICI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur TRIJOLET

La délibération suivante.

M. PFEIFFER

(n°73) Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption - Subvention au titre de l'année 2024 - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délibération n° 73, Monsieur PUYOBRAU, stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles, participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption, subvention au titre de 2024.

M. PUYOBRAU présente le dossier.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur PUYOBRAU. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je vais faire rapide parce que je propose de faire un genre de mix c'est-à-dire que je dis deux-trois mots et le reste sur une note. On désapprouve depuis le début cette politique, en tout cas ces programmes et tout cela. Nous sommes d'accord avec le côté humanitaire ou humaniste d'essayer d'améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles, même si on a toujours un doute sur le mot résorption, quelle est la motivation essentielle, est-ce que c'est plutôt sécuritaire ou si c'est vraiment social et humaniste ?

On n'est pas en désaccord avec cette affirmation. En revanche, on ne comprend pas que cela ne fasse pas le lien avec la réalité des politiques qui sont menées, qui sont quand même des expulsions sans politique de relogement ou quand il y a des relogements, cela se passe de manière très précaire. La politique de la Préfecture est condamnable. On ne comprend pas comment la Métropole ou les communes autour qui ont des valeurs de gauche ne puissent pas dénoncer clairement ces politiques et essayer d'exercer des pressions.

On est dans une sorte de niveau où ce n'est pas clair, où il y a de l'hypocrisie, où on fait semblant. Il y a plein de choses qui nous déplaisent là-dedans, mais ceci dit en règle générale, on vote pour. On a voté pour la délibération précédente, évidemment tout ce qui est soutien, tout ce qui est subvention à un milieu associatif très impliqué. En espérant que vous compreniez les différences que l'on fait, mais en tout, c'est vrai que globalement après, il y a des politiques que l'on ne partage pas parce que ce n'est pas normal de ne pas faire le lien avec la réalité aujourd'hui des expulsions avec la réalité des politiques assez brutales. Puis encore une fois des politiques qui sont nationalement très dangereuses et très restrictives sur le droit de circulation, la liberté de circulation, la liberté d'installation. On voit que l'on est dans une société qui évolue très dangereusement. On pense que cela voudrait le coût des municipalités ou des métropoles de gauche se positionnent un peu plus clairement dans les combats contre les idées réactionnaires qui sont de plus en plus implantées dans notre société.

C'est une manière de nous démarquer de ces politiques-là en essayant de montrer qu'il y a quelque chose qui est très problématique et en soulignant ce désaccord-là. Le reste, ce sera sous forme de la note.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici notamment de voter une subvention de 20 000 euros pour le COS. Nous ne votons pas spécialement contre cette subvention mais contre une politique qui nous paraît pour le moins hypocrite. Nous sommes en désaccord avec des choix qui ne s'en prennent pas aux politiques nationales ou à celle de la Préfecture qui expulsent très régulièrement les bidonvilles, sans politique de relogement d'urgence. Une politique qui correspond à un durcissement des conditions d'accueil, illustrée par la construction d'un futur CRA, une véritable prison pour réfugié-es. La Métropole ne prend pas ses distances avec cette politique catastrophique d'un point de vue humanitaire et solidaire. Recensement personnes en squats/bidonville : 731 + diagnostiquées 457. Nous notons des différences entre le recensement (731) et le diagnostic (457). Nous faisons remarquer qu'à notre avis il y a une sous-estimation de la réalité des personnes et familles qui vivent soit en bidonville soit en squat. Les objectifs sont trop faibles, même sans tenir compte de l'écart entre personnes à la rue recensées (sous-estimation) et personnes/familles relogées. Nous critiquons aussi la composition de la Plateforme : très déséquilibrée, trop de présence Préfecture (7), sécurité (4), CPAM (2), DDTE (2), trop peu de social, trop peu d'humanitaire... Est-ce un outil de surveillance ? En tout cas, pas suffisamment un outil d'accompagnement et d'aide. Vous l'aurez compris, nous avons un gros problème avec la politique du gouvernement, appliquée par la préfecture, avec les expulsions sans relogement d'urgence, avec des lois qui compliquent et précarisent encore plus les personnes réfugié-es et même toute personne à

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

la rue (loi Kasbarian qui criminalise à la fois les sans-abris et militant-es qui se solidarisent).

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

Je lance le vote.

96 voix pour
1 voix contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame LOUNICI, Madame
PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur
TRIJOLET

Dernière délibération.

M. PFEIFFER

(n°74) Adoption de nouveaux règlements intérieurs des aires permanentes d'accueil des gens du voyage et du terrain familial locatif public de Bordeaux Métropole : Mise en place d'un règlement spécifique pour chaque aire ou terrain familial locatif public - Décision - Autorisation

Mme TERRAZA : Délégation de Jean-Jacques PUYOBRAU. Délibération n°74, Adoption de nouveaux règlements intérieurs des aires permanentes d'accueil des gens du voyage et du terrain familial locatif public de Bordeaux Métropole : Mise en place d'un règlement spécifique pour chaque aire ou terrain familial locatif public.

M. PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur PUYOBRAU. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, chers collègues, c'est quand même dommage que ce sujet arrive tout à fait à la fin de séance, vu l'importance et je crois que je vais vous la traduire avec mon intervention.

Nous sommes amenés à adopter de nouveaux règlements intérieurs des aires permanentes d'accueil des gens du voyage et du terrain familial locatif public de Bordeaux Métropole. Cette délibération importante, nous le savons, porte un sujet politique sensible : les conditions d'accueil des gens du voyage.

A ce jour, ce n'est un secret pour personne, nous rencontrons des difficultés à répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ces difficultés nous emmènent à son paroxysme comme en témoignent l'actualité et l'appel au secours de Madame Véronique FERREIRA. Nous le savons, elle n'est pas seule à vivre ce problème et d'autres situations plutôt similaires se vivent dans d'autres communes.

En effet, sous couvert de non-respect de ce schéma départemental, la Préfecture, donc l'État, refuse systématiquement l'intervention de la Police pour arrêter, empêcher les intrusions illégales que ce soit sur des terrains communaux, métropolitains ou privés. Et demain, cela risque de s'aggraver, car nous rentrons dans la phase de concertation pour un nouveau schéma départemental d'accueil qui sera encore plus exigeant. Cette exigence est tout à fait

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

louable et nous la partageons, car c'est bien permettre les meilleures conditions d'accueil avec le meilleur accompagnement notamment pour la sédentarité des populations.

Mais même si aujourd'hui Bordeaux Métropole tend à rattraper ce retard, elle ne peut pas être seule pour atteindre Ces exigences. L'État doit être présent. Ces dernières années, l'État a continué de se désengager en baissant les accompagnements financiers des collectivités pour les aires d'accueil, en détériorant les procédures judiciaires et en ne faisant pas respecter le droit à la tranquillité.

Le Groupe communiste rappelle la nécessité forte que notre Conseil soit beaucoup plus pressant et actif pour contraindre la Préfecture, donc l'État, à assumer son rôle. Ainsi ces arrivées et installations non contrôlées des gens du voyage posent donc des problèmes tant pour les communes, les associations, les sociétés ou les particuliers. En effet, leurs besoins font que par exemple des raccords illicites pour les fluides voire des dégradations de bâtiments ou d'espaces tels que des stades ont un coût de plusieurs et parfois centaines de milliers d'euros. Il conviendrait que notre Métropole agisse rapidement pour faire que ces situations parfois très grandes ne restent pas sans solution pour cause de laxisme ou de rejet des responsabilités entre les collectivités et l'État. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci FEUGAS. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous proposons de verser l'intervention sur le PV. Et puis petite remarque, un petit décalage entre les votes qui sont autour de 95-96 et puis la présence, il y a 20-25-30 personnes d'écart. C'est pour faire remarquer. On est beaucoup moins nombreux en fin de Conseil, pourquoi pas, mais cela fait quand même un écart de presque 25%. C'était pour faire remarquer cela.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de valider de nouveaux Règlements Intérieurs pour les 7 aires d'accueil (Bègles 24 places ; Bruges 26 places ; Haillan-Bruges 24 places ; Mérignac 48 places ; St Aubin 16 places ; St Médard 30 places ; Villenave 30 places) + terrain familial Cenon 24 places. De manière globale, nous ne validons pas la politique nationale et locale en direction des gens de voyages. L'Etat français a historiquement et "traditionnellement" une politique raciste anti-rom (il y avait même une loi datant de 1911, abrogée que dans les années 1970, de mémoire), entretenant des préjugés envers les gens de voyage. La loi actuelle sur la mise en place d'aires d'accueil n'est pas respectée la plupart du temps et dans de nombreux endroits. D'ailleurs il serait utile de faire un état de lieux entre l'existant et ce que la loi est censée imposer dans le cas où elle serait respectée. Le fait est qu'il manque souvent de terrains dans les métropoles et quand ils existent, ils sont trop souvent placés bien à l'écart des centres villes (comme pour ne pas déranger la bonne société), parfois proches de déchetteries ou autres lieux pollués, de façon à mettre les gens du voyage loin des centres urbains. Dans le cadre de cette délibération, vous nous demandez de valider un règlement intérieur dont nous ne connaissons pas les modalités d'élaboration. Pour nous, c'est d'abord aux gens directement concernés qui vivent dans les aires d'accueil de décider comment s'organiser collectivement. Nous nous abstenons.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Oui très rapidement pour ne pas alourdir les débats. Merci d'avoir cité mon appel au secours qui, tout le monde aura compris, n'est absolument pas personnel, mais à partir d'un exemple, voulait relayer la répétition qui arrive sur beaucoup de nos communes. Et, rappeler que les maires, les élus locaux, les adjoints sont seuls dans cette situation.

Je voulais juste faire une remarque par rapport à ce que vous venez de dire sur la question du respect du schéma départemental. Il faut que nous soyons honnêtes, parce que le problème dans les aires d'accueil de gens de voyage, il ne faut pas tout mélanger. Il y a la question du grand passage. Il y a la question des aires d'accueil. Il y a la question des terrains familiaux. Cela ne s'adresse pas aux mêmes personnes. Ce n'est pas au même moment. Le

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

coup de sang que j'ai pu avoir, dimanche dernier, je vais l'appeler comme cela, concernait une chose précise, c'était un grand passage. Or, il se trouve que notre Métropole a fait les efforts nécessaires pour être au fait en ce qui concerne les aires de grand passage. Nous avons bien les trois qui sont ouvertes : Bordeaux, Artigues et Mérignac. Et ce qui a déclenché mon coup de sang, c'est que la Métropole peut beaucoup, mais elle ne peut pas non plus tout faire sur la Gironde. Et quand il n'y a pas de disponibilité sur Bordeaux Métropole, mais qu'il y a des disponibilités à proximité de Bordeaux Métropole, j'en ai eu confirmation il y a 48 heures, la Préfecture indique qu'il n'y a pas possibilité de guider les personnes vers une aire de grand passage disponible. Et il a été demandé que ce soit le maire une fois de plus qui tente de convaincre. Apparemment, mon pouvoir de conviction n'a pas été suffisant.

Il y a le problème du schéma où nous devons nous mettre en conformité par étique pour nous-mêmes, mais pour respecter la population des gens du voyage parce qu'il faut la respecter. Mais quand nous respectons quelqu'un, nous respectons à la fois les droits et les devoirs.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame FERREIRA. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Mes chers collègues, je voudrais juste vous faire remarquer, cela été dit par notre collègue Madame Véronique FERREIRA à l'instant, que nous avons fait de sérieux progrès depuis 2020 puisque nous avons les trois aires de grand passage qui sont effectives avec la création de celle d'Artigues et celle de Mérignac. Hélas, d'une certaine manière, celle de Bordeaux est en cours de réhabilitation, et n'offre pas une capacité d'accueil actuellement, mais les travaux avancent.

Ce que je peux regretter, c'est que nous ayons mis un coup de frein sur l'aire d'accueil à Pessac. Monsieur le Maire de Pessac n'est pas là, mais nous aurions pu avancer également sur ce point et nous serions encore plus près de la conformité du schéma départemental si nous avions pu réaliser le plein projet qui a été pratiquement ficelé sur la commune de Pessac.

À nouveau, je réitère mon regret qui est celui de ne pas avoir pu avancer avec la commune de Pessac sur cette aire d'accueil.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur PUYOBRAU sur la question de solidarité territoriale qui est en jeu.

Je mets aux voix.

96 voix pour
1 abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Monsieur GUILLEMIN, Madame
LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur
PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur
RAYNAL

Nous avons abordé toutes les délibérations qui étaient dégroupées pour ce Conseil. Nous avons tous reçu les trois questions de Monsieur Marc MORISSET qui ont été envoyées par mail à tous les élus.

Monsieur Marc MORISSET sur vos trois questions, les deux dernières au regard de notre règlement ne sont pas recevables. La première qui concerne les épandages par avion liés au Plan local de santé pourrait éventuellement être recevable, mais à notre connaissance, il n'y

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

a pas ce type d'épandage sur notre territoire. Voilà la réponse que je peux vous formuler sur cette première question.

Quant aux deux suivantes, elles ne sont pas recevables. Voilà, mes chers collègues, la séance est levée.

M. MORISSET (hors micro) : Je peux poser la question ?

Mme la Présidente Christine BOST : Vous l'avez posée la question Monsieur MORISSET puisque vous l'avez envoyé à chacun d'entre nous et la séance est levée.

M. MORISSET (hors micro) : C'est dans le même cas que la dernière fois, il y a des gens qui regardent qui ne l'ont pas. Je suis en droit de la lire.

Mme la Présidente Christine BOST : Lisez votre question, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, je demande à ce que ce soit entendu parce que les gens regardent aussi les vidéos. Je pose ma question.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous l'avez envoyée à tout le monde.

M. MORISSET : Mais non, tout le monde ce n'est pas les grands citoyens. Je ne l'ai pas envoyé à tous les grands citoyens de Bordeaux Métropole. Je suis un représentant qui parle aussi au nom des autres.

L'association citoyenne pour le suivi, l'étude et l'information sur les programmes d'intervention climatique et atmosphérique a semble-t-il adressé une pétition aux responsables politiques du pays, très certainement aux maires des communes de Bordeaux Métropole afin de les informer mutuellement et de les mobiliser contre les épandages aériens de substances chimiques en cours, lesquels se déroulent au-dessus de nos têtes silencieusement depuis une dizaine d'années en Europe et partout dans le monde aujourd'hui.

Si cela n'est pas le cas, ce courriel rattrape cet écart jusqu'au niveau des conseillers métropolitains.

Dans sa pétition, l'association précise que ces épandages sont populairement nommés *ChemTrail*, de l'anglais *Chemical Trail*, ce qui signifie de trainées d'avion chimiques (issues de l'épandage aérien d'aérosol délibéré).

Ainsi, après mon invitation à tous lire les autres arguments de cette pétition et à signer cette pétition accessible via le site de l'association par <http://www.acseipica.fr>, ayant déjà reçu plus de 47 780 signataires, je questionne ici et *a minima* les maires responsables de la santé de leurs concitoyens et la Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, responsable des délibérations prises dans cette instance comme les délibérations 101 du Conseil du 24 février 2024 au sujet du suivi de la qualité de l'air métropolitain. Soit globalement au sujet de leur devoir d'agir au regard du principe de précaution et à terme de faire arrêter ces épandages aériens qu'il soit pour la géo-ingénierie climatique ou autre type d'objectif au-dessus des territoires français.

Vous l'avez certainement compris, il s'agit d'une alerte sérieuse à prendre en compte, d'une pétition pertinente à soutenir et d'un sujet de la compétence de Bordeaux Métropole à débattre dans cette instance.

Qu'en pensez-vous, Madame la Présidente. Et vous me répondez ... ?

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous ai répondu que sur notre territoire, il n'y a pas ce type d'épandage.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. MORISSET : Ce qui est faux puisque c'est confirmé tout à fait aujourd'hui.

Mme la Présidente Christine BOST : La séance est bien levée.

La séance est levée à 17 heures 41.

La Secrétaire de séance

Mme Brigitte TERRAZA